

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010

REUNION DU 21 JANVIER 2010

Séance du Jeudi 21 Janvier 2010

Le Président de ROCCA SERRA déclare la séance ouverte à 11h 25

Mes chers collègues, avant d'ouvrir la séance, je voudrais vous demander de respecter une minute de silence pour des hommes et des femmes d'Haïti qui ne connaissent depuis très longtemps que la misère et qui viennent d'être accablés par un des plus grands cataclysmes de notre histoire contemporaine. D'ailleurs l'Exécutif va vous proposer tout à l'heure d'apporter notre solidarité à ce peuple francophone qui aujourd'hui vit un des drames les plus effroyables de notre histoire. Donc je vous propose de respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée dans l'hémicycle)

Merci. Nous allons procéder à l'appel nominal. Je vais demander un secrétaire de séance.

Mme Babette BURESI procède à l'appel nominal des conseillers

Le Président de ROCCA SERRA

La séance est ouverte. Nous allons commencer, comme la tradition le veut, par les questions orales.

QUESTIONS ORALES

* Question posée par M. Michel STEFANI, au nom du groupe Communiste Républicain et Citoyen : Evaluation du dispositif d'aide aux low cost pour les liaisons étrangères. Reversement de la taxe sur les transports par les compagnies exerçant leur activité à destination de la Corse

M. Michel STEFANI

Ma question s'adresse au Président du Conseil Exécutif, elle porte, comme vous venez de le dire à l'instant, sur le dispositif tout récent d'aide aux low cost à partir des capitales étrangères et sur le reversement de la taxe sur les

transports par ces compagnies, mais aussi les compagnies qui exercent leur activité sur la destination de la Corse.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Dans la mandature qui s'achève nous avons délibéré à deux reprises pour définir les OSP et les conditions d'exécution des DSP s'agissant de la desserte maritime et aérienne de la Corse. Pour ce qui nous concerne, à deux reprises nous avons dénoncé le rétrécissement des missions de service public. Dernièrement, avec la clause d'adaptation prévue à cet effet, la DSP maritime sur Marseille a encore été réduite.

Pour « respecter la réglementation européenne » qui ne vous y obligeait pas catégoriquement, vous avez encouragé la venue des low cost dans l'aérien et des compagnies écremeuses de trafic dans le maritime. Dans ce contexte de déréglementation libérale, pour la deuxième année consécutive, le gouvernement a désindexé et amputé un peu plus l'enveloppe de continuité territoriale devenue insuffisante en raison des dérapages engendrés par cette logique et notamment avec le dispositif d'aide sociale.

L'expérience nous a enseigné que cette concurrence pouvait être mortifère pour la CCM et son partenariat avec Air France, et plus récemment pour la SNCM privatisée comme d'autres grandes entreprises nationales de service public. Les nouveaux entrants bénéficient, en effet, d'avantages non négligeables et dans certains cas de l'impossibilité matérielle, ou de l'absence de volonté politique, pour vérifier leurs statuts juridiques et leur aptitude à respecter les obligations sociales et fiscales du pays d'accueil lorsque leurs sièges sociaux sont basés à l'étranger.

Nous sommes d'autant plus fondés à faire cette critique que nous ne sommes pas parvenus, parce que les services de la CTC en sont privés eux mêmes, à obtenir communication des éléments nous permettant, par exemple, de savoir dans quelle mesure chaque compagnie répond à cette exigence de transparence, notamment pour ce qui est du reversement à la CTC de la taxe sur les transports perçue à l'émission de chaque billet à destination de la Corse.

De même nous voudrions avoir confirmation que les compagnies low cost, bénéficiant du dispositif de soutien mis en place avec les CCI pour les liaisons étrangères, respectent en tout point le cadre réglementaire, repris dans la délibération de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2008, à propos de la période de validité annuelle (sept mois de services la première année, puis neuf mois les deux années suivantes) pour pouvoir prétendre à l'aide publique. J'ajoute que l'article 4 de la délibération du 10 juillet 2008 prévoyait également une évaluation de ce dispositif et un rapport de l'Exécutif.

Je ne sais si nous aurons ce rapport dans le peu de temps qui reste dans cette mandature. En revanche, vous est-il possible aujourd'hui de communiquer sur cette évaluation comme sur les montants acquittés pour les trois exercices antérieurs par chaque compagnie au titre de la taxe sur les transports, et si vous avez, éventuellement, engagé les démarches nécessaires auprès des administrations et autorités concernées afin que notre Assemblée ou la prochaine puisse être valablement informée de tous ces points.

Je vous remercie.

Le Président SANTINI

Monsieur le Conseiller,

Le dispositif relatif au soutien à la création de nouvelles lignes internationales adopté largement par l'Assemblée de Corse n'a pas été conçu comme un mécanisme de soutien aux compagnies Low Cost. Ca n'est pas comme cela qu'il faut voir la présentation.

D'abord le constat. La desserte d'une île comme la Corse aujourd'hui se fait plus à partir du maritime que de l'aérien. Or, lorsqu'on prend les autres modèles qui existent ailleurs, on se rend bien compte que le développement passe d'abord par le développement de l'aérien plus que du maritime et dans le constat qui a été fait et que vous connaissez comme moi, l'international, en matière de desserte aérienne, représente 35 % des passagers que nous recevons et qui repartent de la Corse.

C'est dire que véritablement il y a une faiblesse importante sur la desserte de l'île, le maritime représentant 65 % des passagers et l'aérien 35 %.

C'est à l'issue de ce constat que nous avons souhaité mettre en place un dispositif permettant l'ouverture de nouvelles lignes à l'international.

Ce n'est donc pas un moyen de soutenir les compagnies low cost mais un moyen de créer des lignes nouvelles sur des destinations nouvelles à l'international. Pourquoi ?

Pour permettre une entrée supplémentaire de visiteurs qui peuvent constituer un apport non négligeable pour les professionnels du tourisme, mais également un allongement de la saison tant demandée par les mêmes professionnels puisqu'en ouvrant des lignes internationales, on permet à des touristes de venir en Corse à des dates qui ne sont pas forcément celles des congés scolaires, puisque les calendriers ne sont pas identiques en Europe.

Comme l'indique le règlement d'aide approuvé par l'Assemblée de Corse, ce dispositif est ouvert conformément aux lignes directrices de la Commission européenne en la matière et il est d'ailleurs plus restrictif que le règlement-cadre puisqu'il exclut toute création de lignes nouvelles concurrençant les lignes de service public.

Nous ne subventionnons pas, nous n'aidons pas les lignes qui viendraient à être ouvertes entre le continent et la Corse. Le dispositif est bien clair, il ne s'adresse qu'à la création de lignes nouvelles en provenance et à destination de l'international.

Mieux encore, le dispositif adopté par l'Assemblée de Corse n'exclut aucune compagnie et n'est donc pas réservé aux compagnies low cost. Les compagnies low cost, c'est un mode de gestion. Il n'y a pas les compagnies low cost et celles qui ne le sont pas. C'est la manière dont une compagnie met en œuvre sa manière de gérer sa propre société.

Un exemple : notre compagnie, la CCM Airlines, envisage d'ouvrir des lignes nouvelles sur l'Italie et elle serait donc parfaitement dans ce cadre-là, si elle allait jusqu'au bout de la démarche, éligible au dispositif non pas des compagnies low cost, mais au dispositif de l'ouverture de lignes à l'international. Donc, il me semble indispensable de recadrer les propos et de les replacer dans le contexte et la volonté qui est la nôtre.

Il est à souligner que la création de lignes nouvelles internationales (desservies par des compagnies low cost ou pas d'ailleurs) n'a pas entamé le volume du trafic Paris-Corse qui s'est maintenu.

C'est dire qu'effectivement, à côté du service public qui est sécurisé, tant à destination de Paris que naturellement du bord à bord, il y a un autre marché qu'il faut aider à se développer, c'est ce que nous faisons.

Après l'adoption de ce régime, pour permettre sa stabilité, il a fallu entamer un processus de notification de l'aide auprès de la Commission européenne, processus qui est en train d'être achevé mais qui n'a pas encore permis une mobilisation effective de l'aide par les CCI. Vous savez que pour le dispositif, ça n'est pas la Collectivité qui aide directement, ce sont les CCI et c'est nous qui compensons tout simplement et nous n'allons pas au-delà de la taxe sur les transports qui n'existe nulle part ailleurs et qui est un frein au développement des transports, notamment aériens.

Pourtant les compagnies souhaitant ouvrir une ligne nouvelle internationale ont joué le jeu, puisqu'elles ont déjà ouvert de telles lignes sur une

durée dépassant les sept mois dès la première année et n'ont pas encore bénéficié de l'aide de la CTC. Nous avons néanmoins encaissé des taxes de transport supplémentaires en 2009. Vous savez quelle était l'idée, c'est non pas de mettre un euro de plus du budget de la CTC, c'est d'aider à la création des recettes supplémentaires que nous rebasculons aux CCI qui les déduisent sur les compagnies qui ouvrent des lignes nouvelles. Opération blanche pour la CTC. C'est un coup de pouce qui est permis par l'Europe et qui est donné au développement touristique et donc économique de notre île.

Si ces compagnies ont créé de telles lignes, c'est parce que les CCI ont efficacement joué le jeu et il faut les en remercier, mais aussi parce que par le vote de votre Assemblée, la CTC a donné un signal fort que le ciel de la Corse était ouvert, certes à des conditions respectant le service public, mais qu'il était désormais possible de voir au-delà que les seules lignes de service public.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu, notamment avec la DGAC, dans le cadre du dispositif de notification de l'aide aux lignes nouvelles internationales et ces réunions ont montré, contrairement à ce que vous semblez insinuer, que le comportement de la Corse est vertueux à deux titres : parce que cette aide n'est pas concurrentielle du service public déjà financé par ailleurs et parce que la CTC a fait l'effort de jouer la transparence en notifiant le régime d'aide à Bruxelles et pas en se comportant comme d'autres régions qui donnent des aides illégales souvent destructrices du trafic en place et donnant lieu à reversement en cas de contrôle de la DGAC ou de la Commission Européenne.

Enfin, il serait inexact de faire un amalgame, comme vous semblez le faire, entre cette aide et l'enveloppe de la continuité territoriale qui n'est en rien impactée par le coût éventuel de cette aide qui par ailleurs est financée par les entrées nouvelles de taxes de transport.

Le dispositif étant à peine en fin de parcours de notification, un bilan sera dressé devant l'Assemblée de Corse au printemps prochain, c'est-à-dire au début de la nouvelle saison IATA. A l'heure actuelle, je ne dispose pas de toutes les données qui pourraient me permettre de vous indiquer quelque bilan que ce soit. Si nous avons la chance, avant la fin de la mandature, d'avoir des chiffres qui soient communicables, naturellement, cela pourrait faire l'objet d'une communication, soit à l'occasion de la dernière session puisqu'il nous en reste une avant la fin de cette mandature, soit à travers la présidence de l'Assemblée d'une communication qui vous serait adressée par voie épistolaire.

Le Président de ROCCA SERRA

La parole est à Mme SANTONI-BRUNELLI pour la deuxième question.

* Question posée par Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, au nom du groupe Rassembler pour la Corse : impact du nouveau môle croisière par rapport aux dégâts causés par les récentes intempéries.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Monsieur le Président,

La violente tempête du jour de l'an a causé beaucoup de dégâts sur le littoral ajaccien.

Les plages et les établissements de la route des Sanguinaires ont été assiégés par une mer anormalement démontée. De nombreux commerçants ont perdu provisoirement et parfois définitivement leur outil de travail.

Un cauchemar que les ajacciens ont déjà vécu dans la nuit du 29 au 30 octobre 2008 quand une violente tempête s'est abattue sur la ville.

Une fois de plus, le port Tino Rossi a été sérieusement touché : infrastructures, bateaux de plaisance et de pêche et commerces ont subi des dommages importants.

Un pêcheur a même été blessé en protégeant son embarcation.

A cette époque, je vous avais posé la question de l'impact du nouveau môle croisière accusé de jouer le rôle d'accélérateur de houle et d'obstacle à sa dispersion.

Vous m'aviez répondu que de l'avis général des experts, cette tempête avait un caractère exceptionnel par la conjugaison de l'intensité et de l'orientation des vents et que les accusations sur l'impact du môle croisière vous semblaient hâtives et méritaient pour le moins d'être examinées scientifiquement.

Vous avez immédiatement commandé une étude spécifique pour déterminer, à partir des constatations enregistrées, l'impact du môle croisière sur la propagation de la houle générée par cette tempête dans le bassin Tino Rossi.

Cette étude avait aussi pour but de proposer les adaptations éventuelles de la digue des pêcheurs pour minimiser les conséquences de ces tempêtes sur les installations portuaires.

Pourriez-vous aujourd'hui, Monsieur le Président, porter à notre connaissance les résultats de cette étude et les propositions qui en découlent ? Je vous remercie.

M. Antoine SINDALI

C'est une tempête sans précédent qui a touché la région ajaccienne début janvier, avec les conséquences humaines et matérielles que vous avez rappelées. En termes de vents, d'après les enregistrements effectués par la station de l'aéroport d'Ajaccio, cette tempête de janvier a été plus forte encore et plus longue que celle d'octobre 2008, elle-même ayant été qualifiée alors d'exceptionnelle.

C'est d'ailleurs à la suite de cette tempête des 29 et 30 octobre 2008 qui avait fortement touché les installations du port d'Ajaccio, soulevant alors chez les pêcheurs des interrogations quant à l'impact du môle croisière sur le ressac à l'intérieur du bassin Tino Rossi, que j'avais annoncé, d'ailleurs en réponse à votre précédente question orale sur ce sujet, qu'une étude spécifique serait conduite.

Après mise en concurrence, un bureau d'études, le cabinet SOGREAH, a donc été mandaté par la Collectivité Territoriale de Corse pour :

- Reconstituer et analyser la tempête des 29 et 30 octobre 2008.
- Déterminer l'incidence du môle sur le ressac dans les différents bassins du port.
- Proposer des mesures correctives pour limiter l'impact de la houle à l'intérieur du port.

Cette étude, qui a associé lors de son démarrage l'ensemble des partenaires et professionnels du port, est en voie d'achèvement. Et ses principaux résultats ont été présentés le 14 janvier dernier aux services de la capitainerie, de la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi qu'aux pêcheurs.

Ces résultats montrent trois choses essentielles. Je vous prie de m'excuser mais malheureusement la réponse a un aspect technique que je ne peux pas éluder puisque la question porte sur les résultats de l'étude.

Donc, les résultats de l'étude montrent trois choses essentielles – je parle de la tempête qui a eu lieu en 2008 et non pas celle de janvier :

1 - Les caractéristiques mêmes de cette tempête de 2008 sont à l'origine de l'ampleur des dégâts observés.

En effet, cette tempête s'est développée dans une direction favorable à la pénétration de la houle dans la baie d'Ajaccio, et sa durée a généré à l'entrée du port une agitation supérieure à 2 mètres, deux fois plus longtemps que pour les tempêtes d'intensité égale ou supérieure observées ces 16 dernières années.

2 - Au pic de la tempête, le môle croisière a eu un effet limité sur l'agitation du bassin Tino Rossi, avec une augmentation de la vague dans la partie basse de la digue des pêcheurs et une diminution dans la partie haute. Hors du pic, il n'y a pas de différence dans les situations avec et sans môle croisière.

3 - Avec ou sans môle, que cela soit au pic ou au creux de la tempête, les agitations modélisées au niveau des pannes du port de plaisance sont supérieures aux critères de sécurité du type d'infrastructures et des navires amarrés (agitation supérieure à 0.60 m) et la digue des pêcheurs est franchie de manière importante.

Au regard de ces constats et de ces résultats, il apparaît donc :

- Que l'agitation du plan d'eau Tino Rossi ne pourra être diminuée que si l'entrée de la vague dans le bassin est diminuée significativement.
- Et que la solution ne pourra pas être trouvée par des aménagements à l'intérieur du bassin, hors la surélévation de la digue des pêcheurs, préconisée par ailleurs par les services de la CTC.

Le bureau d'études a donc simulé l'impact de trois hypothèses de contre-digue adossée soit au môle croisière, soit à la digue de la Citadelle, à l'extérieur ou à l'intérieur du bassin. Ces simulations montrent que :

- la contre-digue, adossée au môle croisière, est inefficace car elle n'empêche pas la pénétration de la houle dans le port. J'ai bien signalé tout à l'heure que c'est l'orientation de la tempête qui a fait qu'il y a eu pénétration d'une forte houle dans le port.
- la contre-digue, adossée à la digue de la citadelle à l'intérieur du bassin, permet de diminuer de manière significative les agitations à l'intérieur du bassin.
- la contre-digue, adossée à la digue de la citadelle vers le large, permet de dévier la houle à l'entrée du port et limite donc significativement les agitations à l'intérieur du bassin.

A partir de ces constats qui relèvent d'une modélisation, il est évident pour être complet que maintenant une nouvelle phase d'études devra être lancée pour déterminer la faisabilité et préciser les caractéristiques optimales des projets de contre-digues adossées à la digue de la citadelle. Les résultats devront être pris en compte par la CCI dans le réaménagement du bassin Tino Rossi.

Le Président de ROCCA SERRA

Troisième question :

* Question posée par Mme Dorothée COLONNA-VELLUTINI, au nom du groupe La Corse dans la République : accompagnement et transport des pathologies lourdes.

Mme Dorothée COLONNA-VELLUTINI

Monsieur le Président,

Avant la fin de la présente mandature, j'aurais voulu obtenir une réponse satisfaisante à un problème qui me tient à cœur.

Je vous rappelle les termes de mes précédentes interventions : j'avais attiré l'attention de M. Xavier BERTRAND quand il était ministre de la santé sur deux points.

D'une part, le douloureux problème des malades souffrant de pathologies majeures et contraints à une hospitalisation de longue durée en CHU (Nice ou Marseille) loin du noyau familial.

La présence de membres de ce noyau est un des éléments essentiel pour ne pas dire vital sur le plan psychologique pour que le patient supporte la lourdeur des traitements nécessaires.

Or, un autre poids s'ajoute aux contraintes morales et affectives, le coût des voyages réitérés et d'un hébergement à proximité des structures hospitalières pour les accompagnants.

Le deuxième point de ma question concernait le rapatriement dans un établissement hospitalier insulaire des malades ayant fait l'objet d'une EVASAN (toujours vers les CHU de Nice et Marseille).

Lorsque ce retour s'effectue dans des conditions médicalisées (brancard, perfusion, assistance de personnel médical) hors des normes pour un transport aérien classique, une participation financière importante est demandée au patient.

M. Xavier BERTRAND avait certes répondu sur les deux points, mais vous conviendrez avec moi que sa réponse ne pouvait nous satisfaire. Je vous demande en conséquence de soumettre encore une fois ces problèmes à Madame le

Ministre de la Santé pour que soit prise en compte une situation spécifique du fait de l'insularité.

Je vous remercie.

Mme Marie-Ange SUSINI

Madame la Conseillère,

C'est effectivement une question qui vous tient à cœur, puisque vous l'aviez évoquée en octobre 2006 et en juin dernier devant notre Assemblée.

J'ajoute, et j'en suis convaincue, qu'elle tient à cœur à tous les membres de cette assemblée dès lors qu'il est question d'équité dans le traitement des patients, ou de la situation de leurs proches qui sont eux aussi en situation de souffrance, morale cette fois.

Je ne peux que vous redire que ces préoccupations sont régulièrement relayées au ministère de la Santé, mais qu'il n'y a pas eu, à ma connaissance et malgré nos demandes déjà anciennes, de véritable évaluation de l'impact financier qu'aurait une aide aux patients insulaires hospitalisés sur le continent et à leurs familles. J'ajoute, comme je vous le disais il y a quelques mois, que la tendance est à la diminution constante du nombre de patients corses devant être hospitalisés sur le continent, ce qui est d'ailleurs cohérent avec une offre hospitalière qui soutient largement la comparaison avec d'autres régions.

Je vous fais néanmoins la proposition suivante : je suis prête à me joindre à vous pour que, dans une démarche commune, nous rencontrions le « préfiguré » - et probable futur directeur - de l'Agence Régionale de Santé de Corse, pour évoquer avec lui cette question et pour que nous examinions, ensemble, les moyens de garantir une parfaite équité dans l'accès à l'hospitalisation pour les patients de notre île atteints de pathologies lourdes.

Le Président de ROCCA SERRA

Je prends l'engagement, puisque la question m'a été posée aussi, d'accompagner cette démarche puisque la question sera aussi : qui paie et comment ? Merci.

Dernière question orale de cette session posée par Mme Hélène LUCIANI-PADOVANI.

* Question posée par Mme Hélène LUCIANI-PADOVANI, au nom du groupe Corse Nouvelle : mise en œuvre du plan énergétique adopté par notre Assemblée le 24 Novembre 2005

Mme Hélène LUCIANI-PADOVANI

Cette session s'inscrit en partie sous le signe de la problématique énergétique au travers d'un certain nombre de rapports qui seront examinés ultérieurement. Donc, ma question va permettre de faire quelque part une entrée en matière. Elle a pour objet la mise en œuvre du plan énergétique que nous avons voté sur un de ses aspects particuliers.

Monsieur le Président,

Ma question ne portera pas sur l'état d'avancement des moyens de production thermique prévus au plan énergétique voté par notre Assemblée. Je n'en rajouterai pas sur ce sujet, cela a déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive comme l'a d'ailleurs encore illustré la dernière motion votée en la matière par cette Assemblée.

Ma question va plus particulièrement porter sur un domaine que nous n'avons pas abordé jusqu'à présent et elle va se borner à aborder le sujet de la modernisation des réseaux de distribution de l'électricité.

Comme vous le savez, ce point important figure au plan énergétique et intéresse au premier chef les habitants de notre île, notamment ceux résidant dans le monde rural.

Je relève que ce volet particulier du plan énergétique n'a pas été examiné à l'occasion des travaux du Conseil Energétique, malgré une demande de ma part en ce sens.

De fait, il ressort que l'activité des différents syndicats d'électrification couvrant le territoire, en charge de l'extension et du renforcement des réseaux en zone rurale n'a jamais été évoquée, ce qui ne nous permet pas d'apprécier la réalité de la situation dans un domaine pourtant essentiel.

C'est pourquoi je vous remercie, Monsieur le Président, de bien vouloir nous faire part du bilan de votre action à ce niveau, conformément au mandat donné par notre Assemblée, figurant dans les articles 28 et 29 du plan énergétique du 24 novembre 2005, et de nous indiquer les résultats obtenus en terme de réalisation des investissements nécessaires.

Merci.

Le Président SANTINI

Madame la Conseillère,

Dans la deuxième convention d'application du Programme Exceptionnel d'Investissement (2007-2013), il est écrit qu'en ce qui concerne la « Remise à niveau des réseaux d'électrification rurale » l'intervention du PEI « suppose une réflexion complémentaire qui passe notamment par une évaluation fine des besoins, au regard des ressources disponibles mobilisables et une réorganisation préalable des acteurs concernés », comme par exemple le regroupement des syndicats intercommunaux qui sont au nombre de cinq pour couvrir l'ensemble du territoire insulaire.

En fonction de ces éléments, l'intervention des crédits exceptionnels du PEI sera déterminée dans le cadre d'un plan d'ensemble de remise à niveau du réseau, étant entendu bien évidemment que ce n'est pas à la CTC d'entamer la moindre intervention que ce soit en matière de réalisation concrète et technique sur lesdits réseaux.

Apparaissent donc deux points essentiels : une étude préalable et un regroupement des syndicats intercommunaux.

S'agissant de l'étude préalable, conformément à ce que j'ai indiqué, les services de l'Etat ont engagé le lancement d'une étude pour l'évaluation fine des besoins. A cet effet, M le Préfet m'avait sollicité le 7 août 2007 pour avis sur le cahier des charges de l'étude dont les services préfectoraux seraient maîtres d'ouvrage. J'avais alors indiqué, d'une part, que le cahier des charges était conforme à nos attentes et, d'autre part, confirmé la possible participation de la CTC, tant pour le suivi de l'étude que pour son financement (à hauteur de 30 % du coût total).

Je n'ai pas, aujourd'hui, d'autres indications sur la manière dont cette étude a été conduite.

A la suite de la venue du directeur du FACE au SGAC le 15 juin 2008, ce dernier devait transmettre le cahier des charges au FACE dont le comité restreint du mois de juin et le conseil d'administration (septembre ou octobre) devaient simplifier son contenu. Cette simplification, qui devait être envisageable compte tenu du caractère très, trop ambitieux du cahier des charges initial (examen détaillé de l'existant, proposition de solutions organisationnelles,...) permettrait de progresser rapidement et de manière significative en reprenant une étude déjà réalisée par EDF et les SIER.

L'objectif étant donc bien de veiller au renforcement du réseau et pas forcément à son extension.

Les services de la Direction déléguée à l'énergie ont pris l'attache de certains syndicats afin de tenter de faire un point d'avancement actualisé. Il semble que le principe de l'étude initiale ne soit plus d'actualité car les études déjà réalisées par les syndicats seraient largement suffisantes. Cette analyse est aujourd'hui partagée par les préfets.

Ce premier préalable semble donc désormais levé pour aller plus loin.

Le point n° 2, pas le plus facile sans doute, le regroupement des syndicats.

Une circulaire du ministère de l'intérieur du 08 juin 2007 adressée aux préfets précise les modalités d'application de l'article 33 de la loi du 07 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie et de l'article L 2222-31 du code général des collectivités territoriales et a pour objectif de fixer les conditions dans lesquelles les autorités organisatrices de la distribution d'électricité pourraient se fédérer.

Ainsi un principe national indique que l'échelon de référence est le département.

Le calendrier national prévoyait que le 08 décembre 2007 soit fixé le périmètre du syndicat et que la procédure d'adhésion soit engagée.

En Haute-Corse, 2 syndicats sur 3 semblent d'accord pour fusionner avec l'accord du conseil général. Le préfet de Haute-Corse pourrait alors décider de créer le syndicat départemental.

En Corse du Sud, les 2 syndicats seront déjà dissous et sont a priori d'accord pour créer une nouvelle entité avec le Conseil Général de la Corse du Sud.

C'est toute la difficulté sur le terrain ; cinq syndicats. Comment faire en sorte qu'il n'en reste que deux et qu'en même temps les deux puissent, dans le cadre d'une intersyndicale, fonctionner ensemble ?

Je rappelle que dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissement, il y a eu 30 M€ d'inscrits ; l'Etat intervenant à un pourcentage qui n'était pas naturellement défini dans le cadre de la deuxième convention d'application du PEI.

Cette seconde exigence, imposant le regroupement des syndicats sur un périmètre régional ou à défaut départemental, n'est toujours pas levée.

Il appartient aux élus qui composent les syndicats de se mettre d'accord et c'est bien là le plus difficile, vous le savez tout comme moi.

Je veux également rappeler que cette condition est nécessaire à la mise en application du PEI. S'il n'y a pas de regroupement à l'échelon départemental et s'il n'y a pas une entente à l'échelon régional sur l'identification des besoins, sur l'établissement des priorités, il ne peut pas y avoir mobilisation des fonds du Programme Exceptionnel d'Investissement.

Pour conclure, si rien n'est définitivement arrêté, mais je considère que les choses semblent néanmoins en bonne voie et que bien entendu il faut que les uns et les autres sur le territoire se fassent à l'idée qu'il faut travailler ensemble et c'est toujours la grosse difficulté que nous connaissons, eh bien il faut que des cinq syndicats, il n'y en ait plus que deux et si possible à terme, plus qu'un. A ce moment-là, on aura une vraie couverture de la Corse s'agissant de la rénovation du réseau électrique rural et le PEI, véritablement, pourra donner sa pleine mesure.

M. Jérôme POLVERINI

En complément, en tant que maire de Corse du Sud, j'ai participé aux travaux d'élaboration du syndicat mixte et les 30 %, dans cette hypothèse, puisque le département de Corse du Sud vient en appui des communes du département, seraient cofinancés par le département. Ca, c'est le premier point.

Second point, je crois que nous avons intérêt, par rapport au Préfet qui souhaite que tout soit normalisé à l'échelon de la Région, à plaider que ce soit à l'intérieur de chaque département (ce qui correspond d'ailleurs à l'exigence de la loi) que cette normalisation s'exerce. Ce qui veut dire que, si en Corse du Sud on a réussi, elle est en voie de l'être cette normalisation, on puisse dégager une partie des crédits du PEI au moins pour la Corse du Sud.

Le Président de ROCCA SERRA

Nous allons maintenant aborder les autres rapports de l'ordre du jour. Nous allons inverser les rapports et nous interrompons à 13 heures, autant respecter les horaires normaux, parce que je sais que l'équilibre biologique des uns et des autres peut en être perturbé, et nous reprendrons à 14 h 30.

Dans le cadre des rapports concernant l'action économique et l'énergie, je propose, M. le Président du Conseil Exécutif, pour que nous puissions avoir une petite discussion très courte après, de reporter le premier dossier qui deviendrait le

4, de commencer par le dossier 3, ensuite le dossier 4, le dossier 2 et finir par le dossier 1. C'est une originalité.

Le Président SANTINI

J'y consens.

Le Président de ROCCA SERRA

3, 4, 2, 1.

Donc, nous abordons le dossier qui est le troisième rapport de l'ordre du jour.

ACTION ECONOMIQUE – ENERGIE

* Rapport n° 004 : Approbation de l'accord cadre 2010/2013 entre la CTC et l'EDF sur le développement de la maîtrise de la demande d'électricité.

Le Président SANTINI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le rapport relatif à l'Accord Cadre pluriannuel 2010–2013 entre la CTC et EDF sur le développement de la maîtrise de la demande d'électricité, que je suis amené à vous présenter aujourd'hui, s'inscrit dans le cadre du Plan de développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie adopté par notre Assemblée le 07 décembre 2007 et qui vise à nous permettre d'atteindre l'objectif de 30 % au minimum d'électricité d'origine renouvelable.

Si les efforts entrepris dans ce domaine à l'échelle de l'île sont encore insuffisamment connus, tant localement qu'au niveau national ou international, le développement des énergies renouvelables a d'ores et déjà atteint un niveau significatif en Corse.

Dans la plupart des filières, qu'il s'agisse du solaire thermique, dont l'implantation est historiquement et structurellement bien ancrée dans notre économie, ou plus récemment du solaire photovoltaïque par exemple, nous devons nous féliciter des résultats prometteurs enregistrés.

- avec près de 2 000 chauffe-eau solaires installés, la Corse se situe en tête des régions européennes rapportées à la surface installée par habitant,
- le bois énergie est également bien développé avec notamment un réseau de chaleur de 5 MW (l'extension à 10 MW est prévue) à Corte et plus de 10 000 tonnes de bois consommés par an,
- 3 parcs éoliens sont par ailleurs en fonctionnement pour une puissance totale de 18 MW,
- 11 petites installations hydroélectriques d'une puissance totale de 20 MW sont actuellement en fonctionnement.
- Et enfin, on constate une très forte croissance du solaire photovoltaïque tant sur les bâtiments que plein champs. Nous l'avons évoqué il y a de cela quelques semaines.

C'est donc une réalité : la Corse est l'une des régions qui fait le plus appel aux EnR pour son approvisionnement électrique. Pour autant, avec 23 % de l'énergie fournie en Corse contre 15 % au niveau national (31 % de la puissance installée), le potentiel demeure considérable. Le constat est intéressant, mais il y a des perspectives de développement bien plus encourageantes et il nous faut naturellement aller dans ce sens.

Par ailleurs, le gisement de maîtrise de l'énergie demeure quant à lui, comme partout en France, largement intact et doit impérativement faire l'objet d'une attention soutenue si l'on veut limiter la croissance de la consommation tout en soutenant fortement notre économie.

Le contexte est connu : en se basant sur l'étude réalisée par la CTC en partenariat avec EDF et l'ADEME, la PPI a retenu un potentiel d'économies d'électricité de 40 % en 2020.

Le rapport du Parlement a par la suite acté de la forte croissance des consommations d'électricité sur l'horizon 2005–2015 : afin de dimensionner les besoins d'investissements, un taux de croissance des consommations et des puissances de 3,8 % par an a finalement été retenu.

A notre niveau, la mise en œuvre opérationnelle du Plan de développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie prévoit deux partenariats principaux :

- avec l'ADEME, d'une part, dans le cadre du CPER et du PO-FEDER, sur la période 2007/2013, en mobilisant au total 28 M€ affectés au soutien d'opérations visant à créer les conditions nécessaires à la croissance ou à l'émergence des filières. Cet accord vise à lever préférentiellement des blocages structurels qui entravent la mise en œuvre du Plan, en particulier dans le secteur du bâtiment. Il s'agit par exemple de financer des opérations d'investissements

exemplaires, d'organiser des sessions de formation des professionnels et des collectivités, de structurer les réseaux d'acteurs et de relais.

- avec EDF, d'autre part, à travers un premier accord-cadre pluriannuel de 6 M€ sur 3 ans de 2007 à 2009. Sur les trois années de l'accord, chaque partie s'était engagée à mobiliser 3 M€ en faveur de mesures dédiées à la Maîtrise de la Demande d'Electricité en ciblant plus préférentiellement le secteur diffus et plus précisément les particuliers.

C'est bien de ce deuxième partenariat dont il est question aujourd'hui puisque l'accord-cadre conclu avec EDF étant échu au 31 décembre 2009, le Conseil Exécutif vous propose, compte tenu des résultats encourageants obtenus, de le reconduire et de l'amplifier pour une période de 4 ans (de 2010 à 2013) en y affectant une enveloppe globale de 10 M€, soit donc au total sur les 7 années du partenariat 16 M€.

Avant même de vous présenter les principales orientations, je tiens à préciser que j'ai tenu à ce que, dès la fin 2010, un premier point d'étape soit réalisé dans le cadre d'une réflexion associant l'ensemble des parties concernées par la thématique « énergie » afin d'optimiser, si besoin, l'articulation de nos deux partenariats avec l'ADEME et EDF, voire d'associer d'autres acteurs, comme par exemple ceux du secteur de la formation, s'ils le souhaitent.

Cet accord avec EDF vient en quelque sorte compléter notre gamme d'intervention en privilégiant la mise en œuvre effective et à grande échelle du Plan de développement des EnR et de la MDE.

Pour permettre sa mise en œuvre opérationnelle, l'accord cadre prévoit la passation de conventions d'application annuelles et de suivi pour chacune des années considérées, précisant les programmes d'actions retenus, les domaines et modalités d'intervention et les contributions financières de la CTC et d'EDF. Chaque année le programme pourra donc être revu, réorienté si besoin, afin de nous permettre, grâce à un suivi régulier, d'optimiser nos moyens d'intervention.

Je le disais tout à l'heure, les résultats MDE des années 2007/2009 sont plutôt encourageants et ils reposent essentiellement (pour plus de 50 %) sur :

- la mise en œuvre de campagnes de promotion des Lampes à Economie d'Energie,
- des actions de substitution de chauffages électriques ou gaz par des chaudières à condensation,
- la mise en place de chauffe-eau solaires.

L'expérience acquise ces trois dernières années sur les opérations de promotion des Lampes à Economie d'Energie doit nous servir d'exemple en ce sens qu'elle atteste de notre capacité conjointe à organiser des actions de masse touchant un public très large et ayant de réelles retombées sur la demande de puissance électrique à la pointe du soir.

Je souhaite que dès 2010 une attention particulière soit portée au sujet, ô combien structurant, de l'isolation des logements qui est susceptible certes, de générer des gains importants vis-à-vis du système électrique corse dans les années à venir, mais aussi d'accompagner la mutation du secteur du bâtiment.

A cet effet, je rappelle le lancement prochain, en partenariat avec l'ADEME et la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un appel à projets régional visant à encourager la construction de Bâtiments Basse Consommation ou à Energie Positive.

La réussite de la politique de massification des EnR et de la MDE passe par le développement de « produits » simples, accessibles au plus grand nombre, supportés par une communication adaptée.

A titre d'exemple pourrait être développée une série de pictogrammes correspondants à des thématiques précises comme le chauffage, l'éclairage, le solaire, les appareils en veille, et l'isolation :

- Chauff'éco
- Lamp'éco
- Solair'éco
- Veill'éco
- Isol'éco.

En conclusion, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je pense que nous pouvons sans rougir, convenir des résultats prometteurs obtenus en partenariat avec EDF sur la période 2007/2009 mais, parallèlement aussi, affirmer notre volonté commune de passer à la vitesse supérieure dans la mise en œuvre du Plan de développement des Energies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Cela passe, je le redis, par des actions de masse à destination des particuliers et par une communication adaptée.

Cet accord cadre 2010–2013 traduit bien cette volonté dans ces grandes orientations stratégiques, la première convention d'application 2010 en précisera très prochainement le contenu précis.

Je vous remercie.

Le Président de ROCCA SERRA

Avis de la commission ? Favorable. Qui demande la parole ? Fanfan DOMINICI, Nadine NIVAGGIONI. Fanfan a la parole sauf à laisser par élégance la parole à Nadine ! C'était une provocation, Fanfan !

M. François DOMINICI

Non, non, mais je laisse la parole à Nadine, bien évidemment.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci Fanfan.

Bien évidemment, cette convention-cadre nous intéresse et ne peut qu'encourager et doit devenir même, selon nous, la priorité relative à la maîtrise de l'énergie.

On ne va pas revenir sur les fondamentaux, à savoir que nous évidemment, on remet en cause le fameux trépied énergétique. Cela fait partie des choses que vous savez parce qu'on considère que tout ce qui est énergie renouvelable et maîtrise de l'énergie doit, dans les dix années à venir, pouvoir dépasser un pourcentage de 45 %. Ce sont des choses qui sont possibles avec les nouvelles technologies et nous verrons que la recherche et le développement le permettront de plus en plus. Il faut déjà s'inscrire dans l'anticipation.

En ce qui concerne à proprement parler cette convention, vous avez évoqué le secteur du bâtiment et je crois que s'il y a un secteur, effectivement, qui peut permettre une économie d'énergie, c'est bien celui-ci à certaines conditions. On va rentrer dans un petit peu de technicité.

Il faut savoir qu'aujourd'hui lorsqu'on construit une maison, un bâtiment, on doit respecter un certain nombre de réglementations techniques et on est aujourd'hui dans la RT 2005, c'est-à-dire la réglementation technique de l'année 2005. Vous voyez déjà le retard qu'ont nos professionnels alors qu'on vise déjà la RT 2012 sur certaines régions. Donc, nous avons un écart considérable à combler.

Effectivement, je partage complètement votre avis, M. le Président, il y a la Direction de l'énergie, EDF et donc les deux partenaires de cette convention doivent obligatoirement (et ce sera une nécessité parce que sinon, nous ne pourrions pas être sur la source importante qui pourra nous amener à la maîtrise d'énergie) travailler avec les branches professionnelles (la Fédération du Bâtiment, la CAPEB), tout ce qui représente ce secteur pour pouvoir professionnaliser les chefs

d'entreprises et les salariés. C'est une condition sine qua non. Si nous ne rentrons pas là-dedans, nos efforts seront minimes.

C'est très bien les lampes à économie d'énergie, les prises qui vont être proposées dans quelques semaines, etc., mais c'est quand même négligeable à côté de ce qui peut être fait dans le bâtiment et ça ne pourra passer que par la formation des hommes. Il faut qu'on arrive dans les deux années à venir à rentrer dans la réglementation technique 2012, si on veut faire des économies considérables.

Vous avez évoqué des produits sains. J'irai jusqu'aux matériaux sains et je crois que la Corse peut être une source de production intéressante et je pense, là, à relancer peut-être cette filière du liège, à relancer aussi en matière agricole tout ce qui relève de la laine. Nous avons aujourd'hui des agriculteurs qui tondent leurs brebis et qui brûlent la laine parce qu'elle n'est pas exploitée. Cela représente évidemment des quantités qui ne sont pas énormes, mais en tous les cas il y a possibilité sur notre territoire et c'est là aussi que l'Université doit travailler, il doit y avoir des domaines où on doit se pencher, voir comment on peut remettre en œuvre la filière du liège, parce qu'il n'est pas normal qu'on parte chercher du liège qui a été reconditionné en Sardaigne pour l'utiliser ici et cela nous revient très cher. Même chose donc et on pourrait décliner ceci sur de nombreux exemples. On pourrait travailler aussi sur le pisé ; on sait que dans notre tradition, il y a eu des bâtisses qui ont été faites en pisé, c'est-à-dire en terre stabilisée, il y a matière à développer ces habitations. C'est peut-être ce que vous envisagez dans l'appel d'offres que vous nous proposez. En tous les cas, nous ne pouvons pas passer à côté et là aussi ça relève de la formation des hommes. On ne peut pas rester seulement sur le parpaing ou sur le mono mur, il faut à un moment donné aussi aller sur une réappropriation des matériaux traditionnels, à savoir la terre que nous avons à notre disposition.

Voilà quelles sont nos orientations. On aurait souhaité évidemment, avant de signer et de pouvoir nous déterminer sur cet accord-cadre, avoir un compte rendu détaillé, chiffré sur la convention précédente. Effectivement, il y a des choses intéressantes qui ont été faites, nous le savons tous et nous en avons conscience, mais on aurait aimé avoir à notre disposition ces éléments.

Peut-être qu'il serait souhaitable, dans la convention que nous allons établir, de fixer cette fois-ci des pourcentages et des indicateurs chiffrés. C'est indispensable. Nous devons savoir les sauts que nous devons faire en matière de chauffe-eau solaire individuel, (nous sommes à 2 000 aujourd'hui) qu'est-ce que nous visons en 2012 ou en 2013 ? Est-ce que nous en visons 5 000 ? Est-ce que nous en visons 6 000 ? Tout cela doit être quantifié.

Voilà ce que nous avons à dire. En tous les cas, nous serons favorables pour soutenir ce dossier. Je vous remercie.

Le Président de ROCCA SERRA

Fanfan DOMINICI, toujours élégant.

M. François DOMINICI

Merci M. le Président.

Je partage tout ce que vient d'énumérer et de dire notre collègue Nadine NIVAGGIONI, nous sommes sur la même longueur d'onde. Bien évidemment comme Nadine (c'était le sens de mon intervention), il aurait été souhaitable, M. le Président, que nous ayons effectivement un compte rendu détaillé de la précédente convention établie, et surtout chiffré, puisque quand on analyse le document et vous savez que j'analyse toujours ces chiffres, on se rend compte que sur une programmation globale d'un peu plus de 13 M€, en considérant même que l'Europe ait apporté l'ensemble de sa contribution, que l'ADEME ait apporté l'ensemble de sa contribution, on est à peine à 60 % ou 70 % de consommation des crédits. En gros, on a engagé, je ne dis pas « payé », à peu près 9 M€ et vous voyez qu'on est loin d'avoir atteint les objectifs.

Effectivement, quand les objectifs portent sur les lampes, etc., c'est vrai que ce sont des dépenses relativement faibles. Par contre, quand on va sur des opérations beaucoup plus structurantes, beaucoup plus importantes avec la formation des hommes, les bâtiments, les matières à utiliser, les priorités que nous nous sommes fixées, atteindre 40 % en 2020 est un objectif important. Mais si on continue à ce train-là de consommation faible de crédits, je ne pense pas qu'on pourra les atteindre.

Aujourd'hui, vous demandez une autre convention qu'on va soutenir, bien sûr, avec 5 M€ d'un côté et 5 M€ de l'autre, 10 M€ encore. Donc comment fait-on pour arriver à la consommation de tels crédits ? Est-ce que ce n'est pas avoir (pardonnez-moi cette trivialité) les yeux plus gros que le ventre ? Cela pose quelques difficultés parce qu'on mobilise les crédits, on les bloque, ça fait bien mais à l'arrivée, on ne réalise pas. Donc, c'est ça que je voulais mettre en évidence sur ce seul dossier, puisqu'on se rend compte qu'on est loin d'avoir atteint les objectifs au moins chiffrés et financiers qu'on s'était fixés.

M. Pierre CHAUBON

On est évidemment d'accord sur le contenu de la convention proposée. Cependant, deux questions, M. le Président.

La première a trait au tarif de rachat dont on a parlé à plusieurs reprises comme un des éléments, comme un des facteurs de développement des énergies

renouvelables. Plusieurs tentatives ont été faites, est-ce qu'on a aujourd'hui une réponse ? Où en est-on ? Je rappelle à cet égard qu'en concluant les états généraux de l'Outre-Mer, le Président de la République a annoncé une augmentation de 20 % du tarif de rachat des énergies propres. Voilà pour la première question.

La deuxième question c'est : selon vous, est-ce que les syndicats d'électrification peuvent jouer un rôle dans l'accord proposé ici ?

Mme Hélène LUCIANI-PADOVANI

Je voulais simplement préciser que je souscrivais à l'ensemble des interventions qui ont eu lieu, aux détails donnés par Nadine NIVAGGIONI.

Je voulais quand même insister sur l'intérêt, sur l'importance et l'enjeu de ce rapport, de cet accord-cadre et de sa mise en application parce que j'ai le sentiment qu'au niveau du plan énergétique que nous avons voté, son équilibre est compromis. Comme vous le savez, il repose sur un trépied qui consiste en une production thermique, production relative à l'interconnexion et une production qui concerne les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en électricité.

Aujourd'hui, notre situation énergétique est caractérisée par une forte croissance de la demande en électricité (à peu près 4 % par an). Lorsque l'on voit qu'au niveau de l'interconnexion nous avons fait ce qu'il fallait, on a monté la puissance au taquet, mais au niveau de la production thermique, on est dans un retard au niveau du renouvellement des installations des productions thermiques.

A partir de là, il faut bien prendre conscience que ce point relatif à la maîtrise de la croissance d'électricité est relativement important. Donc, comme vous l'avez souligné, il est impératif de passer à la vitesse supérieure et je vous invite bien évidemment à muscler comme il se doit la communication en la matière pour que le grand public puisse s'emparer de la chose et que ça suive parce que c'est un enjeu important au regard de ce déséquilibre aujourd'hui qui est présent.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Puisque les syndicats d'électrification ont été soulevés, j'aurais voulu faire une intervention à ce sujet. Il faut savoir que sur le réseau transport, on a 15 % de pertes en ligne. C'est énorme ! Alors, je crois que s'il y a une économie à faire aussi... Il y a une partie de la perte qui ne peut pas être récupérée, on le sait, c'est physique, mais il y a une partie qui est due à la vétusté du réseau et là aussi, je crois qu'on doit se pencher. Le PEI devait répondre en partie à ça, ça n'a pas été fait. Je crois qu'il y a là à travailler aussi sur, une fois de plus, la formation des

hommes parce que lorsqu'on doit enterrer, lorsqu'on est sur les réseaux aérosouterrains, il faut savoir aujourd'hui qu'il n'y a personne qui fait cela en Corse. On est obligé de former les gens sur le continent. Ça coûte excessivement cher et je crois que c'est pourtant une des priorités, faire en sorte que cette perte de charge en ligne soit diminuée peut-être de 15 à une réalité tout à fait acceptable qui peut être de l'ordre de 6 à 7 %. En tous les cas, il y a à travailler là-dessus, c'est considérable. Si vous faites 15 % de la consommation appelée, ça représente le barrage du Rizzanese. Donc, mesurons tout cela.

Je vous remercie.

Le Président de ROCCA SERRA

Le barrage du Rizzanese qui avance tranquillement et sûrement.

D'autre part, il faut distinguer aussi ce qui est moyenne tension, ce qui est de l'ordre de nos syndicats départementaux et ce qui est de la haute tension qui est de la responsabilité du réseau et qui d'ailleurs est en train d'être améliorée. Je peux vous le dire, pour avoir un meilleur transport dans l'extrême sud puisqu'il y avait là aussi un problème avec l'augmentation de la capacité d'interconnexion, qu'en ce moment il y a une ligne de 90 000 Watts qui est en train d'être enfouie et qui donc va donner une grande sécurité par rapport à cette augmentation d'interconnexion et qui va l'optimiser et permettre sa mise en service.

Je donne la parole à M. le Président du Conseil Exécutif, Président du Conseil énergétique, Président de l'ADEC.

Le Président SANTINI

Merci M. le Président.

Quelques questions ont été posées et je vais y répondre.

De manière globale, on voit bien que tout ce qui touche au développement durable, aux énergies renouvelables, à la maîtrise de l'énergie tout simplement, fait – et heureusement – consensus et que nous avons tous collectivement intégré le fait qu'aujourd'hui nous étions à la croisée des chemins, et qu'au-delà des réunions qui se situent de par le monde, la Corse avait, au niveau de ses élus, de sa représentation insulaire, pris depuis longtemps conscience de tout l'intérêt qu'il y avait à, collectivement, avancer et bien avancer dans ce domaine.

J'indique que les résultats sont encourageants. Alors que sur le plan national la production d'électricité liée à l'utilisation des énergies renouvelables est de 15 %, nous sommes à 23. J'indique que le but que nous nous fixons, c'est 30 %.

C'est un premier palier et naturellement, il faudra aller le plus loin possible dans l'utilisation des énergies renouvelables.

Un plan de développement des EnR et de la MdE a été approuvé à l'unanimité par notre assemblée le 7 décembre 2007 ; cela fait deux ans. Je suis es qualité en charge de l'exécuter, de le mettre en application. Suis-je totalement satisfait de cette mise en application ? Non. Tout comme vous, non ! Notre collègue Fanfan DOMINICI l'a indiqué, tant d'un point de vue financier que d'un point de vue impact sur la population, des efforts ont été entrepris, il faut les saluer. Des avancées ont été réalisées, il faut aussi les saluer. Pour autant, je considère avec vous qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir.

Face à ce constat, qu'est-ce que j'ai souhaité faire en cette fin de mandature pour la prochaine ?

- Transformer la mission « énergie » de l'ADEC en direction déléguée à l'énergie, en recrutant le directeur régional de l'ADEME, Alex MILANO qui est derrière moi, de telle manière à ce que nous soyons opérationnels du jour au lendemain. Il ne s'agissait pas de chercher à recruter je ne sais qui, qui vraisemblablement n'aurait pas été trouvé en Corse et qui ce faisant, venant du continent, aurait eu d'abord des difficultés à appréhender la situation insulaire. Nous sommes, je le dis, avec M. MILANO, dans l'opérationnalité immédiate de la mise en application de nos décisions. « Direction déléguée à l'énergie », ça a un sens.

- Localisation de cette direction au Ricanto, pour qu'il n'y ait pas de « compromission » avec les services de l'ADEC, qu'il n'y ait pas d'amalgame. C'est bien une direction déléguée, qui doit être visible par le plus grand nombre de nos concitoyens.

- Renforcement des moyens de cette direction déléguée, notamment à travers le recrutement d'ingénieurs qui seront localisés pour partie à Bastia, conformément à mes engagements dans le cadre de la politique de territorialisation et du « rééquilibrage administratif ». L'antenne de l'ADEC sera renforcée à travers la direction déléguée à l'énergie pour que justement là-aussi nous puissions toucher le plus grand nombre de nos concitoyens.

Les moyens financiers – je vous l'ai indiqué – passent de 6 à 10 M€ ; 16 M€ sur la période de contractualisation s'agissant uniquement de la convention avec EDF (8 pour la CTC et 8 pour EDF).

La couverture de la convention est de quatre ans, mais naturellement c'est la convention-cadre. Il y a des conventions annuelles que nous pourrons ajuster au fil des années qui passent. 10, 11, 12, 13 en fonction des résultats

obtenus et en fonction des objectifs à atteindre. Il me semblait important de le préciser.

Sur les questions qui ont été posées.

Concernant le bilan chiffré des indicateurs : vous avez un bilan qui vaut ce qu'il vaut, mais qui a le mérite déjà de fixer les lignes (page 5) et qui vous donne les grands constats de ce bilan.

Mais je le dis, la manière d'évaluer, notamment s'agissant de ce secteur-là, de la part de notre collectivité et de l'ADEC s'agissant de l'énergie, n'est pas encore satisfaisante. Et l'une des premières missions que j'ai confiée au directeur délégué à l'énergie, c'est celle d'étudier la mise en œuvre de l'Observatoire de l'énergie dont ce sera la vocation vraiment de voir l'impact en Corse, à travers nos actions, de notre politique.

S'agissant de la réglementation, professionnalisation et du retard pris en la matière, un programme de formation débute dès cette année pour les architectes. Il est naturellement soutenu par notre collectivité.

Le programme d'éco-conditionnalité des aides impose un parcours de formation pour les entreprises. Il nous faut donc former toute la filière professionnelle de conception et de mise en œuvre du bâtiment. Des programmes de formation sont d'ores et déjà élaborés avec la direction déléguée à l'énergie en partenariat avec l'ADEME.

De même, la question des matériaux locaux est évidente et je suis convaincu avec vous que le réchauffement climatique engendrera sûrement une certaine relocalisation de l'économie. Nous avons effectivement en Corse les moyens d'être exemplaires. Nous n'en sommes qu'au début. Nous avons fait des efforts en la matière, nous nous positionnons encore une fois parmi les régions pilotes, mais pour autant ça n'est pas encore satisfaisant, je le reconnais volontiers avec vous. Nous devons collectivement communiquer en direction du citoyen, chaque fois qu'il est possible de le faire.

S'agissant du tarif de rachat éolien et photovoltaïque, c'est vrai, c'est toujours vrai que s'agissant du tarif de rachat d'électricité produite à travers les éoliennes, nous n'avons pas avancé. Nous sommes toujours sur un « refus » du Gouvernement de donner acte de ce que nous sollicitons pour des raisons qui consistent à dire, s'agissant des DOM-TOM, les éoliennes sont repliables parce qu'il y a les ouragans, les tempêtes tropicales, etc. S'agissant de la Corse, il n'y a pas plus de difficultés que l'installation d'éoliennes sur le continent. Je ne dis pas que je partage le constat, je vous le rapporte simplement. Donc, aujourd'hui, il y a une situation qui n'a pas évolué en la matière.

Par contre, vous le savez comme moi, on en a eu la preuve il y a quelques semaines, s'agissant du photovoltaïque et des champs photovoltaïques, nous avons beaucoup plus de demandes que de MW à distribuer tout simplement parce que le tarif de rachat aujourd'hui est encore garanti pour 20 ans et est supérieur à celui pratiqué sur le continent. C'est pour cela que nous avons aussi cette demande exponentielle de réalisation de champs photovoltaïques.

S'agissant des syndicats : est-ce que les syndicats d'électrification rurale peuvent être associés, impliqués ? Quel rôle, en fait, peuvent-ils jouer en la matière ? Il y a peut-être d'autres rôles qui pourraient leur être impartis, mais de prime abord le rôle qui pourrait être joué par les syndicats, s'agissant des EnR et de la maîtrise d'électricité, est celui d'être des relais. De relayer notamment auprès des communes, auprès des mairies la politique que nous portons, comme le font par exemple les espaces « information énergie » auprès des particuliers. C'est l'un des rôles que pourraient jouer les syndicats d'électrification ou le syndicat demain interdépartemental, ce serait celui, à travers des communes adhérentes, de vraiment démontrer tout l'intérêt qu'il y a à rentrer dans cette démarche. C'est un partenariat.

Lorsqu'on évoque le fait de porter les EnR à 45 %, c'est sans doute un objectif à atteindre, avec des paliers bien entendu. On voit bien qu'aujourd'hui, du jour au lendemain, on ne va pas l'atteindre. Cela rejoint un peu le dossier suivant et l'appel d'offres de la CRE, et donc la nécessité de progresser sur la question du stockage. Toute la difficulté aujourd'hui de la mise en œuvre des EnR, c'est le stockage. Vous savez que l'éolien et le photovoltaïque sont des énergies fatales, vous le savez comme moi, qui peuvent s'arrêter à la seconde. Il n'y a plus de vent, il n'y a plus de stockage. Il n'y a plus de soleil, il n'y a pas de stockage. Et c'est toute la difficulté qu'il y a à mettre en œuvre les EnR.

Je voudrais, pour conclure, indiquer également la chose suivante : nous sommes aujourd'hui, s'agissant de la MdE, des EnR, de l'utilisation de matériaux isolants, etc., dans une phase d'incitations financières, y compris s'agissant de l'équipement des constructions nouvelles de chauffe-eau solaires. Je pense que l'un des enjeux de la prochaine mandature, ce sera progressivement de passer à une réglementation qui s'imposera... Cela ne se fait pas comme cela du jour au lendemain ! Il faut préparer des filières, financièrement ça a un coût, donc il faut peut-être aider aussi financièrement à franchir le cap. Mais nous serons amenés, à l'instar d'autres pays ou d'autres régions - et je pense à certaines régions espagnoles ou au Portugal -, à imposer à travers une réglementation l'utilisation de chauffe-eau solaires, l'utilisation de certains matériaux et dans un premier temps, à continuer (tout en imposant) à accompagner financièrement ce que nous souhaiterons mettre en place. Ensuite, lorsque cela deviendra la règle, ce sera dans le cadre de permis de construire. Mais il y a des étapes à franchir et il faut, à mon

sens, quelques années pour les franchir. Mais je pense que nous devons impérativement aller dans cette direction tout au long de la prochaine mandature.

M. François DOMINICI

La question qu'a posée notre collègue Pierre CHAUBON méritait, à mon sens, une réponse un peu plus précise. Laquelle ? Je vais vous la donner, puisqu'il y a un arrêté du 12 janvier 2010 qui fixe les nouveaux tarifs d'achat, notamment pour tout ce qui est des installations d'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du solaire.

Effectivement, Pierre, des tarifs sont fixés. Ils sont fixés pour cette année 2010 pour la Corse. Pour les départements d'Outre-mer, les collectivités territoriales de Saint Pierre et Miquelon et Mayotte, c'est fixé à 0,40 € le KW. D'ailleurs, ce qui est surprenant dans cette opération, c'est que nous n'avons pas de coefficients multiplicateurs par rapport aux autres départements. Les autres départements ont une base de calcul de 31,4 centimes d'euros et ensuite vous avez les coefficients multiplicateurs qui peuvent atteindre jusqu'à 1,20 selon les strates de production de 250 KW, etc., etc.

Donc, nous avons effectivement aujourd'hui une prise de position du Gouvernement que je dois considérer astucieuse, intéressante, dans la mesure où je lis le communiqué du Ministère de l'Ecologie qui précise : « Ce nouveau dispositif tarifaire s'applique uniquement **aux nouveaux projets**. Les projets faisant déjà l'objet d'une demande de contrat d'achat de l'électricité avec EDF ou pour lesquels un contrat d'achat a déjà été signé, ceux-là continuent à bénéficier du régime tarifaire fixé en 2006. ». Mais il ajoute et c'est là que c'est important, et c'est important pour nous, vu le nombre de dossiers que nous avons reçus M. le Président : « Cependant **une bulle spéculative** s'étant développée depuis le mois de novembre 2009, le Gouvernement a décidé que les projets pour lesquels une demande d'achat d'électricité a été formulée à compter du 1^{er} novembre 2009 et n'ayant pas fait l'objet d'une demande complète de raccordement au réseau public le 11 janvier 2010, devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'achat d'électricité aux nouvelles conditions tarifaires ».

Donc les nouvelles conditions tarifaires sont données par l'arrêté effectivement du Ministre de l'Ecologie en date du 12 janvier. Et vous verrez qu'ensuite, vous avez également, pour répondre justement à la question et à l'intervention de Nadine, des nouveaux tarifs à partir de la biomasse, du solaire, de la géothermie, etc., etc. Et là, vous verrez que les tarifs sont particulièrement intéressants, d'où l'intérêt de l'intervention que moi-même et Nadine avons faite sur le choix des matériaux ou des méthodes qui vont permettre les économies d'énergie.

Bien évidemment, je pense que vous avez le décret. Si tel ne devait pas être le cas, il est à votre disposition.

Le Président de ROCCA SERRA

Juste un mot sur cette question.

J'interviens rarement, mais si j'ai bien compris ce que vient de dire Fanfan DOMINICI, c'est qu'effectivement à partir du mois de janvier (maintenant), il y a une modification du prix de rachat car le Gouvernement veut favoriser aussi l'évolution du photovoltaïque dans les régions plus au nord. C'est-à-dire qu'on ne privilégie pas uniquement les régions dites ensoleillées pour avoir un développement de la filière.

Donc, sur cette question, c'est vrai. Maintenant, que ceux qui avaient déposé leur dossier avant, en fonction de l'instruction du dossier soient rattachés au nouveau prix de rachat... Enfin, on va éclaircir tout cela parce que c'est contractuel à un moment donné. Il faut voir ce qui est contractuel ou pas.

D'autre part, je voudrais revenir sur la première partie, c'est-à-dire sur le prix de rachat. Le débat que nous avons ici, que nous avons depuis déjà un certain temps avec le Président du Conseil Exécutif et le Gouvernement sur le prix de rachat de l'éolien... Pour avoir rencontré récemment le Ministre d'Etat, Jean-Louis BORLOO, effectivement sur un critère qui ne peut pas nous convenir, le Gouvernement nous a retiré l'équivalence du prix de rachat de l'éolien avec l'Outre-mer, avec les DOM, sur un critère qui est le fait que nous ne pouvons pas justifier d'être sur un régime cyclonique et donc il n'y a pas le même coût d'investissement pour les matériaux à utiliser, c'est-à-dire des mâts, des pylônes qui sont rabattables en fonction des cyclones. Sur ce critère là, on ne peut pas gagner, mais partant de là, il ne nous est pas interdit de trouver un critère qui puisse nous différencier en même temps et de l'Outre-mer sur celui-ci et qui pourrait nous justifier d'un critère de différenciation sur la région PACA par exemple. Qu'est-ce qui peut nous différencier en termes de tarifs, par rapport au continent ? Mais par rapport à l'Outre-mer qui n'est justifié que par ce critère... Si on se rattrape à d'autres critères de l'Outre-mer, ce n'est pas impossible, mais pas celui-là.

Nous avons tout essayé avec Ange SANTINI, auprès du Premier Ministre, auprès de l'Elysée, auprès de tout le monde. C'est classé sur ce critère. Donc, il faut trouver une autre solution. Et la porte d'entrée serait entre « nous ne sommes pas dans un régime cyclonique, mais nous sommes aussi sur un différentiel qui peut être justifié autrement ».

Tout comme on le voit, il y a une évolution puisque le photovoltaïque qui était privilégié, on voit qu'il y a aujourd'hui un modérateur entre les régions du sud et du nord.

M. le Président de l'Exécutif a la parole pour répondre peut-être aux dernières interrogations.

Le Président SANTINI

Très rapidement, les installations intégrées bénéficiaient d'un tarif de 0,58 € par KW et ce tarif serait réduit - c'est un peu ce que dit Fanfan - pour quelques opérations.

En l'état actuel, cela ne semblerait pas avoir d'impact sur les champs photovoltaïques examinés en décembre dernier par notre assemblée. Il est clair que les tarifs actuels n'ont pas vocation à être pérennisés à ce niveau et ceux qui ont déposé des permis ne sont pas concernés, mais cela mériterait d'être clarifié. Et je pense que l'étude fine doit être mieux positionnée (elle est en cours). Mais cela ne concerne à notre sens que les nouveaux projets.

Mais encore une fois, tout cela est évolutif, surtout par les temps qui courent...

Le Président de ROCCA SERRA

Avec toutes ces précisions, je vais mettre aux voix le rapport.

Le rapport est ADOPTE par :

48 voix pour (tous les groupes)

3 abstentions (groupe Corsica Nazione Indipendente)

La séance est suspendue.

Vous avez un buffet qui est prévu à 13h. Nous reprenons à 14h30 sur la suite des rapports.

La séance est suspendue à 13h et reprise à 15h 15.

Le Président de ROCCA SERRA

La séance est reprise.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons reprendre l'ordre des rapports et passer le rapport de la CADEC.

Je le dis car c'est le résultat des travaux de la commission des finances et c'est le résultat de la commission permanente ce matin : la proposition d'amendement qui pourrait être faite sur la délibération porte uniquement sur un point, sur la représentation de la CTC (actionnaire à 33 %). Il s'agit de modifier la délibération avec une représentation qui pourrait être d'abord conforme à l'organisation actuelle, même si elle n'est que provisoire de la CTC et en même temps permettre de répondre à une légitime demande de contrôle sur cette question. Bien sûr, d'abord nous allons présenter le rapport. Mais je voulais préalablement dire cela, puisque cela peut faire l'objet d'un consensus pour cette simple modification, sachant que - je crois - dans les travaux de la commission, en dehors de ce point, il n'y avait pas d'aspérités. Ce qui prouve bien que nous sommes à la fin d'un parcours, d'un aboutissement, avec un outil moderne, performant que nous sommes en train de construire.

Et je dois dire qu'en fin de mandature, c'est bien de finir sur l'outil de l'avenir, qui va être un des outils de l'avenir, ce n'est pas le seul mais un outil de performance de l'avenir au service de l'économie de la Corse, au service du financement de l'économie de la Corse. Nous avons toujours considéré que c'était un élément essentiel de nous investir sur le financement de l'économie, que ce soit avec l'argent public, les nouveaux moyens que vous mettez en œuvre à travers l'ADEC et les avances remboursables, et en même temps, le partenariat, l'engagement qu'il faut avoir du secteur bancaire qui vient en relais.

Donc, nous avons là un outil charnière qui est au cœur de l'ensemble du dispositif. Je m'en réjouis à titre personnel et je dirai que c'est de bon augure pour l'avenir du développement de la Corse.

Je vous donne maintenant la parole. Ensuite nous passerons au débat et au vote qui, je l'espère, sera un vote unanime.

La parole est à Fanfan DOMINICI pour un rappel au règlement.

M. François DOMINICI

Rappel au règlement puisque je ne pourrai ni participer au débat, ni au vote, mais pour vous dire simplement que j'ai été reçu le 12 janvier par la commission des évaluations et de participation de l'Etat pendant près de 2 heures et demi quand même. Apparemment, ça c'est bien passé puisque cette commission a donné un avis favorable et que les instances dirigeantes, qui viennent au capital, ont toutes également donné leur accord pour venir au capital donc de la CADEC et racheter les participations de l'Etat.

Sur ce, M. le Président, je me retirerai.

Merci.

Le Président de ROCCA SERRA

M. le Président du Conseil Exécutif, Président de l'ADEC a la parole pour présenter le rapport.

* Rapport n° 001 : Approbation du Plan de relance des activités de la Caisse de Développement Economique de la Corse (CADEC)

Le Président SANTINI

Merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les conseillers, un petit rappel liminaire.

Les orientations du Schéma Directeur du Développement Economique de la Corse, que j'ai eu le plaisir de vous présenter le 25 juin 2008, contenaient le principe de la réforme des modalités d'intervention de notre Collectivité que j'avais souhaité voir mise en place en matière d'aides au développement économique, à savoir :

1. l'abandon du système subventionnel direct au profit de mécanismes d'aides permettant la reconstitution des fonds publics, notamment les avances remboursables ;
2. le recours à des structures et organismes financiers professionnels, nationaux ou locaux ;
3. la mise en cohérence des interventions de l'ensemble des structures ainsi aidées par notre Collectivité (par l'Etat et l'Europe, aussi), à travers la création d'une véritable plate-forme de financement des entreprises insulaires, installée dans les locaux de l'antenne de l'ADEC, à Bastia : « CORSE FINANCEMENT ».

Un audit, commandé par l'ADEC à un organisme indépendant fin 2006, avait en effet révélé qu'au-delà de la rationalisation des interventions, déjà entreprise, un créneau de l'économie n'était pas suffisamment couvert par les outils existants, du fait de leur domaine de compétence ou de leur statut, et qu'il y avait lieu de combler cette lacune.

Pour ce faire, il est rapidement apparu nécessaire d'intégrer un outil susceptible de répondre au besoin de financement identifié, en décidant soit de le créer de toutes pièces, soit de s'appuyer sur une structure existante.

Après avoir écarté la solution, non viable alors, du mécanisme "Jérémie", portée par l'Union Européenne, la réflexion s'est naturellement et très rapidement portée sur le devenir de la CADEC, à la lueur des disponibilités financières qu'elle recelait, du fait d'une politique de recouvrement de ses créances menée avec les résultats que l'on connaît.

Vouloir créer un outil nouveau aurait sans doute conduit l'Etat à réclamer l'application des dispositions strictes du protocole d'accord de 1999, qui prévoyait la liquidation pure et simple de la structure à l'issue de sa période de recouvrement. Pour être clair et synthétique, il y avait un gros risque de voir repartir vers Bercy le montant des avoirs de l'Etat qui représentaient un peu plus de 20 M€.

Il a donc fallu convaincre les divers représentants de l'Etat, au fil des réunions des comités de gestion, de tout l'intérêt qu'il y aurait, pour notre île, pour l'avenir de la Corse, à relancer la CADEC en préservant ses moyens financiers et en utilisant ses compétences internes.

Cependant, l'Etat a fait connaître son intention, en cela conforme à la politique appliquée au niveau national, de ne plus être actionnaire de structures type SDR et autres établissements financiers, comme la CADEC.

Aussi, par délibération du 9 mars dernier, vous m'avez mandaté pour poursuivre des négociations avec l'Etat en vue de définir les modalités de sortie de l'Etat du capital de la CADEC et celles relatives au redémarrage de cet outil.

Après de nombreuses réunions, notamment au plus haut niveau et bien entendu en présence du Président de l'Assemblée de Corse, il me revient aujourd'hui de vous informer du résultat de ces négociations et de vous soumettre les modalités du plan de relance de ladite CADEC.

Imaginée, à l'origine, comme pouvant se faire en deux temps, la sortie de l'Etat du capital se fera au final en un seul mouvement, mais ce "départ" sera compensé par le fait que, parmi les repreneurs, figure la Caisse des Dépôts, qui reste le bras financier de l'Etat et dont la présence à nos côtés peut être considérée comme un gage de confiance envers les orientations que nous avons communément définies et qui sont mises en œuvre à travers les programmes contractualisés.

Cette sortie du capital de l'Etat prendrait donc la forme d'une cession des actions qu'il détient à un groupe de repreneurs, conduit par la Caisse des Dépôts,

qui ensemble adhèrent à la démarche envisagée de développer un outil fort de financement de l'économie locale.

Vous connaissez la répartition du capital : 1/3 / 2/3

33 % pour notre collectivité ;

67 % détenus par l'Etat qui seraient donc ainsi répartis :

- Crédit coopératif 25,30 %
- Caisse des Dépôts 20 %
- Caisse d'Epargne 15 %
- Safidi (filiale EDF) 6,70 %

Cette cession d'actions se fera pour un prix de 4 M€, sur la base d'une valeur de l'action arrêtée à environ 42 €.

Depuis la rédaction du rapport qui vous est présenté aujourd'hui et son adoption en Conseil Exécutif, le principe de cette cession a été validé par la Commission des Transferts et Participations de l'Etat, réunie le 12 janvier dernier. Notre collègue Fanfan DOMINICI vous l'a rappelé avant de quitter l'hémicycle.

Si vous en décidez ainsi, après que vous aurez validé ce plan de relance et les modalités qui s'y rattachent, ce dossier devra encore faire l'objet d'une autorisation officielle de la part de l'Etat et sera ensuite soumis à l'autorité financière concernée (le Comité des Etablissements de Crédits et Entreprises d'Investissement – CECEI) pour demander l'octroi d'un nouvel agrément à la CADEC et à ses dirigeants afin qu'elle puisse effectivement démarrer ses nouvelles activités.

Permettez-moi de vous rappeler la nature de ces activités, et le rôle de cette CADEC relookée, tels que figurant au SDDE (schéma directeur de développement économique).

Elle devra être une structure d'appui au financement des entreprises et non une banque à part entière, car il ne saurait être question pour nous de permettre, ou tout simplement de faciliter, la survenance d'errements que nul ne voudrait voir réapparaître, même s'ils appartiennent à un lointain passé.

Ainsi, son rôle sera, à la fois de faciliter l'accès des entreprises insulaires aux financements publics et de faciliter l'intervention complémentaire des banques, sur des bases nouvelles, exclusivement empreintes des axes définis dans le SDDE et quantifiés dans le contrat de projet et le POE-FEDER 2007-2013.

Ainsi la CADEC pourra intervenir :

- par la technique des avances remboursables (à taux zéro ou non), en complémentarité d'une intervention bancaire ;
- par la technique du crédit-bail immobilier mis en œuvre à travers sa filiale CORSABAIL.

Ces interventions se feront par le moyen de dotations financières consenties :

1. par l'Etat, lequel laisse le montant de son compte courant de 11,6 M€ sous forme d'un fonds de réserve, d'une durée de 15 ans,
2. par notre Collectivité qui laisse également le sien, en constituant un fonds d'intervention doté de 8,5 M€, sur une durée de 10 ans.

Ces deux fonds, distincts mais complémentaires, financeront les actions à mettre en œuvre sur la base d'une intervention à hauteur de 55 % à charge de l'Etat et de 45 % à charge de la CTC et ne feront pas l'objet d'abondements. D'autre part, et durant ces périodes, la CADEC ne sera pas autorisée à contracter des emprunts.

A l'arrivée du premier terme, concernant le fonds CTC, une réflexion devra être engagée, dans cette enceinte, concernant l'opportunité de reconduire ou non la convention de mise à disposition des fonds publics, au vu des résultats obtenus par la CADEC.

Le rapport qui vous est soumis, ainsi que ses annexes, détaillent les conditions de fonctionnement de la future CADEC, notamment par le moyen de statuts modifiés, d'un Protocole d'accord avec les repreneurs et de dispositions qui composeront la convention que notre Collectivité conclura à l'instar de celles signées avec Oseo ou Femu Qui, dont vous avez pu prendre connaissance dans le détail au vu des annexes.

Dans ces conditions, il vous est demandé :

- d'approuver le rapport et ses annexes, contenant le plan de relance de la CADEC et les modalités de sa mise en œuvre,
- de m'autoriser à prendre toutes mesures et signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de ce plan de relance, et valider toutes modifications, non substantielles, des documents contractuels annexés qui seraient utiles ou nécessaires de faire pour la mise en œuvre de ce plan, car il y aura

certainement encore des petits détails à parfaire, avant la signature définitive de ces documents,

- de désigner les trois représentants de notre Collectivité qui siègeront en qualité d'administrateurs au conseil d'administration de la CADEC.

Et c'est là-dessus que portera l'amendement que le Président de l'Assemblée de Corse a évoqué il y a quelques instants et je vous en ferais la proposition, le temps de le rédiger, pour permettre justement, parmi ces trois représentants, une expression plurielle de notre assemblée.

Le Président de ROCCA SERRA

Je voudrais juste faire une intervention.

Je voudrais, en l'absence de Fanfan DOMINICI, dire à vos côtés, au nom de l'ensemble des élus, le travail extraordinaire qui a été fait pendant ces quelques années, il faut le reconnaître. Personne n'y croyait, en tout cas au niveau de l'Etat, c'est pour cela que l'Etat aujourd'hui s'est inscrit dans une démarche positive à nos côtés parce que ce travail a été remarquable, puisqu'il a permis d'éviter la casse d'entreprises et en même temps de récupérer des sommes importantes.

Je tenais à le dire en son absence, parce qu'il a joué un rôle essentiel et aussi à nos côtés dans la construction d'un outil nouveau, qui est un outil, comme vous l'avez dit, aujourd'hui qui paraît limité, mais qui pourra jouer un rôle considérable même s'il ne peut pas lever de l'emprunt, etc.

Ensuite, il n'est pas impossible qu'une fois consolidé, une fois mis en place, une fois avoir montré toutes ses possibilités, que nous puissions directement ou indirectement, à travers une filiale, pouvoir évoquer d'autres perspectives dans les années à venir, jusqu'à faire le super FIP, c'est-à-dire pouvoir lever de l'épargne. On sait qu'on pourra le faire. Il ne fallait pas tout bousculer d'un coup. Il fallait se donner le temps d'adaptation, car en même temps il faut des autorisations auprès de la commission des banques et donc on ne peut pas aller d'un seul coup. Et je crois que c'est raisonnable et responsable que d'avoir agi par étape. Mais là, nous avons déjà l'élément déterminant à nos côtés pour construire l'économie de la Corse de tout de suite, pas d'après-demain.

Sur ce, avis de la commission.

M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI

Dans un premier temps, un commissaire a souhaité connaître le contenu des critiques formulées par les instances européennes sur le système subventionnel

français ; critiques auxquelles fait référence le rapport du Président du Conseil Exécutif.

Il lui a été répondu que ces critiques avaient été reprises par la Cour des Comptes dans un rapport qui était tenu à sa disposition.

Dans un deuxième temps, un commissaire a demandé s'il existait un bilan des efforts financiers consentis par les banques en faveur des entreprises insulaires.

Il lui a été précisé que les éléments pour établir un bilan existaient. Le fonds régional de garantie créé en partenariat avec OSEO et les banques, a été cité en exemple. Ce fonds a permis de libérer 180 M€ de prêts au bénéfice de 400 entreprises pour un montant d'investissement total de 230 M€.

Enfin les commissaires ont exprimé leur souci d'éviter que les choix que ferait l'outil financier, s'éloignent des orientations politiques votées par l'Assemblée de Corse.

Par ailleurs ils ont estimé que les fonds de la CADEC ne devaient pas être utilisés en contradiction avec les axes définis dans le SDDE.

Il leur a été répondu qu'une telle dérive n'était pas possible dans le cas précis, car les marges de manœuvre de la CADEC restaient limitées. Et cela d'autant plus qu'il est prévu que les représentants de la Collectivité au conseil d'administration de la CADEC, soient issus de la majorité gouvernante, comme l'a souligné un commissaire.

Ce même commissaire a de surcroît estimé qu'un représentant de l'opposition régionale aurait pu être prévu dans la composition du conseil d'administration. En effet le fait d'être un opposant n'est pas contradictoire, selon lui, avec une action constructive et positive.

La commission a rendu un avis majoritairement favorable quant à l'adoption du présent rapport.

Le Président de ROCCA SERRA

Qui demande la parole ?

Mado et ensuite, on abordera entre nous la rédaction de l'amendement.

Mme Madeleine MOZZICONACCI

Merci M. le Président.

D'abord on va se faire un plaisir de rapporter à notre collègue Fanfan DOMINICI les propos élogieux qui ont été tenus à son égard et je vais intervenir brièvement.

C'est un dossier très technique qui demande une bonne connaissance des rouages et des fonctionnements des outils financiers et des organismes du type établissements financiers ou bancaires.

On va donc, pour notre groupe, se limiter à une intervention simple et brève.

En 1995, la CADEC et sa filiale CORSABAIL qui faisait du crédit bail, arrêtent leurs activités de financement dans la mesure où tous les ratios prudentiels avaient explosé et l'entraînaient vers une liquidation certaine au plus tard le 31 décembre 1997.

La nomination de notre collègue Fanfan DOMINICI au poste de Directeur général, le 1^{er} septembre 1997, avait pour objectif d'éviter la liquidation judiciaire de la CADEC et de sa filiale, tout en organisant une liquidation à l'amiable.

Plusieurs événements se sont entre-temps produits :

- La mise en place des prêts participatifs décidés par l'Etat et notre collectivité afin de soutenir l'économie locale ;
- La zone franche qui a permis de rétablir la trésorerie de nos entreprises ;
- Certainement un meilleur suivi des dossiers et leur restructuration juridique.

Mais l'essentiel a été sans aucun doute la réalisation du protocole d'accord permettant à notre assemblée, sur un dossier présenté par notre collègue Jean-Claude GUAZZELLI en septembre 1999, d'apporter en compte courant près de 9 M€ alors que l'Etat en apportait un peu plus de 11 M€.

Cette opération osée, pour ne pas dire hautement risquée, avait pour principal objectif d'éviter la cessation de paiement de la CADEC et de CORSABAIL et l'effet systématique qu'elle pouvait entraîner sur la place bancaire.

Quelles étaient donc les conséquences pour notre collectivité qui aurait été obligatoirement appelée en comblement de passif ?

Le remboursement des emprunts contractés par la CADEC, dont l'encours en principal et intérêts s'élevait alors à environ 150 M€. Autrement dit, en 1999, la CTC aurait été appelée en comblement de passif pour à peu près 49,5 M€ et l'Etat pour 100,5 M€. Vous aurez bien compris que les chiffres ont été calculés par notre collègue Fanfan DOMINICI.

Résultat de l'opération : non seulement la CTC n'a pas eu à verser le moindre euro, mais par contre elle retrouve l'intégralité des sommes engagées en compte courant, tout comme l'Etat d'ailleurs. Ces sommes sont transformées en fonds dédiés pour être réinjectés dans notre économie.

En précisant également que la CADEC, outre les comptes courants transformés en fonds d'investissement, dispose également de 11 à 13 M€ de fonds propres et de possibilités, encore actives, de recouvrement de créances contentieuses qui doivent améliorer encore ses fonds propres.

Sans vouloir forcer le trait, il est aujourd'hui normal de dire que la CADEC n'est plus l'outil diabolique des années 80/90, mais bien un outil qui a démontré aussi bien son utilité depuis sa reprise en main, puisqu'elle a tout de même financé 1 080 entreprises, dont 800 à 850 sont réellement actives et non des moindres (CORSE COMPOSITE, PIETRA, entièrement financées par CORSABAIL ; les hôtels les plus importants de l'Ile, les supermarchés CASINO et de nombreuses entreprises semi-industrielles).

Certes, il y a eu aussi des dégâts, mais près de 6 000 emplois ont été sauvés ou créés grâce à ces outils CADEC/CORSABAIL.

Aussi, on pense que l'arrivée d'investisseurs institutionnels de référence (Caisse des dépôts, Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne et SAFIDI, filiale de GDF-Suez) sont de nature à nous rassurer quant à l'avenir du nouveau groupe, et ce d'autant plus que la gouvernance demeure la même et qu'elle va en plus se renforcer.

Notre groupe votera votre proposition certes, mais vous demandera de modifier la représentation de notre assemblée au conseil d'administration en souhaitant que les membres élus soient au nombre de deux, comme précédemment, auxquels s'ajoute le Président du Conseil Exécutif. Donc deux conseillers de notre assemblée, dont le Président de l'Assemblée de Corse, plus le Président du Conseil Exécutif.

Et j'ajoute quand même que notre groupe n'en fait pas un point de réserve.

Le Président de ROCCA SERRA

Dominique BUCCHINI a la parole.

M. Dominique BUCCHINI

Je vous remercie M. le Président.

Suite aux propos qui ont été tenus par notre rapporteur concernant le commissaire qui a posé un certain nombre de questions, j'ai eu satisfaction dans les réponses qui m'ont été données. Je pense qu'il est nécessaire et c'est une bonne chose, grâce à un partenariat efficace et à des personnalités compétentes, d'avoir le plan de relance de la CADEC.

Ce qui nous satisfait aussi, c'est le fait qu'après négociations la modification de la composition de l'actionnariat à travers un certain nombre de partenaires... Chacun sait qu'avec ces partenaires, il y a la participation de l'Etat. On sait bien quelle est la qualité de la Caisse des Dépôts, mais en même temps dans le Crédit Coopératif et dans la Caisse d'Epargne, il y a la participation de l'Etat et je pense que c'est une bonne chose.

Ce qu'il est important aussi de noter c'est que, effectivement, la CADEC n'est plus ce qu'elle était mais devient une société anonyme. Et dans le rapport qui nous a été présenté, je m'étais abstenu pour la simple raison que j'étais en désaccord complet avec ce qui était dit sur la composition de l'équipe de la CADEC.

Après réunion de la commission permanente ce matin, je n'aurais pas voté si la composition de l'équipe restait la même ; à savoir les trois. Il y avait donc un impérialisme de la part de l'Exécutif quel qu'il soit qui est insupportable à l'heure où la démocratie doit jouer.

Si on trouve les voies et les moyens de faire en sorte qu'il y ait une répartition équitable des postes de responsabilité... Et l'exemple de Fanfan montre bien qu'on peut généralement ne pas approuver forcément les choix de l'Exécutif et en même temps travailler utilement au développement économique de la Corse.

M. Edmond SIMEONI

Je vais être très bref.

Il est rare de voir des dossiers aussi calamiteux connaître happy end grâce au travail notamment de notre collègue et aux différents concours qui ont été trouvés.

Il est de bon ton dans certains cercles de fustiger la Corse, les élus, les dysfonctionnements de l'île... Mais je vous signale qu'à l'époque j'avais porté plainte, non pas contre la direction de la CADEC, mais simplement pour faire le jour sur ce qui s'était passé. Et au moins à deux reprises, les contrôleurs de l'Etat ont validé sans sourciller des budgets manifestement insincères qui ont conduit l'Assemblée de Corse à amener de l'argent parce qu'on pensait en toute bonne foi qu'il fallait en amener.

L'Etat ne s'est pas repenti. L'Etat est omniscient. Il me semble que cette fois-ci il y a quand même un effort qui est fait, à travers Fanfan et à travers tous les autres, et je crois que c'est une chose dont il faut espérer tirer les enseignements. Ce n'est pas une affaire désespérée, mais je voudrais rappeler tout de même que la CADEC a été un outil de développement considérable et que des errements – des errements ! – de toutes sortes *l'anu purtatu à quaternu*.

Cela dit, je n'ai pas besoin de vous rappeler que quand j'ai été auditionné par la Police Judiciaire, on ne m'a pas demandé ce que j'avais à dire. On m'a cité beaucoup de nos collègues qui sont ou dans les affaires ou autres, en me disant « est-ce que vous considérez que c'est un escroc ? Est-ce que vous pensez qu'il a volé de l'argent ? », etc. Je leur ai dit « je ne pense pas que ce sont des escrocs, mais je pense qu'il y a des tarés ». C'était les deux hauts fonctionnaires dont j'ai donné les noms. Je n'ai pas besoin de vous dire que l'enquête s'est arrêtée ipso facto.

Je salue quand même une réhabilitation de l'outil et je suis content qu'il participe quand même à la défense des intérêts collectifs de la Corse.

M. Jean BIANCUCCI

Pour avoir été administrateur à la CADEC pendant quelques années, je peux vous dire et je confirme tout à fait ce que vient de dire mon collègue Edmond SIMEONI, qu'il y a eu un certain nombre de dossiers qui arrivaient à la CADEC et dont les banques ne voulaient pas ; dont les banques ne voulaient pas, parce que c'était des dossiers à risques, et souvent avec des risques très importants.

Bien entendu, c'est une situation passée qu'on a connue, qu'on ne voudrait plus connaître et ça demande bien entendu à ce que l'Assemblée de Corse notamment, mais aussi les autres organismes participants aient un œil extrêmement présent sur les activités de la future CADEC.

Je voudrais ajouter aussi que la plupart des SDR ont plongé. Ca n'était pas vrai que pour la CADEC de Corse. C'était vrai aussi pour d'autres sociétés de développement régional. Mais là aussi, je suppose, je ne connais pas exactement les mécanismes, qu'effectivement les mêmes effets pervers pouvaient agir.

Bien entendu, la réserve se fera là-dessus. Il ne s'agit pas non plus qu'on rentre de nouveau dans une période calamiteuse.

BROUHAHA

Ca n'a rien à voir, certainement, et moi je vous crois.

Nous, on va voter et on votera même à quatre mains parce que c'est un outil essentiel.

La justification qui fait qu'on est passé des aides directes à... Ca alors, c'est une mécanique que je voudrais laisser de côté parce que l'outil qui vient compléter le réseau bancaire, c'est un outil qui est nécessaire bien avant la cessation des aides directes. Je pense que c'est un complément et, en tout cas pour nous, ça ne doit pas justifier la cessation des aides directes que l'on motive par le fait qu'il y a des injonctions européennes. Parce qu'à ce moment là, il faudrait revoir complètement tout le système des aides directes, y compris dans d'autres secteurs d'activité et notamment je pense au secteur de l'agriculture. Il faut quand même un peu de mesure.

Je pense, effectivement, que c'est un outil qui peut être performant et qui peut répondre aux attentes du tissu économique notamment, mais à condition bien sûr que l'on ait un œil critique et de manière permanente sur cet outil.

Moi aussi, je sais et je connais le travail qu'a fait Fanfan DOMINICI. Donc, je voudrais m'associer aussi en quelque sorte à l'hommage qui peut lui être rendu, parce qu'effectivement c'était une tâche ardue et c'est une tâche qu'il a pu mener jusqu'au bout.

Néanmoins, je pense que ce dossier arrive à être bouclé en fin de mandature. Peu importe, mais sans doute que si l'Etat y avait mis un peu du sien...

BROUHAHA

Oui d'accord, mais l'outil est nécessaire depuis des années. On arrive maintenant en fin de mandature, on a un bel outil. La prochaine mandature aura bien entendu à mettre en œuvre cet outil.

Concernant la représentation des membres de l'assemblée : effectivement, avant on était deux. Donc, il y avait le Président de l'Assemblée et le principal groupe de l'Assemblée et le plus souvent qu'est-ce qu'il se passait ? Je me retrouvais seul à représenter l'Assemblée. Alors on se tournait vers moi en disant « et l'Assemblée, qu'est-ce qu'elle en pense ? ». C'est extrêmement gênant parce que quand on est seul, manque bien entendu cette dimension critique que l'on peut retrouver si d'autres groupes sont représentés.

Donc, je plaiderai au minimum pour trois.

Le Président de ROCCA SERRA

Sur ce point, on va essayer de trouver quelque chose de consensuel.

Mme Hélène LUCIANI-PADOVANI

Je souhaitais simplement rajouter une demande de précision essentiellement.

Mado MOZZICONACCI l'a relevé, c'est un dossier technique particulièrement. Je ne suis nullement spécialiste en la matière. Ce que je comprends c'est que la relance des activités de cette caisse est motivée essentiellement par le fait qu'on a constaté qu'il y avait un créneau de l'économie qui n'était pas couvert par les outils financiers existants et que donc, il convenait de compléter le panel essentiellement pour faire en sorte qu'il y ait une structure d'appui au financement des entreprises. Très bien, c'est sûrement une bonne chose. Encore faut-il que concrètement ça se réalise et que ce soit effectivement le cas.

Moi, je souhaiterais vous demander quelques précisions sur le paragraphe qui est à la page 5 et qui concerne « les activités autres de la future CADEC ». Vous indiquez dans ce paragraphe « la CADEC dispose de fonds propres distincts des fonds d'intervention qui lui seront confiés par l'Etat et par la CTC ». Donc, l'Etat met à disposition un certain volume financier, la CTC également. Tout cela pour un montant d'à peu près 20 M€. Alors la question que je vous pose est : quel est le montant de ces fonds, qui sont des fonds propres de la CADEC pour qu'on puisse apprécier proportionnellement dans la globalité ? Quel est ce pourcentage ?

Egalement, vous indiquez « il importe de veiller à ce que le sens premier donné à la relance de cet outil (à savoir : accompagner le développement économique dans la cohérence et la synergie des structures qui sont aidées par les pouvoirs publics) ne soit pas effacé au profit de la recherche d'une seule rentabilité déconnectée des orientations politiques votées par l'Assemblée de Corse ».

Moi, sur ce point-là, je souhaiterais savoir comment cette vigilance va-t-elle s'exercer au-delà de ce qui est prévu au niveau de la représentation dans le conseil d'administration.

Je voudrais concrètement qu'il y ait des garanties qui soient données et est-ce que ce souci se traduit dans les statuts de la future structure, parce que je crois que quand même le conseil d'administration ne voit pas toujours le fonctionnement réel des structures.

C'est un peu ce que je souhaitais soulever et savoir quelles sont véritablement, au-delà de la représentation dans le conseil d'administration, les garanties que nous avons à ce niveau.

Merci.

Le Président de ROCCA SERRA

Le Président de l'Exécutif pour répondre à ces interrogations.

Le Président SANTINI

D'abord s'agissant des disponibilités de la CADEC, effectivement je n'ai évoqué que la partie qui nous concerne Etat/Collectivité, à la fois le capital et les comptes courants.

Comptes courants : 11,6 M€ Etat / 8,5 M€ CTC.

A côté des fonds Etat/CTC, la CADEC dispose en fonds propres d'un peu plus de 10 M€ (avoirs, encours...).

En fait, la mobilisation possible des interventions de la CADEC, c'est plus de 30 M€, entre 30 et 32. Et les autres activités, le Président de l'Assemblée l'a évoqué tout à l'heure, cela pourrait être la gestion d'un FIP, lever d'épargne populaire... La CADEC doit servir de levier aussi. On ne va pas se contenter des 30 M€, même s'ils vont se reconstituer, c'est une évidence. Mais ces 30 M€ vont servir de levier à lever davantage et à mieux subventionner l'économie.

Toujours dans la même stratégie, sauf si naturellement l'Assemblée nouvelle ou future en décidait autrement. Pour ce qui nous concerne aujourd'hui dans l'optique du schéma directeur de développement économique, c'est une évidence. Il y a un socle et à travers ce socle, on décline les interventions de la CTC et des différents partenaires (SDDE, PO et FEDER) puisqu'une bonne partie du financement des outils d'intervention est récupérée à travers les fonds FEDER POE.

Alors comment contrôler tout cela ?

La bible c'est cela (SDDE, PO et FEDER) et il y a l'ADEC qui a ce rôle de surveillance comme pour tous les autres outils. Il y a d'autres outils de financement, certes de moindre importance, mais ils existent. Et il y a la participation de la Collectivité Territoriale (Exécutif et Assemblée confondus) dans le schéma organisationnel de la CADEC. Il y a des suivis techniques, des suivis « politiques » (et c'est l'objet de la délibération puisque vous avez le comité de suivi, le comité d'engagement notamment). Nous serons présents au comité d'engagement. Ce n'est pas le politique qui va décider quelle entreprise il faut financer.

Donc, nous cherchons à mettre les garde-fous nécessaires justement pour que les errements du passé – et il n'y a pas lieu d'être inquiets naturellement, en tout cas tant qu'un certain nombre de personnes y sont – ne se reproduisent pas. La CADEC ne doit pas se comporter comme une banque. Elle doit aider au financement des entreprises pour que les banques viennent ensuite compléter le financement. C'est l'inverse. Et on n'est jamais sûr naturellement de mettre tous les garde-fous possibles et inimaginables, mais nous faisons en sorte que véritablement ce soit bordé pour qu'il y ait le moins de risques possibles qui soient pris dans cette opération.

Le Président de ROCCA SERRA

C'est exactement cela. Pour vraiment faire comprendre qu'on passe d'un système à un autre et d'une culture à une autre... Comme disait Jean BIANCUCCI, les SDR ont toutes capoté. C'était quoi ? C'était des outils, et notamment en Corse parce que les banques de la place ne participaient plus au financement de l'économie, avec des capitaux publics mais très limités, qui allaient se refinancer sur le marché monétaire à des taux prohibitifs parce que « la parole » de ces outils était limitée en terme de confiance et qui allaient financer à un moment donné l'économie de la Corse à des taux prohibitifs (12, 13, 14, 15 %, voire plus). Plus chers qu'une banque normale parce qu'ils n'avaient pas de fonds propres, ils n'avaient rien.

Là, ce n'est pas du tout le même outil. On crée un outil totalement différent. C'est un outil, comme le dit le Président de l'Exécutif, qui a un effet de levier sur l'ensemble, c'est-à-dire qu'avec peu on fait beaucoup, mais qui réintroduit en même temps dans son capital (c'est ça l'intérêt de l'ouverture du capital et de la disparition de l'Etat en tant qu'actionnaire) les acteurs financiers. Les acteurs financiers prennent place et vont être les acteurs du crédit. Les entreprises ne vont pas trouver leur financement à la CADEC. C'est un outil qui est bien spécifié et qui ne va pas faire tous les métiers. Il commence par certains

métiers, il pourra peut-être en développer d'autres après si ça fonctionne bien, peut-être pas directement même, mais a priori indirectement pour des questions juridiques, c'est-à-dire avec des filiales. Mais avant d'arriver à une grosse machine, il faut faire fonctionner la machine adaptée.

Donc vous avez, dans le capital, des banques qui rentrent. Si elles rentrent dans le capital, ça veut dire qu'elles veulent jouer un rôle dans l'économie de la Corse. Vous n'aurez pas, de toute façon, en financement public 100 %. Et si ce ne sont plus des subventions mais des avances remboursables, c'est l'effet de levier qu'on va atteindre mais avec derrière, le système bancaire qui revient dans le jeu économique. Et effectivement, le contrôle va être exercé. Il n'y a pas de souci de contrôle. Ce n'est pas un outil qui échappe.

Maintenant, la seule question qui est posée depuis la commission des finances a priori, c'est sur l'article 3 de la délibération. Et je pense qu'on atteint quand même un objectif remarquable : c'est d'avoir un résultat très positif. C'est vrai que cela a été un peu long, mais ce n'est pas évident, il y a eu tout un parcours du combattant. Il y a des procédures. Il fallait trouver les partenaires, il fallait qu'ils acceptent de racheter le capital, il fallait que l'Etat accepte de le vendre à un certain prix qui était raisonnable et responsable. Il fallait tout cela. Ce sont toutes des procédures qui ont pris du temps et l'Exécutif a parfaitement rempli sa mission, tout comme la CADEC a rempli sa mission.

Maintenant, on est à la fin du parcours, et je demande à l'Exécutif si on peut s'entendre sur l'article 3 : « *Désigne pour représenter la Collectivité Territoriale de Corse au conseil d'administration de la CADEC :* » (d'ailleurs aujourd'hui ça ne serait pas opérationnel, puisqu'il faut que le conseil d'administration soit opérationnel tout de suite, il n'y a pas à attendre le renouvellement de l'Assemblée) « *le Président du Conseil Exécutif de Corse, le Président de l'Agence de Développement* » (aujourd'hui c'est le même, donc déjà là, il y aurait une anomalie immédiate).

Moi je pense qu'il doit y avoir le Président du Conseil Exécutif ou son représentant, ça me paraît être classique, simple et après il peut y avoir deux formules, mais il y en a une qui me paraît être très difficile, ce serait de désigner par avance le Président de l'Assemblée de Corse et un membre de l'opposition, c'est compliqué. Cela pourrait être pour moi, si je prends un peu ce qui se fait pour la Caisse des Dépôts et Consignations, sur avis de la commission des finances ou membres de la commission des finances. Donc : « L'Assemblée de Corse désigne deux représentants membres de la commission des finances ou sur avis de la commission des finances ».

A ce moment-là, on va s'entendre, c'est un de la majorité et un de l'opposition, et il n'est pas impossible que la majorité désigne le Président de

l'Assemblée de Corse qui sera un de ses membres, pour exercer cette représentation. Donc, cela veut dire qu'on est soit pour avis, soit obligatoirement... Pourquoi je dis « membres » de la commission des finances ? Parce que c'est un dossier financier, il faut que la commission des finances soit le lien permanent politique avec l'Exécutif. Cela me paraîtrait être sage, si on est d'accord.

Le Président SANTINI

J'aurais une proposition d'amendement.

M. Pierre CHAUBON

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. De toute façon, il faut prévoir des représentants, parce que s'ils ne sont pas disponibles et si en l'occurrence le Président du Conseil Exécutif et le Président de l'ADEC sont la même personne, il y a un problème.

Donc, il faut prévoir un représentant, il faut élargir. On peut peut-être aussi élargir au-delà de ce qu'a dit le Président de l'Assemblée de Corse, avec le Président du Conseil Economique, Social et Culturel.

Le Président de ROCCA SERRA

Il n'est pas actionnaire. Attention, le problème que l'on a, c'est que l'actionnaire Collectivité Territoriale n'est pas multiple, pour moi il est représenté par le Président du Conseil Exécutif qui représente la Collectivité.

Par contre, il n'est pas question d'élargir le nombre de représentants de la Collectivité. Le conseil d'administration aujourd'hui c'est une société anonyme, les autres partenaires qui ont mis de l'argent, qui ont acheté leurs actions, ne vont pas accepter que l'on fasse 20, 25 membres.

Cela veut dire qu'il faut qu'il y ait le contrôle avec un accord de la Collectivité. La Collectivité doit être dans son unicité, mais avec une représentation de l'Assemblée, puisque nous avons deux organes, qui soit...

BROUHAHA

Il n'y a pas la même légitimité. Sinon ça voudrait dire qu'il y a un représentant de l'Assemblée, forcément c'est la majorité, et après le Conseil Economique et Social, c'est compliqué, je pense qu'il faut rester sur quelque chose qui soit au niveau de l'Assemblée.

Le Président SANTINI

M. le Président, dans le droit fil de ce que vous avez évoqué, l'article 3 pourrait être ainsi rédigé : « Désigne les trois représentants de la Collectivité Territoriale de Corse : le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant, deux membres de l'Assemblée de Corse désignés par l'Assemblée, choisis parmi les membres de la commission des finances ».

La représentation au sein de la commission des finances est plurielle. Si le Président de l'Assemblée de Corse qui est membre de toutes les commissions, y compris la commission des finances, souhaite être le candidat de la majorité par définition, il n'y a pas de souci, et il y aurait un représentant, à ce moment-là, des oppositions ou de l'opposition.

Le Président de ROCCA SERRA

On est d'accord là-dessus ? Oui ! Je mets aux voix l'amendement.

L'amendement, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Le rapport ainsi amendé, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Merci pour la CADEC et pour la Corse, et merci à Fanfan et au Président de l'Exécutif.

Rapport suivant, je vais demander à Joselyne si elle veut bien me remplacer.

Le Président SANTINI

M. le Président, il faudrait passer directement au quatrième rapport économique, parce qu'il y a une urgence ensuite à transmettre l'avis de l'Assemblée à la CRE, c'est sur les centrales photovoltaïques.

Le Président de ROCCA SERRA

D'accord.

* Rapport n° 005 : Avis de la Collectivité Territoriale de Corse sur les projets de centrales photovoltaïques au sol avec stockage d'énergie - Appel d'offres de la Commission de Régulation d'Énergie (CRE)

Ce n'est pas nous qui décidons. Nous donnons un avis, nous ne décidons pas.

Donc, M. le Président du Conseil Exécutif et de l'ADEC, c'est vous qui reprenez la parole.

Le Président SANTINI

Merci.

M. le Président,
Mesdames et Messieurs,
Mes chers collègues,

Vous le savez, comme je m'y étais engagé à l'occasion de la session du mois de décembre consacrée notamment à l'examen des projets de champs, le rapport que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui s'inscrit également dans le cadre du développement du photovoltaïque.

Pour autant, je dois dire d'entrée qu'il relève d'un contexte différent, très précis, qui est celui de l'appel d'offres national lancé en juillet 2009, donc en juillet dernier, par la CRE (la Commission de Régulation de l'Energie).

Cette initiative constitue la stricte application de la mesure 29 du Plan national de développement des énergies renouvelables de la France, qui comporte 50 mesures opérationnelles touchant à la promotion des différentes filières.

Ce plan, qui est lui-même issu des travaux préparatoires du Grenelle de l'Environnement, a été présenté officiellement le 17 novembre 2008 (soit un an après le Plan de Développement des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie adopté par l'Assemblée de Corse). Je ne veux pas dire que nous avons servi de modèle, mais en tout état de cause, pour le coup, dans ce secteur, nous n'avons pas de leçons à recevoir des autres.

Cet appel d'offres vise à doter toutes les régions françaises d'au moins une centrale solaire photovoltaïque au sol, pour une puissance totale maximale, sur l'ensemble du territoire national, de 300 MW.

Le territoire est ainsi découpé en 4 zones auxquelles sont alloués un nombre de projets et une puissance maximum.

Pour ce qui concerne la zone 4 dont fait partie la Corse, deux projets de 5 MW sont prévus, avec un projet, vous l'aurez compris, pour chacun des deux départements.

En Corse et dans les autres territoires insulaires de la zone 4, je les cite pour mémoire, Guyane, Guadeloupe, Martinique ainsi qu'à Mayotte, une

contrainte supplémentaire impose que l'énergie produite soit stockée.

Par ailleurs, il est également précisé que la technologie de production de l'électricité utilisée peut faire appel au solaire photovoltaïque ou thermodynamique, que la sélection des dossiers doit s'appuyer sur l'analyse des critères du cahier des charges qui s'impose à nous naturellement, ce n'est pas nous qui l'avons rédigé, contrairement à la charte de développement du photovoltaïque.

Quels sont ces critères ?

Le prix d'achat de l'électricité proposé (15 points) ; le dossier préliminaire d'évaluation des impacts environnementaux (5 points) ; la faisabilité et le délai de réalisation (5 points également) ; la contribution à la recherche et au développement (toujours 5 points).

Dans le cadre du critère relatif à la faisabilité et au délai de réalisation, une notion d'acceptabilité locale est prévue également : « le candidat a l'obligation de joindre la délibération de l'Assemblée de Corse prise sur proposition du Conseil Exécutif de Corse, conformément aux dispositions de l'article L. 4424-39 du code général des collectivités territoriales ».

Comme c'était le cas pour les projets de champs que nous avons examinés en décembre, cet appel s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique volontariste de notre Collectivité et répond parfaitement aux orientations du plan de développement des énergies renouvelables et de la MDE ; plan, vous le savez, ambitieux, je l'ai évoqué ce matin, que nous avons adopté en 2007 et qui, je le redis, anticipait la mise en œuvre du plan national de novembre 2008.

Comme c'était également le cas pour les projets examinés en décembre, il relève de l'article 29 de la loi du 22 janvier 2002 qui oblige tout porteur de projet à solliciter un avis de l'Assemblée de Corse s'il souhaite implanter un moyen de production énergétique utilisant les énergies renouvelables.

Cette sollicitation effectuée dans le cadre de l'Appel à projets de la CRE, possède cependant deux particularités.

La première : elle est prévue directement dans l'appel à projets et intervient donc parfois bien en amont du dépôt des permis de construire. Les informations disponibles sur ce projet sont donc susceptibles d'être moins précises que celles fournies pour les projets examinés en décembre dernier. Par exemple, aucune étude d'impact environnemental n'est communiquée, la CRE demandant simplement un dossier d'évaluation préliminaire des impacts environnementaux.

Autre particularité, la technique du stockage d'énergie requise dans cet appel à projets permet au gestionnaire du réseau électrique insulaire de supporter l'installation de centrales au sol supplémentaires car l'énergie produite n'est plus considérée comme fatale. Donc, ça ne rentre pas dans les 100 MW éoliens et champs photovoltaïques.

L'analyse de notre Assemblée n'est donc plus contrainte, comme elle l'a été pour les projets sans stockage. Il ne s'agit plus d'analyser, de classer et de sélectionner des projets dans le cadre d'une puissance globale maximum. Il s'agit d'évaluer et de qualifier les projets en mettant en exergue leurs qualités et leurs points sensibles.

Comme vous l'avez certainement lu dans le rapport, au regard de ces deux particularités, quelques adaptations de la grille d'analyse multicritères, adoptée par l'Assemblée pour formaliser ses avis dans le cadre de l'examen des projets de champs, se sont avérées indispensables pour évaluer les neuf projets de centrales solaires présentés dans le cadre de cet appel à projets national.

Sur les huit critères obligatoires de la grille d'analyse, trois ne sont tout simplement pas applicables. Il s'agit de deux critères relatifs aux limites minimum et maximum de puissance exigées et à celui relatif au dépôt effectif du permis de construire avec une étude d'impact sur l'environnement, puisque la sélection nationale ne le prévoit pas.

Pour ce qui concerne les 39 critères qualitatifs de la grille, quatre d'entre eux ne peuvent pas être utilisés car ils relèvent, soit de la logique de répartition territoriale non applicable ici compte tenu du nombre limité de projets concernés (le territoire c'est le département, donc un projet par département, deux projets maximum pour la Corse), soit parce que le cahier des charges impose des attendus légèrement différents.

Au final, le Conseil Exécutif a donc considéré que l'usage de la méthodologie d'analyse des projets adoptée par l'Assemblée, une fois adaptée aux spécificités de l'appel à projets, conserve toute sa pertinence pour formaliser les avis qui nous sont demandés.

Dans ce cadre, et tel que cela est précisé dans le rapport, il apparaît que les neuf projets analysés sont tous sans exception d'un très bon niveau.

Je note d'ailleurs avec satisfaction que de nombreux opérateurs locaux ayant déjà déposé des dossiers de centrales photovoltaïques sans stockage, sont également candidats à cet appel d'offres aux côtés d'opérateurs de renommée nationale et internationale. Je demeure convaincu, je le dis clairement, que nous aurons besoin dans l'avenir des compétences des uns et des autres.

Nonobstant des marges de progression parfois sensibles qui existent pour certains d'entre eux, je vous propose de donner un avis favorable (puisque nous n'avons pas, nous, à choisir) à chacun des 9 projets, compte tenu des 9 critères obligatoires, des 39 qui sont des critères qualitatifs avec un certain nombre de critères tant obligatoires que qualitatifs qui, en l'espèce, ne peuvent pas être appliqués.

Je vous propose également que ces avis soient assortis d'un certain nombre de recommandations susceptibles de faire l'objet d'une attention particulière des pétitionnaires. L'analyse effectuée par les services de la Direction Déléguée à l'Energie a en effet permis de mettre en exergue les points particuliers sur lesquels le projet peut être bonifié ; ce qui sera vraisemblablement le cas dans le cadre de la constitution du dépôt de demande de permis de construire.

Voilà, Mme la Présidente, la proposition du Conseil Exécutif en la matière.

Je vous remercie.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI remplace le Président

Merci M le Président.

Je vais vous donner l'avis de la commission qui, à l'unanimité des présents (nous n'étions que deux) a émis un avis favorable sur le rapport présenté, en notant tout l'intérêt que peut représenter le développement des énergies de stockage pour l'optimisation du plan de développement des énergies renouvelables de notre Collectivité.

Voilà, donc je vous ai donné l'avis de la commission du développement économique. Est-ce qu'il y a un avis de la commission des finances ? Non, donc pas d'autre avis. Qui demande la parole sur ce sujet ? M. DOMINICI, vous l'avez deux minutes.

M. François DOMINICI

Alors j'utiliserai une partie de ces deux minutes pour vous remercier personnellement pour les compliments que vous m'avez adressés. Je voudrais surtout les partager avec mon équipe, parce que de tels résultats ne pouvaient se faire qu'avec un accompagnement fort des personnes qui sont employées à la CADEC aujourd'hui. C'était vraiment très difficile pour ces personnes, et je voudrais personnellement les remercier publiquement, merci.

S'agissant du dossier, M. le Président, j'ai lu les neuf projets et c'est vrai que vos services ont émis un grand nombre de réserves.

Je veux dire que dans le cas d'espèce classique, si nous avions à donner, nous, un avis définitif, je pense que nous aurions été beaucoup plus vigilants et probablement que nous n'aurions pas donné d'avis favorable.

Donc, nous donnons un simple avis effectivement, mais il est vrai que quand on lit les réserves que vous faites, soit parce qu'il y a des présences d'habitats prioritaires, parce qu'il y a la tortue d'Hermann, parce qu'il y a des zones protégées, parce que ceci, parce que cela, on aurait probablement été beaucoup plus prudents. Voilà, je voulais le dire.

Et ensuite rappeler aussi que probablement les critères 1, 2, 3 et 4, notamment un qui porte sur le prix d'achat aujourd'hui, compte tenu du décret qui vient d'être publié, je verrais mal un opérateur proposer autre chose, n'est-ce pas mon cher directeur, que le prix qui est aujourd'hui prévu par le décret ?

Alors, peut-être qu'il faudra envisager, me semble t-il, même si nous allons voter ce rapport, que le critère d'attribution par rapport au coefficient qui est donné au prix d'achat, qui est quand même de 15 points sur 20, doit être revu et peut-être que les critères qui sont ceux de faisabilité, de réalisation, voire d'impacts environnementaux, soient peut-être revus à la hausse par rapport au prix d'achat pour éviter justement ce que dit le ministre du développement durable et de l'écologie : cette bulle spéculative.

Mais nous voterons le dossier, bien évidemment.

M. Edmond SIMEONI

Juste avant d'intervenir brièvement, je voudrais une précision, que vous clarifiez bien le problème du vote : comment ça se passe ? Parce que si je comprends bien, on nous demande un avis. C'est un avis qui n'est pas dissocié, on dit globalement « enfin, il y a des dossiers sur lesquels on est en désaccord et d'autres sur lesquels on est d'accord », comment ça va marcher exactement au moment du choix ?

Le Président SANTINI

La proposition qui est faite par l'Exécutif, c'est de donner un avis favorable sur les neuf dossiers qui sont présentés, ce qui veut dire qu'on peut tout à fait dissocier les dossiers. L'Exécutif propose de donner un avis favorable sur chaque dossier, mais rien n'interdit que nous passions au vote dossier par dossier, bien évidemment.

Ce n'est pas un vote global, puisqu'il n'y en aura que deux qui seront au final retenus. Donc, Mme la Présidente peut très bien proposer dossier n° 1 jusqu'au dossier n° 9, et les avis seront unanimes ; des votes contraires, des votes négatifs, tout cela est naturellement le libre arbitre de l'Assemblée, il n'y a pas un vote contraint sur les neuf dossiers.

M. Edmond SIMEONI

Donc on a étudié ce dossier avec beaucoup d'intérêt, on est tout à fait conscients qu'il s'agit de technologies somme toute assez expérimentales. On pense que c'est une bonne chose, on a vu le travail d'instruction qui a été fait grosso modo sur les huit, il va y en avoir une dans chaque département.

Mais il y a quand même des dossiers qui attirent un peu l'attention. Je prends le projet porté par EDF Energie Nouvelle sur la commune de SOTTA, qui concerne la construction d'une centrale photovoltaïque composée de 66 000 modules implantés sur 13 hectares. La zone prévue pour l'implantation de la centrale est une ZNIEFF, le terrain ciblé est un terrain agricole faisant l'objet d'un plan quinquennal agro-environnemental avec le Ministère de l'agriculture et celui de l'environnement, le locataire est agriculteur.

La centrale photovoltaïque serait implantée à proximité de la Route Départementale 859. Vous savez que c'est une route départementale à grande circulation qui, normalement (je parle sous votre contrôle) doit être classée route régionale sous peu.

Le projet prévoit que les bâtiments construits seront implantés à 30 mètres de l'axe de la Route Départementale 859 et non pas au moins à 75 mètres de ce même axe comme le prévoit le code de l'urbanisme.

Le projet aura quand même un impact négatif sur la faune et la flore du site, et notamment sur une plante ancestrale dont je renonce à prononcer le nom (c'est très difficile, c'est du latin) mettant en péril les vanneaux, les hérons, les tortues d'Hermann ; vous savez que souvent ce sont les patelles et autres qui souffrent des projets des hommes.

Alors, il est dit dans le document EDF que l'implantation de la ferme photovoltaïque n'aura aucun impact sur le paysage communal et qu'elle n'aura qu'un très léger impact sur l'environnement paysager, et de façon bucolique c'est transformé en une ferme photovoltaïque, ça devient une ferme. Mais enfin, pourquoi pas ?

Alors, moi je ne vois pas très bien comment on peut imaginer qu'une centrale de 13 hectares, 66 000 panneaux accolés à la route nationale où transitent,

l'été en particulier, des masses considérables de gens et notamment de touristes, je ne vois pas très bien, je trouve que c'est quand même une agression, sinon une nuisance visuelle, en tous les cas c'est quand même quelque chose d'assez fort.

Le premier geste est qu'il faut quand même expulser un agriculteur qui est sur ses terres depuis 30 ans.

On ne peut pas dire non plus que le voisinage avec le site archéologique de Tappa, qui est à moins de 500 mètres de la zone d'implantation, soit un choix heureux.

Vous savez que la commune de SOTTA a modifié son PLU, que les instances d'agriculteurs consultées ont dit quand même qu'il faudrait indemniser l'agriculteur. Je ne sais pas exactement où ça en est, mais récemment il n'était pas prévu d'indemnisation pour l'agriculteur.

Alors, bien entendu, on est tous favorables aux énergies nouvelles, on est favorables à cet environnement, mais je voudrais conclure en disant qu'il faut quand même faire très attention. On entend dire par exemple que la taxe professionnelle va être très intéressante ; l'ennui, si je ne m'abuse, c'est qu'elle est actuellement en équilibre, la taxe professionnelle, et qu'on ne sait pas par quoi elle va être remplacée.

Donc, les rentrées espérées par la commune sont peut-être un peu aléatoires. Mais enfin, j'attends des précisions et le cas échéant, on pourrait modifier notre avis sur ce point.

Enfin pour conclure, moi il y a quelque chose qui me gêne beaucoup dans ce type de démarche, c'est que des organismes comme l'EDF, comme la Caisse des Dépôts et Consignations, sortent manifestement en étant juge et partie du cadre qui leur est imparti par le législateur. Il n'est pas normal qu'au stade de l'instruction des dossiers, comme je l'ai vu dès le début, la Caisse des Dépôts carrément s'engage à parrainer des opérations qui sont des opérations privées.

Non ! La Caisse des Dépôts, quand un dossier a été choisi par les instances, qu'elle n'a pas fait de lobbying, elle a parfaitement le droit, comme elle le fait pour des constructions, pour des logements. Mais l'EDF, lui, il est braqueur et juge d'instruction dans l'affaire...

Mme Rosa PROSPERI

Voire procureur... !

M. Edmond SIMEONI

Maître, merci. C'est un peu surprenant parce qu'il gère la file d'attente, il est au point de raccordement des réseaux, les 13 points sources ou autres, et en même temps on le trouve, et avec une certaine ingénuité, on nous a même dit que ce n'était pas une filiale d'EDF.

Alors, j'ai vivement conseillé de faire un procès à EDF pour usurpation, parce que vous vous rendez compte, EDF Energie Nouvelle, ce n'est pas l'EDF... !

Bon, moi je voulais être assez sérieux, c'est le genre de projet qui de façon intrinsèque et de façon annexe, je dirais, nous ne voterons pas.

Mme Véronique SCIARETTI

Moi je me joins aux objections de M. SIMEONI parce que je vais prendre juste quelques exemples : sur la commune de SOTTA donc, nous avons un projet sur un terrain utilisé pour l'élevage bovin et le fourrage, sans accord foncier fourni, situé dans une zone naturelle de type 2, un effet sur le continuum écologique qui semble exister et un avis favorable, des enjeux archéologiques et un avis favorable. Et on peut prendre à peu près tous les projets, il y a des réserves plus ou moins importantes, mais on a des réserves qui, à mon sens, dans quasiment tous les cas sont importantes.

Prenez celles sur Castifao. Ce site se situe dans une zone d'intérêt agricole servant à l'élevage. Au niveau archéologique la DRAC a également demandé une étude complémentaire et là aussi il y a un avis favorable. Et ainsi de suite... Quant au dernier, c'est encore mieux : « le candidat a omis de fournir de nombreux éléments techniques. Il sera indispensable de fournir ces éléments, ceci ne facilite pas l'analyse ».

Donc, je ne vois pas pourquoi on donnerait des avis favorables sur ces projets, je ne comprends pas bien. Je veux bien qu'au final, nous ne choisirons pas les deux projets existants, pour autant nous pouvons dire que certains projets ne sont pas de nature à nous satisfaire.

Voilà, donc pour notre part, nous ne voterons pas ce projet en l'état.

Mme Nadine NIVAGGIONI

J'irai dans le même sens que les deux interlocuteurs précédents, à savoir que sur la méthode du rapport, on ne peut pas, je crois, avoir autant de critères d'évaluation sur les projets, même si c'est d'ordre différent, nous répondons à un

appel d'offres, c'est complètement différent. Ou alors, on dit : la Collectivité ne donne même pas d'avis là-dessus, elle n'a aucun regard là-dessus. Cela, c'est autre chose. Parce que finalement, l'impression que l'on a c'est qu'on donne un avis favorable, c'est de la complaisance. On est dans la complaisance parce qu'il y a énormément de critères importants, fondamentaux.

Moi, je prends encore l'exemple de Tappa. On est à quelques centaines de mètres d'un site archéologique qui tend à se développer. Je crois qu'il y a quelque temps de cela, votre collègue en a parlé, si on veut le développement touristique, ça passe aussi par ça, par une exploitation des sites archéologiques. Tout n'est pas fini sur le site de Tappa, il y a encore à fouiller et on va mettre une centrale photovoltaïque à proximité ! Là, il y a des choses qui ne vont pas.

Alors dans le document, on nous parle du site de Palombaggia. Attendez, Palombaggia c'est presque à 10 kilomètres, on est vraiment à côté de la plaque ! Ce qui est intéressant, c'est Tappa, ce n'est pas Palombaggia qui est à 10 kilomètres de là.

Donc des critères qui étaient fondamentaux dans le travail qu'on a mené jusqu'à présent et puis finalement on balaie d'un revers de manche tout cela pour donner un avis favorable parce que finalement c'est un appel d'offres qui concerne la CRE. Non ! Là, ça ne va pas, on est aussi dans l'aménagement du territoire, on est aussi sur du territoire qui nous intéresse et donc on est tous concernés. On ne peut pas agir de cette façon-là. Et en plus, moi j'ai beaucoup de mal à comprendre comment on peut, dans un même appel d'offres, présenter des projets de thermodynamie et des projets photovoltaïques avec énergie stockée. Là, c'est ubuesque. Moi, j'aurais compris si on avait eu deux appels d'offres différenciés, là il y aurait une logique.

Alors, il y a des choses très intéressantes parce qu'il y a évidemment des technologies qui nous intéressent, la thermodynamie comme l'énergie stockée sont intéressantes, c'est l'avenir, c'est vers là qu'il faut se tourner, c'est vers ça qu'il faut encourager. Mais en tous les cas la façon dont vous nous proposez le dossier ne convient pas. On ne peut pas donner un avis favorable global, parce que si dans ce dossier il y a des projets qui ne nous intéressent pas comme ceux, par exemple, portés par Energie Nouvelle, on ne les soutiendra pas, ça veut dire qu'on donne un avis défavorable aux autres aussi, ce n'est pas possible ça.

Donc, il faut qu'on revoie la présentation du dossier. Moi, je propose ici, aujourd'hui, même si je sais qu'on est tenus par les délais parce qu'il y a l'appel d'offres de la CRE, je crois qu'il y a une date limite, mais je crois qu'il faut qu'on revoie ce dossier. On ne peut pas donner un avis favorable comme ça, ce n'est pas possible. Et puis il y a autre chose, réadaptons cette charte, elle n'est pas possible, elle n'est pas valable pour de l'énergie stockée. Il faut qu'on réadapte cette charte

pour les projets à venir.

Voilà un petit peu, sinon bien évidemment, il faut qu'on encourage. Il y a quelques développeurs locaux ici, dans ces neuf projets, il faut les encourager, mais revoyons la procédure et j'insisterai là-dessus.

Mme Pascaline CASTELLANI

Je comprends ce que dit ma collègue Nadine, peut-être que la présentation, lorsque l'on dit « avis favorable », ce n'est pas le terme. Moi je pense que ce dossier on doit le prendre comme des candidatures ; neuf candidatures et les candidatures seront étudiées après.

Moi je pense qu'aujourd'hui en séance, en tout cas en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas compétents pour savoir si des dossiers doivent être éliminés ou ne pas être éliminés. C'est peut-être la formulation du dossier qui est mal faite. Moi je considère ça comme des candidatures et pas un avis favorable ou un blanc-seing aux neuf dossiers qui ont été déposés. Ce sont pour moi neuf candidatures et neuf candidatures qui seront déposées, et les deux meilleures des neufs seront évaluées par rapport aux critères qui ont été définis par les services comme on a vu les dossiers la dernière fois. En tout cas, pour moi ce sont des candidatures et non pas des dossiers auxquels on donne un avis favorable.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

M. CHAUBON a la parole.

M. Pierre CHAUBON

Merci, Mme la Présidente.

Moi je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit, on ne peut pas donner en l'état un avis favorable.

Prenons le tout premier dossier, on y trouve donc sur l'affaire de Ghisonaccia : les accords fonciers n'ont pas été fournis, peu d'information a été fournie sur le porteur de projet. Comment voulez-vous qu'on donne un avis favorable avec des éléments pareils sur un dossier ?

Donc moi, je crois qu'il faut qu'on revoie la formulation du rapport et de ce dossier et qu'on ne peut pas se prononcer en l'état pour donner un avis favorable, parce que ça serait considéré comme tel, sur les neuf dossiers.

Au-delà de ces remarques que je partage, j'ai une ou deux précisions à

vous demander, M. le Président, celle concernant le dépôt effectif d'une demande de permis de construire avec étude d'impact sur l'environnement effectuée, c'est vous qui dites que ce critère n'est pas applicable, si j'ai bien compris. Alors, il faudra m'expliquer pourquoi il ne l'est pas.

Et puis pourquoi, dans ces conditions, on reprend, je crois que c'est le troisième alinéa de l'article 4 de la délibération dans laquelle on dit : « Compte tenu des documents demandés par la CRE, il ne peut être exigé d'étude d'impact et donc il est impossible de juger de sa qualité ». Ce n'est pas compréhensible en l'état.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Qui d'autre demande la parole ? Personne, M. le Président, vous avez la parole.

Le Président SANTINI

Merci Mme la Présidente.

Un certain nombre de remarques ont été soumises, je vais chercher à y répondre.

Naturellement, il y a 9 dossiers, l'Assemblée peut bien évidemment répondre et donner un avis individuellement sur chaque dossier, puisque ce n'est pas un envoi global. Chaque pétitionnaire doit joindre à son dossier qu'il doit transmettre à la CRE l'avis favorable ou non de l'Assemblée de Corse avant (je le précise) le 25 janvier. On peut naturellement envoyer des avis séparés.

La procédure nous échappe. Nous ne sommes pas, contrairement à ce qui a été décidé en décembre dernier, sur une charte que nous avons validée avec 8 critères obligatoires, 39 critères qualitatifs et l'examen approfondi par une commission spéciale sur l'avis technique des services de l'ADEC à travers la direction déléguée à l'énergie, pour sélectionner, retenir un certain nombre de projets avec la contrainte d'un maximum de mégawatts à ne pas dépasser.

Nous sommes sur une autre procédure qui nous échappe complètement. Le cahier des charges, nous ne le faisons pas, on ne peut pas l'amender, on ne peut pas l'abonder. Et, à ce stade-là, je retiens les propos de notre collègue Aline CASTELLANI, c'est une déclaration d'intention, il y a 9 postulants.

Moi, ce que je voudrais vous proposer, et après on rentrera dans le détail de quelques questions, je maintiens la position de l'Exécutif, c'est que compte tenu du cahier des charges, compte tenu de notre grille multicritères, certains ne

pouvant pas s'appliquer en l'espèce parce que le cahier des charges nous échappe, on peut difficilement, je le dis, rejeter des projets en l'état, parce que le choix final va se faire par la CRE et notamment il va se faire sur la capacité réelle à stocker l'énergie. Au-delà de la déclaration d'intention, des positionnements géographiques et des porteurs de projets corses ou continentaux, cela va se faire au final sur le plus important : le stockage de l'énergie photovoltaïque.

Alors, est-ce du photovoltaïque ? Est-ce la thermodynamie ? Ca n'est pas nous non plus qui avons combiné les deux, je suis désolé. C'est vrai, je reconnais volontiers ce qu'a dit Nadine NIVAGGIONI, il aurait pu y avoir au niveau national deux appels à projets différents ; il y en a un avec une variante : vous vous positionnez sur le photovoltaïque, sur la thermodynamie, c'est comme cela.

Moi, ce que je voudrais vous proposer, si vous en étiez d'accord, c'est effectivement de passer les projets un par un, les membres de l'Assemblée se déterminant sur chacun des projets et de demander au terme des avis qui seront donnés, des avis de principe sur déclaration de cas de nature assortis des réserves qui ont été évoquées d'un point de vue technique. Demander tout simplement à ce que les deux projets qui pourraient être retenus soient resoumis pour avis à l'Assemblée, à ce moment-là, après avoir fait tout le travail technique qui nous échappe. Aujourd'hui le dépôt de permis de construire n'est pas dans les critères de sélection, ce n'est pas nous qui pouvons l'imposer, c'est un appel à projets national. Dans les autres régions, les assemblées régionales ne sont pas consultées. Alors je le déplore, je me réjouis que nous soyons consultés, mais elles ne sont pas consultées, c'est un appel à projets national.

Je pense très honnêtement qu'en matière de développement des énergies renouvelables, il faudrait aller bien au-delà des compétences que nous avons et que véritablement il faudrait avoir le pouvoir de décision, c'est-à-dire de veto ou non sur un certain nombre de projets. Là nous sommes consultés pour avis, c'est un projet national, il pourrait nous échapper d'ailleurs, parce qu'on pourrait être décisionnel sur des projets vraiment de notre compétence et ne pas l'être sur des projets qui sont des projets nationaux, l'ensemble des territoires, quatre zones, la Corse en fait partie, deux projets de 5 mégawatts, un par département, avec des propositions de stockage de l'énergie.

Je crois qu'en l'état actuel des choses, pour être le moins rigoureux possible parce qu'on ne peut pas l'être, c'est de laisser la chance aux neuf projets : certains vont être naturellement rejetés par la CRE, deux vont être sélectionnés au regard de quoi ? D'un certain nombre de critères ? Aujourd'hui, si vous voulez, si l'Assemblée de Corse rejette un certain nombre de projets, ils n'ont aucune chance d'aboutir, et c'est dommage parce que c'est peut-être parmi ces projets-là qu'il y aura celui qui sera le plus intéressant en matière de recherche et de stockage de l'énergie. C'est toute la difficulté.

Et si nous assortissons nos avis d'une demande de retour devant l'Assemblée avec un avis définitif de l'Assemblée sur les deux projets qui seront prépositionnés par la CRE, je crois qu'on aura un peu, à ce moment-là, fait la part des choses. Ce qui veut dire qu'au final l'Assemblée pourrait émettre un avis défavorable sur l'un des deux projets ou sur les deux projets, considérant que pour des raisons d'implantation, etc., ça ne rentre pas dans le cadre de la politique qu'elle veut mener. En tout cas, c'est ma proposition.

M. François DOMINICI

La dernière partie de l'intervention du Président nous convient puisque quand on est dans la zone 4, on a deux projets de 5 mégawatts pour les installations avec stockage de l'énergie ayant un projet par département.

Donc, on a 9 projets qui sont proposés, on se rend compte d'ailleurs qu'il y en a plusieurs dans le même département, donc par voie de définition certains seront éliminés d'office.

Je crois, effectivement, qu'il faut prendre le dossier tel qu'il est et laisser à la Commission de Régulation d'Énergie la possibilité, à un moment donné, de dire : voilà quels sont les projets qui pourraient être retenus et revenir devant l'Assemblée de Corse pour les valider.

Là, moi je ne me sens pas à même de dire si tel projet est bon, tel autre n'est pas bon, sauf à connaître l'opérateur personnellement et moi je n'en connais aucun. Donc, on ne peut pas aujourd'hui considérer qu'il y a un mauvais projet, un bon projet.

Il y a un certain nombre d'observations qui ont été faites par les services, nous les faisons nôtres, mais moi je ne suis pas à même, je ne crois pas que quelqu'un de mon groupe le soit aussi, capable de dire que celui-là est bon, celui-là est mauvais. Laissons à la Commission de Régulation d'Énergie la possibilité de dire sur les 8 dossiers, il y en a 3, 4 qui sont bons, 2 en Haute-Corse, 2 en Corse du Sud, 3 en Haute-Corse, 1 en Corse du Sud ou l'inverse et à ce moment-là, on tranchera. Mais pour l'instant on ne peut pas trancher sur un dossier pareil.

Donc, je suis pour qu'on reçoive les 8 dossiers et laisser à la Commission de Régulation la possibilité de dire ce qui est recevable, ce qui ne l'est pas. Si toutes les réserves que font les services sont levées, je pense qu'à ce moment-là on pourra se décider.

M. Dominique BUCCHINI

Moi je veux dire en un mot que si on n'est pas compétents pour juger de

la validité d'un projet, on se demande à quoi on sert. Si on ne sert à rien, par rapport aux 9 avis favorables donnés, alors qu'on sait pertinemment qu'il y en a qui ne le sont pas. L'Assemblée n'a qu'à prendre acte des 9 dépôts de projets. Nous prenons acte, point !

On ne peut pas donner un avis favorable sur un certain nombre de dossiers dont on sait pertinemment qu'ils sont en zone inondable, qu'il y a ce qu'un certain nombre de collègues ont dit pour se dessaisir complètement de leurs responsabilités.

Si on a la légitimité populaire pour éventuellement émettre un avis, autant que l'avis soit un avis calibré. Si on ne peut pas donner un avis calibré, on doit prendre acte des candidatures et non du stockage, d'autres choisiront et ça reviendra ici.

Mme Maria GUIDICELLI

Je vais simplement compléter les propos de Dominique BUCCHINI.

Si la question est de dire que l'avis négatif que nous donnerions sur des projets est rédhibitoire, ça veut dire qu'aujourd'hui on va donner un avis, alors qu'on sait que la décision finale, vous l'avez dit, va se déterminer par rapport à la capacité de stocker l'énergie principalement.

Nous, aujourd'hui, de ça, nous ne pouvons pas en juger. Nous allons donc nous prononcer sur d'autres critères qui sont néanmoins des critères qui, à notre sens, sont fondamentaux, notamment des considérations environnementales, protection de certaines espèces ou d'un environnement quelconque, ou encore considérations économiques avec remise en cause d'une activité agricole, par exemple sur tel ou tel secteur.

Donc, nous nous trouvons dans une situation qui, à mon sens, est difficile à assumer aujourd'hui parce que d'une part, on ne peut pas faire comme si on ne voyait pas les difficultés qui pointent à l'horizon, notamment en matière environnementale ou économique, mais par ailleurs nous n'avons pas aujourd'hui la compétence ici, ça ne fait pas partie de nos attributions, pour déterminer également la décision finale sur les capacités de stockage.

Et c'est en ça que je rejoins la proposition de Dominique qui est de dire : on prend acte tout simplement aujourd'hui du dépôt de 9 candidatures, et ensuite sur les deux dossiers finaux qui auront été retenus, on demande bien sûr qu'ils reviennent devant notre Assemblée de manière à ce que nous puissions, nous, donner un avis sur des critères qui nous paraissent importants et nécessaires.

M. Edmond SIMEONI

Il faut aussi que l'on fasse très attention à un autre aspect : il ne faudrait pas que la CRE estime qu'elle peut passer outre en disant : ils formulent des réserves. J'entends parler de navettes. Attention, peut-être que ce n'est pas prévu, qu'on n'ait pas à être déboutés tout simplement en disant : écoutez, ils ne prennent pas de décision, ils ne disent rien, ils ne sont pas intéressés, on rejette tout... Parce que le but n'est pas de faire rejeter tout, le but c'est qu'on ait dans chaque département une installation suivant les meilleurs critères. Mais comme dit Dominique et les autres, *o zitelli*, les compétences, on ne les a pas.

M. Pierre CHAUBON

C'est très délicat, mais je rappelle qu'à l'article premier de la délibération que vous nous proposez, M. le Président, on nous dit que l'Assemblée de Corse adopte le présent rapport et les dispositions qu'il contient. Donc, ça c'est un tout.

Quand on se reporte aux projets les uns après les autres, j'en ai pris un tout à l'heure, je prends un autre exemple : EDF RAFFALI, Université de Corse, commune d'accueil SOTTA. On nous dit : le projet est situé dans une ZNIEF. On nous dit : les enjeux archéologiques du terrain d'assise sont potentiellement forts. Et un peu au-dessous on nous dit : le Conseil Exécutif propose à l'Assemblée de donner un avis positif.

On ne peut adopter un rapport de cette nature en mettant ensuite certaines nuances. Donc, c'est très difficile pour nous de faire un tri à ce stade. Mais je rejoins ce qu'a dit le Docteur SIMEONI tout à l'heure, c'est qu'on ne peut pas non plus, puisque les échéances sont ce qu'elles sont, rejeter purement et simplement le rapport. Donc, c'est un peu délicat comme exercice.

Mme Maria GUIDICELLI

Juste pour démontrer véritablement la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui. Il y a pire encore que ce que tu viens d'évoquer comme commentaire, parce qu'il y a un dossier sur lequel il est dit, je lis : « Le candidat a omis de fournir de nombreux éléments techniques sur le type d'installation qu'il projette de mettre en œuvre, ce qui ne facilite pas l'analyse à ce niveau ».

On n'a même pas le minimum du minimum des éléments techniques et on en a trois de ce type-là. Cela me paraît franchement osé aujourd'hui de se déterminer honnêtement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

M. le Président, moi je propose une chose, c'est qu'on ait notre rôle à jouer, notre véritable rôle. Il y a cet appel d'offres, soit ! Allez, on décide la proposition de Dominique, moi elle me convient, on prend acte, mais on ne donne pas un avis favorable, nous, ça ne nous convient pas. En tous les cas les observations qui sont faites ne peuvent pas être suivies d'un avis favorable, ce n'est pas possible.

Donc, on prend acte de ces candidats, stop et fin. Mais par contre, on réadapte une grille d'évaluation pour ces projets-là, parce qu'ils sont différents des autres, et on demande à ce qu'ils viennent ici en Assemblée de Corse et on décide de voter là-dessus.

BROUHAHA

On a un rôle dans l'aménagement du territoire ou alors on dit qu'on n'a rien à voir là-dedans.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

En ce qui me concerne, je voudrais dire quelque chose. D'abord nous n'avons qu'un avis à donner et ensuite dans les rapports qui nous sont présentés, lorsque l'on dit : « le Conseil Exécutif propose à l'Assemblée de donner un avis positif sur le projet », et ensuite les observations : « attire l'attention que le candidat prenne en considération »... Je ne vous donne pas le nom du dossier, je vous dis ce que je lis. Donc, nous, nous n'avons qu'un avis à donner sur le fait que ces dossiers ont été déposés. Ensuite le travail va être fait par des commissions techniques, ce n'est pas nous qui allons, en séance publique, expertiser ce dossier.

Je crois qu'on part à l'envers, il me semble.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Président, juste une chose, parce que je crois que je n'ai pas été comprise. Quand je dis : l'appel d'offres se poursuit, sauf que ces gens-là, leurs projets, même ceux qui sont rejetés, ils vont continuer. Faisons en sorte que ces projets nous reviennent ici, accompagnons-les comme on les a accompagnés pour ceux qu'on a traités au mois de décembre dernier, pour lesquels il y a eu un accompagnement.

Le Président SANTINI

Encore une fois, ce n'est pas la même chose. Même si de par la loi, nous n'avions pas le pouvoir d'attribuer les projets dans le cadre des champs photovoltaïques, par accord avec l'Etat, il a été considéré que sur la base de la charte, ce que faisait l'Assemblée de Corse serait pris en compte par l'Etat.

Là, on n'est pas dans ce cas de figure. C'est un appel national.

Ce que je peux vous proposer, si vous en étiez d'accord, c'est que compte tenu des délais, 25 janvier, nous n'y sommes pour rien, on nous a saisis, comme souvent on oublie que la Corse doit être saisie, et on nous dit : maintenant, si vous pouvez statuer dans l'urgence, c'est bien.

Il se trouve qu'il y avait une session, ça tombait bien, session le 21 pour dernier avis le 25. Nous pourrions éventuellement, à ce stade-là, ne pas formuler d'avis au sens positif, négatif ou réservé. Dire, voilà sur tel projet, quel est l'avis de l'Assemblée de Corse, c'est-à-dire les recommandations, sans dire c'est positif, c'est négatif, c'est réservé, en disant : voilà quel est l'avis sur tel projet, les recommandations et en demandant naturellement que les deux projets qui seraient éventuellement susceptibles d'être retenus par la CRE, reviennent devant l'Assemblée. Et à ce moment-là, entre les critères que nous avons, la connaissance du terrain et la qualité des projets, nous serons amenés à donner, là pour le coup, un avis favorable ou négatif sur les deux projets. A ce moment-là, on essaye de ne pas bloquer l'appel d'offres et en même temps de permettre aux 9 dossiers de pouvoir s'exprimer, sachant que lorsque l'on parle de ZNIEF, etc., au final le permis ne pourra pas être accordé de toute façon. Mais aujourd'hui, nous on ne dit pas « c'est favorable ou c'est négatif », il y a un avis, voilà les recommandations.

M. Pierre CHAUBON

Cette proposition convient au groupe.

M. François DOMINICI

Président, il suffit de modifier l'article 5 de la délibération tel que vous venez de le proposer.

Le Président SANTINI

On demande, par contre, à ce que les deux projets présentés reviennent devant l'Assemblée.

Mme Rose PROSPERI

A ce sujet, est-ce que l'on a une garantie sur cette exigence-là, parce que si la commission n'a aucune obligation de faire revenir le projet devant l'Assemblée de Corse ? Il se peut très bien que, tout simplement une fois de plus, les délais seront raccourcis et qu'on sera dans l'urgence, on ne s'occupe pas de notre avis et que ça ne revienne jamais.

Le Président SANTINI

Alex MILANO m'indique que le Préfet a obligation de le faire dans le cadre du dépôt de permis de construire. On a la possibilité légale de redonner un avis, c'est compliqué, ça a plusieurs tiroirs.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

On vote sur l'amendement de l'Exécutif ?

Le Président SANTINI

Il faut rédiger l'amendement sur le champ.

M. François DOMINICI

Président, on valide votre proposition, je pense qu'elle a été reçue par tout le monde, on ne va pas attendre la rédaction à la virgule près.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Modification de l'article 5 : « et demande le retour devant l'Assemblée... ».

Je mets aux voix.

La proposition de l'Exécutif est ADOPTÉE à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTÉ à l'unanimité.

* Rapport n° 002 : Approbation du bilan 2005-2008 et perspectives 2009-2011 du volet corse du pôle de compétitivité de CAPENERGIE

La parole est au Président de l'Exécutif.

Le Président SANTINI

Aujourd'hui, je suis sur le grill.

J'ai un dernier rapport à vous présenter à l'occasion de cette session, c'est celui qui porte sur le bilan et les perspectives du volet corse du pôle de compétitivité Capénergie.

Depuis le 15 décembre 2005 (plus de quatre ans), date à laquelle notre Assemblée a approuvé le projet conjoint PACA-CORSE de pôle de compétitivité dédié aux énergies renouvelables et non génératrices de gaz à effet de serre, la Corse, je le dis avec satisfaction, est véritablement l'un des moteurs du pôle CAPENERGIE.

A ce titre, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui, comme je m'y étais engagé, un bilan des quatre premières années de vie du pôle (2005-2008).

L'ADEC, qui assure, vous le savez, le portage du volet Corse a, au cours de ces quatre années, eu la tâche d'assurer trois missions principales : la détection et l'accompagnement des projets d'excellence ; le soutien au secteur des ENR et de la MDE et l'animation ainsi que la promotion du volet Corse du pôle.

C'est ainsi, qu'à la fin de l'année 2008, le volet Corse du pôle comptait près de 60 entreprises partenaires, ainsi que de nombreux autres partenaires institutionnels, notamment dans le domaine de la formation et de la recherche.

Le nombre d'adhérents est donc en croissance constante depuis le lancement du pôle en 2005, et par ailleurs, concernant la détection et l'accompagnement des projets, ce ne sont pas moins de 17 projets insulaires, dont le caractère innovant ou d'excellence a été reconnu, qui ont donc pu bénéficier du label CAPENERGIE.

Parmi eux, il convient de mentionner une fois encore le projet capital qui est le projet MYRTE, sur le site de VIGNOLA, qui est le fruit d'un partenariat entre l'Université de Corse, le Groupe RAFFALI, le Commissariat à l'Energie Atomique et une filiale d'AREVA, la Société HELION.

Vous le savez comme moi, ce projet d'une ampleur sans égal préfigure l'approvisionnement électrique de demain des milieux insulaires. En associant

production solaire photovoltaïque et chaîne de stockage hydrogène, MYRTE valorise une ressource locale et abondante mais néanmoins intermittente : l'énergie solaire. Il vise à tester des solutions de stockage de l'énergie afin de dépasser cette contrainte de l'intermittence de la production, qui est propre aux ENR et notamment au solaire.

C'est pour cette raison que notre Collectivité, l'Union Européenne et l'Etat ont apporté leur soutien à sa réalisation avec des financements publics, à hauteur de 15,2 M€, qui ont été validés par le comité régional de programmation des aides au mois de juin dernier.

Aujourd'hui le projet rentre dans sa phase opérationnelle et commence déjà à connaître un rayonnement international dans les milieux scientifiques et technologiques, ce qui préfigure de nombreuses retombées naturellement pour la Corse.

A une autre échelle, le volet Corse du pôle a multiplié, au cours de ces quatre années, les démarches d'impulsion et de soutien de nombreuses manifestations de sensibilisation aux ENR et à la MDE.

Ainsi, tout dernièrement, au mois de septembre dernier, s'est déroulée à Ajaccio la Conférence Internationale sur la Sécurité Hydrogène, qui a regroupé près de 300 participants (scientifiques, universitaires, industriels,...) de différentes nationalités.

Au total, près de 775 000 € ont ainsi été mobilisés au cours de ces quatre dernières années pour accompagner les projets insulaires et les différentes manifestations de ce type.

Le bilan de cette première phase de vie du pôle est donc globalement satisfaisant.

Ce constat a d'ailleurs été souligné lors de l'évaluation nationale des pôles de compétitivité, réalisée à l'initiative du gouvernement durant l'année 2008. Elle a fait apparaître CAPENERGIE comme l'un des 10 pôles de compétitivité français qui ont dépassé leurs objectifs initiaux, et dont les perspectives de croissance sont sans aucun doute majeures pour les années à venir. Les résultats obtenus par le volet Corse du pôle ont, à n'en pas douter, fortement contribué à ces appréciations plutôt favorables.

C'est fort de ce bilan qu'aujourd'hui je souhaite vous présenter les perspectives du volet Corse pour la période triennale qui s'ouvre devant nous.

Outre les missions qu'il assure déjà efficacement, j'ai également souhaité que ce dernier développe ses activités sur des thématiques stratégiques. A travers notamment l'élaboration de partenariats durables avec les autres territoires insulaires membres du pôle.

C'est en ce sens, qu'aux côtés du président du Pôle, en septembre dernier, lorsque j'ai accueilli au sein de l'Hôtel de Région le bureau de CAPENERGIE, j'ai proposé la création du « réseau ILENERGIES » qui doit permettre d'ouvrir une nouvelle voie de collaboration et d'échanges permanents entre les territoires insulaires.

Ce nouveau cadre de coopération s'articule autour de trois objectifs stratégiques : Assurer la promotion des intérêts communs auprès des instances nationales, européennes et internationales afin de mieux faire reconnaître le fait insulaire ; favoriser les échanges d'expériences et de savoir-faire à tous les niveaux. Que ce soit dans le cadre d'échanges d'étudiants, notamment par la réalisation de stages ou de missions spécifiques, que ce soit dans le cadre d'échanges d'ingénieurs ou de cadres dynamiques, dans le cadre d'échanges de chercheurs, les territoires insulaires ont un intérêt commun à partager leurs savoir-faire et leurs bonnes pratiques dans le domaine, encore une fois, des ENR et de la MDE.

En effet, bien qu'ils soient souvent séparés par plusieurs milliers de kilomètres, les territoires comme la Réunion ou la Guadeloupe ont avec la Corse le même souci : celui de garantir leur efficacité énergétique pour les années à venir.

Enfin, le réseau « ILENERGIES » devra permettre de partager les expériences en matière d'expérimentation de solutions énergétiques innovantes spécifiques aux territoires insulaires. C'est dans ce cadre que le projet MYRTE que je viens d'évoquer contribuera à faire de la Corse un territoire d'excellence et fortement novateur en la matière.

Vous conviendrez avec moi que notre île, la Corse, a sans nul doute un rôle moteur à jouer dans l'animation et la réussite de ce réseau. C'est en ce sens que j'ai proposé au Président du pôle, en tout début d'année dernière, la création d'une vice-présidence dédiée aux problématiques insulaires.

Cette vice-présidence a tout naturellement été confiée à la Corse, qui a donc la responsabilité d'assurer la montée en puissance du réseau. C'est afin de pouvoir assurer pleinement cette mission qu'il convient donc de renforcer les moyens alloués au volet Corse du pôle.

Bien que tout récemment mis en place « ILENERGIES » connaît déjà ses premières retombées opérationnelles. Preuve en est de la pertinence de son existence !

En effet, la Corse, la Guadeloupe et la Réunion se sont engagées dans la réponse commune à l'appel à projets européen « EUROP'ACT » qui est fondé autour de la thématique des outils financiers et de l'animation des filières EnR et MdE dans les territoires insulaires. La pertinence de ce projet a été fortement soulignée par le Comité de Sélection du programme qui a donné un avis très favorable.

Parallèlement aux actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du réseau que j'évoque « ILENERGIES », la réussite du volet Corse du pôle passe donc inévitablement par une appropriation plus accentuée par les entreprises insulaires.

Ainsi l'objectif est bien d'accompagner une réelle structuration de la filière. Cet enjeu, qui ressort des multiples concertations organisées dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, est sans nul doute un impératif pour ancrer les activités du pôle dans une démarche que nous souhaitons et que nous voulons pérenne.

L'identification des besoins des entreprises, que ce soit en terme de formation, d'outil technologique ou de recherche, et des solutions à y apporter devra donc être le « fil rouge » de l'action de notre volet Corse.

Ainsi les actions auprès des entreprises devront être renforcées : séminaires de travail, montage d'actions collectives, par exemple...

Ces différentes démarches devraient permettre de créer une véritable synergie entre les différents acteurs du secteur afin de susciter de nouveaux projets fondés sur de solides partenariats.

Enfin, et comme nous l'avons déjà collectivement affirmé lors de l'adoption du Schéma Directeur du Développement Economique de la Corse, l'élaboration d'une véritable stratégie à l'international est indispensable afin de permettre à nos entreprises de relever le défi de la compétitivité.

C'est donc dans cette optique que le volet Corse du pôle, en partenariat étroit avec la mission CORSEXPOT de l'ADEC, s'attachera à renforcer l'implantation de nos entreprises sur les marchés internationaux.

Certes, l'exemplarité de la Corse dans le domaine des énergies renouvelables et de la MdE passe par l'existence de projets structurants, encore une fois tel que le projet MYRTE, mais également par l'élévation du niveau de compétitivité des entreprises de ce secteur.

De cela dépend l'attractivité de notre territoire, la capacité pour nos entreprises à créer de l'activité économique pérenne et créatrice d'emplois et de valeur ajoutée.

C'est en ce sens, et dans le cadre de la convention entre l'ADEC et l'Agence Française des Investissements Etrangers (l'AFIE), que devront être élaborées d'autres pistes de réflexion.

Et si, comme l'a souligné le rapport national d'évaluation des pôles de compétitivité, il est trop tôt pour porter un jugement sur la réussite des pôles, notamment en termes de création d'emplois, cette politique est, à n'en pas douter, un des vecteurs de la réussite de notre territoire dans les années à venir.

Au final, le dispositif de pôle de compétitivité est suffisamment prometteur pour être naturellement maintenu, mais également pour être renforcé.

Il est donc ainsi proposé à notre Assemblée :

De prendre acte du bilan triennal du volet Corse du pôle de compétitivité tel qu'annexé au présent rapport ;

De prendre acte du plan d'action du volet Corse du pôle pour la période 2009-2011, tel qu'annexé au présent rapport ;

D'approuver le contrat de performance entre l'Etat, le Pôle et les Collectivités partenaires tel qu'annexé au présent rapport et d'approuver la participation financière de la CTC au fonctionnement du pôle, sachant qu'elle pourra bénéficier d'un cofinancement de l'Union Européenne ;

D'approuver la participation de l'ADEC au projet « Optimisation des outils financiers et d'animation pour un développement intégré des filières énergies renouvelables et efficacité énergétique » construit en partenariat avec les régions Réunion et Guadeloupe, ainsi que son financement ;

D'approuver la participation de la Corse au réseau ILENERGIES (au sein de CAPENERGIES) ainsi que son financement ;

De m'autoriser es qualité à prendre tous actes et toutes mesures destinés à mettre en œuvre le réseau ILENERGIES.

Et enfin, plus généralement, à m'autoriser à prendre tous actes et toutes mesures destinés à mettre en œuvre la seconde phase dudit pôle de compétitivité.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Merci M. le Président. Avis de la commission des finances ? Favorable. Avis de la commission du développement économique ? Favorable aussi. Qui demande la parole ? Maria GUIDICELLI.

Mme Maria GUIDICELLI

Vraiment un mot pour souligner l'exemplarité du projet MYRTE en particulier.

Chacun l'a compris, c'est un projet qui allie à la fois le développement industriel et le développement durable, notamment le soutien au développement des énergies renouvelables auquel viennent s'ajouter également la formation et la collaboration avec l'Université ; c'est véritablement un projet d'une cohérence globale.

Je voudrais également ajouter que le site de Vignola est emblématique : il est emblématique du souci de concilier une activité économique et industrielle et la préservation de l'environnement ; il est également emblématique parce que sur ce site, on fera cohabiter en bonne intelligence à la fois un progrès technologique, une préservation et une protection de notre environnement.

Donc pour toutes ces raisons, bien sûr nous soutenons le projet qui nous est présenté aujourd'hui.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Merci. Qui d'autre demande la parole. Personne. Donc je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTE à l'unanimité.

Nous allons passer au rapport suivant et je vous demanderais de faire un peu moins de bruit parce que les sténotypistes sont gênées dans leur travail. Je vous remercie.

EDUCATION – FORMATION

* Rapport n° 014 : Approbation de la convention de partenariat relative à la formation continue en langue corse des ATSEM à conclure entre le Centre

National de la Fonction Publique Territoriale, l'Académie de Corse et la Collectivité Territoriale de Corse et autorisation du Président du Conseil Exécutif à signer la dite convention

M. GIORGI a la parole.

M. Antoine GIORGI

Merci Mme la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce rapport n° 014 concerne une convention de partenariat entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, l'Académie de Corse et la Collectivité Territoriale de Corse.....

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

S'il vous plaît, le Président GIORGI a la parole et lui seul. Si vous voulez bien vous asseoir, les sténotypistes ne peuvent pas travailler, reprenez vos places !

M. Antoine GIORGI

...pour la formation continue en langue corse des ATSEM, c'est-à-dire des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Vous le savez, ce plan de formation et cette convention s'intègrent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional de Développement de la Formation et de son cahier particulier relatif à la langue corse qui avait pour objectif de généraliser la formation de la langue corse dans les maternelles.

Pour cela, il était bien entendu nécessaire, outre le fait d'avoir une position avec l'Etat pour essayer de faire en sorte que l'ensemble des classes maternelles à 4 ans soient toutes bilingues, d'avoir une formation complémentaire des agents de service (ATSEM) qui sont des agents des différentes collectivités locales.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention avec le CNFPT pour la formation à la langue corse des différents personnels afin que ceux-ci puissent véritablement être un complément de ce qui sera fait par l'Education Nationale en matière de bilinguisme dans les écoles maternelles.

Il y a une remarque qui m'a été faite par une conseillère de notre Assemblée disant qu'il ne s'agissait pas du primaire, mais des écoles maternelles.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Merci M. le Président. Avis de la commission. Favorable. Qui demande la parole ? Mme NIVAGGIONI.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ce projet est très important au niveau du bilinguisme quand on sait le rôle de ce personnel qui intervient à la fois et sur le nettoyage technique, et sur l'hygiène des enfants, et sur l'accompagnement (il vient en accompagnement des enseignants), et sur les activités périscolaires. Donc on mesure, de ce point de vue, l'importance de l'activité qui est menée par ce personnel en direction des enfants et, évidemment, l'importance aussi de la langue utilisée, le vecteur linguistique est fondamental.

Moi ce qui m'intrigue un peu, d'abord c'est le retard que l'on a pris sur cette convention de partenariat, parce qu'on arrive maintenant en 2010, on prend beaucoup de retard, mais j'ai du mal à comprendre comment cela va être organisé. Quand on sait que (et on en vient toujours au même point) ce personnel, souvent c'est une personne par école, ce n'est pas forcément des équipes ; en fonction du nombre de classes, cela peut être une personne par école, cela veut dire que quand il n'y a pas cette personne, cela ne fonctionne pas. Donc, comment va-t-on remplacer ce personnel ?

Et c'est là où on en vient toujours au même problème de formation, il faut qu'on arrive à un moment donné à des équipes volantes (on les appelle comme on veut) qui puissent permettre à ce personnel d'aller se former, sinon on n'y arrivera pas. C'est quand même le point nodal de la problématique, parce que si on n'arrive pas à les remplacer, et cela représente des dizaines et des dizaines de personnes, on n'arrivera pas à l'objectif qu'on s'est fixé.

Donc ce n'est pas l'objet aujourd'hui, mais on le voit même pour les enseignants, notre souci de formation qui est le souci premier en matière de bilinguisme, c'est le remplacement lorsque des gens partent en formation. Là, on en est réduit au même point : comment va-t-on organiser tout cela ?

Voilà, c'est ma question.

Mme Gaby BIANCARELLI

Pour ma part, je pense qu'on peut être satisfaits : comme promis la Collectivité Territoriale poursuit ses engagements en faveur du bilinguisme.

Il est vrai qu'il ne sera pas facile à mettre en place, surtout dans les écoles où nous n'avons qu'une personne. Dans les écoles, nous avons quand même des ATSEM dans pratiquement chaque classe, ce sera certainement plus facile de faire cette formation in situ.

Cette convention tripartite entre le CNFPT, l'Académie de Corse et la CTC ayant pour objectif la formation en langue et culture corses des personnels non enseignants des écoles témoigne de la poursuite des engagements de la Collectivité.

Ce qui était vœu pieux ou espoir devient pratiquement réalité. Cette convention confortera l'engagement des communes dans la démarche de la charte de la langue corse et encouragera, je l'espère, celles qui ne l'ont pas encore signée à les rejoindre.

Merci.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Merci. Qui demande la parole ? Mado MOZZICONACCI.

Mme Madeleine MOZZICONACCI

Je vais exprimer moi aussi ma satisfaction.

On ne peut que se réjouir de la convention qui nous est proposée aujourd'hui, mais on a presque envie de dire : enfin ! Enfin, on commence à comprendre que toute construction débute par la base et que la solidité des fondations est déterminante.

A cet âge-là, les possibilités d'apprentissage sont énormes, il ne faut pas rater cette étape. Donc, moi je voudrais qu'on aille encore plus loin. Vous savez quel est mon dada ? Ce sont les crèches. Beaucoup d'enfants sont dans les crèches, il y a un âge d'apprentissage de la langue et là, dans les crèches, on ne se pose pas la question de savoir si on enseigne une langue. Non, on le fait naturellement, comme une maman parle à ses enfants ! Ce qui était la règle pour la plupart des enfants de Corse, il y a encore quelques décennies.

Donc, il faut continuer M. le Président, je crois qu'on avance et on s'en réjouit.

Je vous remercie.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Merci. Qui d'autre demande la parole ? M. DOMINICI.

M. François DOMINICI

Juste sur la forme de la convention, puisque je vois que sont signataires le Recteur, le Président du CNFPT et le Président de l'Exécutif bien évidemment. Or, le Recteur n'a pas autorité sur les personnels communaux.

Donc c'est une question : est-ce que justement il ne faudrait pas y ajouter le maire de la commune concernée ? Il ne s'agit pas des enseignants, il s'agit des agents communaux. C'est un point de forme qui me paraît être important pour ne froisser personne.

Je pense que la convention ne doit pas être tripartite, elle doit être également avec celui qui est le patron juridique des personnels qui vont aller en formation.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Il n'y a plus de demande de parole ? Non. Donc la parole est à M. le Président.

M. Antoine GIORGI

Merci Mme la Présidente.

J'ai entendu des « enfin » qui s'exprimaient. C'est vrai qu'il est toujours difficile et un peu long de mettre en place un certain nombre de mesures. Pour le développement de la langue corse dans les écoles maternelles en particulier, il y a d'abord eu une volonté politique de notre Assemblée d'approuver un Plan Régional de Développement de la Langue Corse dans le domaine de la langue corse en particulier. On avait aussi dit à ce moment-là notre volonté d'engager le bilinguisme. Il était également nécessaire, comme vous l'aviez demandé, que les personnels communaux dans les écoles soient aussi associés à cette démarche de langue corse.

Donc il a fallu d'abord, avant de rentrer dans la convention tripartite qu'on devait signer avec le CNFPT, avoir les engagements des communes. Comme le disait Fanfan, il était nécessaire d'avoir les communes. Aujourd'hui, 42 communes ont signé la Charte de la langue corse, donc elles se sont engagées sur un certain nombre de dispositifs en fonction des niveaux que ces communes ont décidé de prendre par rapport au développement de la langue corse dans la société et il était après nécessaire d'engager une discussion avec le CNFPT pour pouvoir engager la formation.

Au CNFPT, depuis peu, il y a un nouveau directeur qui est très sensibilisé, puisqu'il était avant à la Collectivité, à tout ce qui touche au développement de la langue corse. Donc ce rapport a pu être mis en œuvre et cette convention a pu être signée.

Par rapport à la remarque de Fanfan, je n'ai pas de réponse vraiment formelle, je réponds à chaud sans avoir véritablement réfléchi au problème. Je pense qu'il est nécessaire, y compris pour les personnels mis à disposition par les communes dans les écoles, qu'il y ait quand même le représentant de l'Education Nationale qui participe à cette affaire. Cela ne veut pas dire que nous, puisqu'on signe aussi au niveau de la Collectivité, on n'a pas de compétence directe sur les communes. Mais je crois que le fait de les associer ou d'associer l'Education Nationale à la formation des personnels qui vont travailler dans ces écoles est une bonne chose.

C'est la raison pour laquelle je pense, puisqu'ils ont accepté de simplifier, que c'est une forme d'implication aussi de la part de l'Etat dans ce projet de développement de la langue corse au niveau des maternelles. Je pense qu'il est nécessaire, de mon point de vue, de laisser les choses en l'état.

La question de Nadine NIVAGGIONI était : comment organiser ?

L'organisation n'est pas simple. Je crois qu'au niveau de la Collectivité, c'est dans la convention qu'il faudra le voir. Bien sûr que c'est une volonté de la Collectivité de mettre en place ces formations, mais ce sont les communes qui doivent être responsables de la mise en œuvre de cette formation.

Aujourd'hui comment les communes vont-elles s'organiser pour que l'ensemble des personnels puissent aller dans ces formations ? En effet ce problème est valable pour la langue corse, mais aussi dans tous les autres domaines de formation dans le plan de formation des différentes communes.

Je pense qu'il peut y avoir à terme et c'est pour cela peut-être qu'il n'est pas inintéressant qu'il y ait des contacts avec l'Education Nationale, mais les communes, si elles ont la volonté de véritablement former les gens, peuvent

prendre des mesures ou s'organiser pour que ces formations puissent avoir lieu ; cela dépend des communes et ce n'est pas à la CTC de créer un volant de personnel pour permettre la mise en œuvre de ces formations. On insistera, dans le cadre de cette convention, auprès des communes pour qu'elles essaient de s'organiser au mieux afin que ces formations aient lieu. On fera un suivi de ces formations et si des problèmes majeurs surviennent, on essaiera de voir. Mais on ne peut pas s'immiscer, me semble t-il, dans le cadre d'une convention comme celle-ci, dans l'organisation des formations des collectivités qui ont leur libre arbitre dans le domaine.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTE à l'unanimité.

* Rapport n° 015 : Résiliation d'un marché de prestations de service « Maîtrise et technique de reproduction ovins » attribué au C.P.S. dans le cadre de la formation professionnelle et apprentissage 2008-2009

M. le Président, vous avez la parole.

M. Antoine GIORGI

Je vais présenter ce rapport pour le compte de mon collègue et ami Jean-Pierre LECCIA qui, vous le savez tous, est actuellement hospitalisé à la suite d'un accident de travail : il est tombé dans les escaliers en sortant de notre Collectivité et il a eu une double fracture (tibia, péroné). C'est la raison pour laquelle il est important de le dire, ceux qui sortez par l'issue de secours du premier étage, faites attention, c'est une issue très dangereuse. Jean-Pierre LECCIA est tombé dans les escaliers jeudi ou vendredi, il a une double fracture. Il est actuellement à l'hôpital, je crois qu'il va aller aux Molini, à moins qu'il n'y soit déjà... Il est aux Molini et il a l'air de bien se porter, si ce n'est son indisponibilité pendant un certain temps.

Voilà, je voulais vous le dire puisque je vois qu'il y a un certain nombre d'élus qui n'étaient pas au courant de cet incident.

BROUHAHA

Merci, je les lui transmettrai.

Donc, ce rapport concerne la résiliation d'un marché.

Dans le cadre de la formation continue, le CPS de Corte avait été attributaire d'un marché pour dispenser l'action de formation intitulée « Maîtrise et technique de reproduction des ovins ». Faute d'intervenants et de matériel, l'organisme de formation a considéré qu'il ne pouvait pas assurer cette formation et nous demande donc d'annuler le marché qui leur avait été attribué.

Donc, c'est simplement la demande que je vous fais aujourd'hui.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Avis de la commission.

Mme Christine GUERRINI

La commission a émis un avis favorable pour cette résiliation mais a souligné la nécessité de prendre à l'avenir des garanties, par le biais de conventions par exemple, pour que les intervenants et le matériel ne fassent pas défaut pour ce type de formations qui correspondent à des besoins.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant :

CULTURE

* Rapport n° 016 : Régie des recettes du Musée de la Corse (tarifs nouveaux produits + produits liés aux objets accompagnant l'exposition « Napoléon et la Corse »

Mme la Présidente, vous avez la parole.

Mme Simone GUERRINI

Je vous demande aujourd'hui de bien vouloir accepter les nouveaux tarifs de publication pour « Napoléon et la Corse », exposition que nous avons organisée

à Corte, et de bien vouloir aussi accepter un certain nombre de documents réservés pour la communication.

Je me permets de préciser malgré tout que cette exposition a eu un succès non négligeable, puisque nous sommes quasiment à 80 000 visiteurs et que cette régie de recettes est importante puisque nous avons fait quasiment 400 000 € de bénéfices cette année grâce à cette exposition.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Avis de la commission. Favorable. Qui demande la parole ? Personne.

Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

* Rapport n° 019 : Avis sur le projet de décret relatif à l'organisation des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) en application de l'article L.4422-16 du code général des collectivités territoriales

Vous avez la parole Mme GUERRINI.

Mme Simone GUERRINI

C'est un dossier que nous sommes obligés de passer en urgence. Cela tient au fait que le courrier de la Préfecture est daté du 15 janvier et que nous ne pouvions pas le faire avant.

Vous avez souvenance qu'en mars 2007, on nous avait déjà transmis un projet de décret relatif à l'organisation des directions régionales des affaires culturelles et nous avons, à l'époque, émis un certain nombre de réserves. Nous avons la satisfaction de voir que l'Etat a pris en compte la totalité des observations que nous avons formulées.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de donner un avis favorable à ce nouveau décret.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Merci. Avis de la commission. Favorable. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est ADOPTE par :

39 voix pour (groupes La Corse dans la République, Rassembler pour la Corse, Corse Social-Démocrate, Union Territoriale, Corse Nouvelle, Corse Active, Pour une Corse de Progrès)

9 abstentions (groupes PNC/A Chjama, Communiste, Républicain et Citoyen)

3 absents (groupe Corsica Nazione Indipendente)

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

➤ Réseau routier

* Rapport n° 003 : Approbation du contrat administratif du domaine privé de la CTC concernant le délaissé de l'ancienne RN 197 situé sur le territoire de la commune de Belgodère

M. le Président, vous avez la parole.

M. Antoine SINDALI

Il s'agit de modifier la délibération de juin 2009 par laquelle l'Assemblée de Corse avait autorisé la cession de deux délaissés de l'ancienne RN 197 sur la commune de Belgodère au Conservatoire du Littoral (les parcelles A.755 et A.756).

Dans la foulée, il s'est avéré qu'un propriétaire riverain a fait valoir son droit de préemption concernant la parcelle A.755. Et donc pour maintenir le fait que ce soit le Conservatoire du Littoral qui bénéficie de ces parcelles, nous demandons d'annuler partiellement la délibération concernant la parcelle en question A.755 et puis de la mettre à disposition gratuite par convention au lieu d'une vente (sinon le droit de préemption du particulier pourrait s'exercer) du Conservatoire du Littoral.

Donc il vous est demandé d'annuler partiellement la première délibération, l'autorisation de signer une convention avec le Conservatoire du Littoral et de vendre l'autre parcelle comme c'était prévu par la délibération initiale. Bien entendu le Conservatoire du Littoral entretiendra les lieux, etc., comme c'était prévu au départ.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Merci M. le Président. Avis de la commission de l'aménagement du territoire ? Favorable. Qui demande la parole ? M. BUCCHINI.

M. Dominique BUCCHINI

La vente pourra intervenir ultérieurement dès que le Conservatoire disposera d'un droit de préemption. Quand ?

M. Antoine SINDALI

On ne sait pas.

M. Dominique BUCCHINI

Et entre-temps ?

M. Antoine SINDALI

On met à disposition gratuitement par convention jusqu'au moment où on pourra effectuer la vente. C'est bien pour cela qu'on vous propose ce dispositif afin de préserver justement le fait que le Conservatoire du Littoral bénéficie de la parcelle.

M. Jean BIANCUCCI

Cela rejoint une des préoccupations qui avaient été émises en commission des finances concernant les délaissés.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTE à l'unanimité.

* Rapport n° 006 : Approbation du principe de cession d'une partie d'un délaissé de la RN 197 situé sur le territoire de la commune d'Algajola au profit de M. et Mme Jean-François LOVERINI

Vous avez la parole M. le Président.

M. Antoine SINDALI

Il s'agit de permettre à un particulier à qui la direction des routes demande d'aligner son mur, par rapport au mur existant, à 2,50 m du bord de chaussée. Ce qui conduit le particulier, afin d'aligner son mur, à pouvoir bénéficier d'une parcelle de terrain de 63 m² - donc il n'y a rien de particulier - au prix des Domaines, à savoir 25 € le mètre carré.

Donc il est proposé de céder les 63 m² à ce particulier.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Avis de la commission des finances ? Favorable. Avis de la commission d'aménagement du territoire ? Favorable. Qui demande la parole ? M. DOMINICI.

M. François DOMINICI

Oui, seulement pour que ce soit les m² que l'on cède, pas les m³.

M. Antoine SINDALI

(Eclats de rire). Où il y a les m³ ? Dans le rapport.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Merci M. DOMINICI. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTE à l'unanimité.

* Rapport n° 007 : Approbation de l'accord-cadre pour les travaux d'enrobés sur les routes nationales de Haute-Corse

M. Antoine SINDALI

Là, il s'agit d'approuver le principe de passer cet accord cadre conformément à la décision de la commission d'appel d'offres du 5 janvier 2010 et d'autoriser le Président à mettre en œuvre l'accord-cadre s'agissant des travaux d'enrobés sur les routes nationales de Haute-Corse, deux candidats ayant été habilités.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Merci. Avis de la commission de l'aménagement du territoire ? Favorable. Personne ne demande la parole ? Non.

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTE à l'unanimité.

* Rapport n° 009 : Approbation du principe et des caractéristiques principales du projet d'aménagement de la RN 198 dans la traverse de Poggio Mezzana

* Rapport n° 010 : Approbation du principe et des caractéristiques principales du projet d'aménagement de la RN 198 dans la traverse de Sainte Lucie de Moriani (Sortie Sud)

M. Antoine SINDALI

Les rapports n° 009 et n° 010, si vous permettez Mme la Présidente, sont des rapports qui sont identiques s'agissant de la forme, à savoir que l'Assemblée de Corse avait déjà délibéré pour la traverse de ces secteurs, qu'il s'agisse de la traverse de Poggio Mezzana sur la RN 198 ou de la traverse de Sainte Lucie de Moriani sur la RN 198, à l'époque où ces parties étaient en zone d'agglomération, d'où des aménagements urbains étaient prévus.

Entre-temps, pour la sécurité, après un certain nombre de concertations entre les services de sécurité, la Préfecture, les communes et nos services, ces traverses ne sont plus en agglomération, elles sont en zone à 70 Km/h, donc des aménagements plus réduits.

Donc il vous est proposé, conformément à ce que je vous ai indiqué, d'approuver le principe de ces deux traverses : la première, traverse de Poggio Mezzana, dans le cadre d'une zone qui n'est pas en agglomération, pour un montant de 1.896.368 € avec tous les aménagements (giratoires, protection des piétons, meilleure défense de l'urbaine) à la charge de la CTC, il n'y a pas de participation des communes.

On met aux voix le rapport n° 009 d'abord.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Avis de la commission ? Favorable. Qui demande la parole ? Personne.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTE à l'unanimité.

M. Antoine SINDALI

Pour le rapport n° 010, c'est le même principe, mais cela concerne la commune de Sainte Lucie de Moriani.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

La commission a émis un avis favorable. Qui est pour ? Qui est contre ?
Qui s'abstient ? Il est ADOPTE à l'unanimité.

➤ **Réseau ferré**

* Rapport n° 011 : Approbation du principe de la cession au profit de la commune de Sorbo Ocagnano des parcelles de l'ancienne voie ferrée de la Plaine Orientale cadastrées A 323, A 479, A 507, A 538, A 558 et A 475 appartenant à la CTC

M. le Président, vous avez la parole.

M. Antoine SINDALI

Comme vous l'avez dit dans l'intitulé du rapport, Mme la Présidente, il s'agit de vendre au profit de la commune des parcelles de l'ancienne voie ferrée. Je précise tout de suite que la zone en question ce ne sera pas des parcelles qui auraient dû être utilisées dans le projet d'extension de la voie ferrée au-delà de Casamozza bien évidemment, ces parcelles-là ne sont pas sur le tracé prévu pour l'extension éventuelle de la voie ferrée. Ces parcelles seraient vendues au prix fixé par les Domaines, à savoir 2 000 €.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Merci M. le Président. Avis de la commission ? Favorable. Qui est pour ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTE à l'unanimité.

* Rapport n° 012 : Habilitation du Président du Conseil Exécutif à signer et exécuter le marché de fourniture industrielle relatif à l'acquisition d'un équipement de reprofilage pour le parc ferroviaire de Corse

M. le Président, vous avez la parole.

M. Antoine SINDALI

Là, il s'agit, dans le cadre de la rénovation des ateliers de Casamozza qui avait été adoptée, d'un marché à part pour la fourniture justement d'un matériel de reprofilage des roues du matériel roulant.

Donc il s'agit d'approuver le rapport de la commission d'appel d'offres.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Avis de la commission ? Favorable. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTE à l'unanimité.

➤ **Ports**

* Rapport n° 008 : Approbation du Schéma Directeur relatif au développement du Port de Commerce d'Ajaccio

M. le Président, vous avez la parole.

M. Antoine SINDALI

Merci Mme la Présidente.

Vous vous imaginez bien que sur ce rapport j'irai moins vite que pour les précédents où il y avait beaucoup d'habilitations, c'est une évidence.

Dans la concession qui nous lie par transfert de l'Etat à la CTC, s'agissant du port de commerce d'Ajaccio, avec la Chambre de Commerce, et qui prend fin en 2013, il était prévu qu'il y ait (dans le cadre du plan stratégique demandé dans le cadre de la concession à la CCI) un projet de développement du port d'Ajaccio.

Le projet qui est présenté comporte trois opérations principales : les deux premières opérations pouvant se dérouler dans le cadre de la concession actuelle, c'est-à-dire avant 2013 ; la troisième opération devant faire l'objet, surtout en ce

qui concerne son plan de financement... Aujourd'hui il n'y a que le principe qui est présenté pour avoir une vue globale du projet de développement du port d'Ajaccio. Nous avons le plan de financement et cette opération sera présentée lors de la prochaine concession, ce sera intégré au niveau de la prochaine concession qui sera, elle, attribuée après 2013.

S'agissant des projets, il y a donc trois opérations :

La première est une opération qui est déjà engagée sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le dossier est en cours, il va passer prochainement au niveau du COREPA, parce que la CCI va solliciter l'intervention du PEI au niveau de 50 %. Cette opération consiste à la fois à sécuriser des postes d'accostage et d'amarrage au niveau (pour ceux qui connaissent) de Margonajo et de rempiéter le quai de la Chambre de Commerce pour agrandir les quais, notamment par la réalisation d'une aire de manutention. Cette opération, pour un coût total de 8,1 M€, réalisée sous maîtrise d'ouvrage serait financée donc à 50 % par le PEI et 50 % par la Chambre de Commerce. Cette première opération est déjà engagée.

La deuxième opération concerne le transfert des dépotages de pétrole et de gaz sur le site du Ricanto, au droit du poste de dépotage d'Antargaz. Vous savez très bien que c'est en fond de baie, au niveau de Saint Joseph, qu'actuellement se fait ce transfert des dépotages de pétrole. Les études ont été engagées par la CCI avec des bureaux d'études compétents pour ce qui concerne la maîtrise d'œuvre. Il est proposé que la maîtrise d'œuvre (c'est une décision qui est à prendre) soit assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud. Les financements devront être assurés à 100 % par la concession portuaire dans le cadre de la concession actuelle pour un montant de 7,8 M€, étant entendu qu'ensuite il faudra obtenir des autorisations de l'Etat parce que le site du Ricanto, ce n'est plus le domaine de la CTC comme tout le fond de baie jusqu'à Saint Joseph, c'est le domaine public maritime de l'Etat. Donc il y aura des procédures à mettre en œuvre pour que l'Etat nous cède et qu'on mette à disposition ensuite au niveau de ce site.

Ce qu'il vous est proposé pour cette opération-là, dans le cadre de ce schéma directeur, avec les trois opérations pour le développement du port de commerce d'Ajaccio, c'est que la maîtrise d'ouvrage (transfert des dépotages) soit assurée par la Chambre de Commerce et demander à l'Etat le transfert de gestion de la zone de dépotage du Ricanto afin de l'inclure ensuite dans le périmètre du port d'Ajaccio comme je vous l'ai dit il y a un instant.

Enfin la troisième opération, pour que ce soit cohérent et que vous ayez une vue d'ensemble comme je le disais tout à l'heure, simplement au niveau du principe de l'opération nouvelle, il s'agit d'une opération pour le transfert de

l'activité fret qui est actuellement en centre ville et qui irait sur le site de Saint Joseph en fond de baie, une fois qu'on aura transféré les dépotages de pétrole et de gaz. Et donc il s'agit à ce moment-là d'une extension des terre-pleins de 4 ha sur la mer, des zones de stationnement, des postes à quai, etc.

Les études ont été engagées par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le coût d'objectif actuellement est estimé... Mais je vous disais tout à l'heure qu'au niveau du plan de financement, c'est dans le cadre du renouvellement de la concession, du moins de la nouvelle concession, que les choses seront précisées, étant entendu que pour ce dossier, s'agissant d'un dossier important pour l'aménagement du fond de baie appartenant à la CTC, la maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par notre Collectivité ; le plan de financement, notamment la recherche de financements et la participation du Programme Exceptionnel d'Investissement devant intervenir comme je l'ai dit au moment de la discussion pour le renouvellement de la concession.

Le point important c'est le schéma directeur du port globalement, une opération est engagée, elle est testée pour mémoire. La troisième opération, il faudra y revenir le moment venu. L'opération du milieu, c'est celle qui concerne la maîtrise d'ouvrage de l'opération du transfert des dépotages assurée sur financement de la concession par le concessionnaire.

Voilà mes chers collègues.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Merci. Avis de la commission. Favorable. Qui demande la parole ?
M. DOMINICI.

M. François DOMINICI

C'est un dossier apparemment simple, mais qui pèse très lourd et qui, me semble-t-il, occulte un certain nombre de problèmes.

Le premier, ce sont les conséquences d'une telle opération par rapport à ce qui nous appartient aujourd'hui : la ligne de voie ferrée. On ne voit pas, dans le projet, le moindre mot concernant cette opération.

Cela veut dire que l'estimation qui est faite aujourd'hui est essentiellement faite sur les quais, les nouveaux postes à quai et ensuite toute l'opération de transfert qui va nous concerner, c'est-à-dire dans l'article de votre délibération proposée « *DECIDE que la maîtrise d'ouvrage des travaux de cette opération de transfert de l'activité fret relèverait de la maîtrise d'ouvrage de la CTC* ». On voit bien qu'il y a deux maîtrises d'ouvrage : une qui est quantifiée ;

une qui ne l'est pas. Et ensuite il y a le fait, me semble t-il, qu'à la sortie d'un tunnel important, relativement long avec une activité ferroviaire qui va augmenter avec ce que l'on appelle le tram-train ou en tout cas les navettes qui vont s'accélérer, je l'espère, pour désengorger le trafic entre Ajaccio et l'arrière-pays ajaccien, il me semble que cette approche-là, M. le Président, n'est pas faite.

Or, on se rend bien compte que quand l'opération qui sera réalisée, on se heurtera à ce moment-là à des conséquences indirectes, voire même directes, du trafic que l'on veut mettre en place à travers les navettes qui se font de l'arrière-pays ajaccien vers la gare actuelle. Donc il n'y a pas un mot ! C'est quand même quelque chose qui me paraît important et il aurait été souhaitable, avant que nous nous prononcions, que cette approche-là, que cette étude-là, que ce schéma-là soit également envisagé.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Merci. Qui d'autre demande la parole ? Mme GUIDICELLI, vous avez la parole.

Mme Maria GUIDICELLI

Merci Mme la Présidente.

Je voudrais vous dire d'abord que ce projet d'envergure est très important ; il est important pour la Corse, il est important pour la ville d'Ajaccio.

En effet, le port de commerce d'Ajaccio est l'une des principales portes d'entrée maritime de la Corse tant pour les passagers que pour le fret. D'ailleurs ce plan de développement du port de commerce dans son ensemble nous paraît correspondre, pour ce qui nous concerne, à un véritable besoin tant pour l'accueil des passagers que pour le fret. Par conséquent, indépendamment des précautions qu'il nous paraît important de prendre et je vous en ferai part, ce que je voudrais vous dire d'emblée, c'est que notre groupe, tout comme la ville d'Ajaccio finalement au nom de laquelle également je m'exprime aujourd'hui en tant qu'adjointe au Maire, sommes favorables à la vision globale du projet proposé par la Chambre de Commerce.

D'ailleurs ce projet est porté, certes à juste titre, par la CCI qui est, vous l'avez dit M. le Président, maître d'ouvrage sur deux opérations : la sécurisation du poste de Margonajo d'une part et, d'autre part, le transfert des dépotages de pétrole et de gaz ; tandis que la CTC, elle, devrait assurer la maîtrise d'ouvrage de la troisième opération, je veux faire référence, vous l'avez dit justement, au transfert de l'activité fret à Saint Joseph.

Il me paraît néanmoins nécessaire de préciser - et en cela je vais rejoindre les propos de mon collègue Fanfan DOMINICI - que ces projets d'importance stratégique doivent s'intégrer dans une vision globale d'aménagement et de développement de la ville et doivent être rendus compatibles avec le projet urbain d'Ajaccio, mais également avec le projet de déplacements urbains porté par la Communauté d'Agglomération. Ceci est d'autant plus impératif que la ville en tant qu'ordonnateur de l'aménagement urbain élabore et construit son projet global de développement au travers de son PADD et au travers de son PLU. Quant à la CAPA, bien sûr, elle est compétente en matière de déplacements urbains.

Ce souci d'une vision globale est un souci permanent pour la ville, c'est vrai, mais également pour notre groupe, puisque c'est ce même souci qui nous a conduit à soumettre à notre Assemblée une motion qui a été votée à l'unanimité le 18 décembre 2008 ; motion qui a donné lieu, vous le savez, à la création du comité de pilotage stratégique gare-amirauté.

Nous sommes bien évidemment très contents d'avoir été suivis. Nous nous félicitons donc d'être passés par l'instance politique pour proposer une véritable méthode de travail, d'autant que cette motion a, M. le Président, été très concrètement suivie d'effet. Je voudrais rappeler brièvement le travail qui a été réalisé à la fois au niveau du pilotage politique, mais également au niveau des équipes techniques, aussi bien les équipes de la CTC que les équipes de la ville ou de la Communauté d'Agglomération.

Alors je voudrais vous rappeler brièvement qu'une réunion s'est tenue en mairie d'Ajaccio le 21 avril dernier ; réunion à laquelle participaient la commune, mais également la CTC, la CAPA et la CCI et qu'au cours de cette réunion on est bien sûr partis du projet d'aménagement gare-amirauté et nous nous sommes aperçus que la réflexion portait bien au-delà sur l'aménagement global de la ville.

Une deuxième réunion s'est tenue le 6 mai 2009 ici, dans les locaux de la CTC. La ville a présenté différentes hypothèses de travail et les services ont bien sûr échangé sur ces hypothèses ; ces hypothèses ont été recadrées dans le cadre d'une vision d'ensemble du devenir de la ville.

Enfin, une dernière réunion, c'est celle qui s'est tenue en dernier lieu le 11 juin 2009. Nous sommes revenus tous ensemble sur le projet urbain dans sa globalité en abordant un certain nombre de projets particuliers dont d'ailleurs également la base nautique, mais ce sont des projets qui émarginent plus à la culture comme le Kallisté.

Donc de tout cela, véritablement il faut se féliciter, même si depuis le 11 juin ce comité de pilotage stratégique ne s'est plus réuni et si peut-être on peut

regretter que le comité de suivi qui a été mis en place ici par délibération du mois de mai ne s'est jamais réuni. Mais bon, on va dire que la démarche est amorcée.

Je voudrais, pour terminer sur le chapitre, dire qu'au-delà de ces réunions de pilotage stratégique, il faut souligner la qualité des réunions techniques entre la CTC et la ville, notamment les deux dernières qui se sont déroulées l'une au mois d'octobre et l'autre le 1^{er} décembre dernier, et qui portaient sur un ensemble de projets d'aménagement.

Vous l'aurez compris, faire ce bref rappel me permet de souligner l'importance de la coordination des différentes maîtrises d'ouvrage et d'une nécessaire concertation pour des projets qui participent à un aménagement urbain, global et transversal, ceci dans un souci d'efficacité et de rationalisation des dépenses. C'est de cette manière que doit être pensé et mené le projet de développement du port de commerce qui, je le rappelle, et chacun l'a dit à juste titre, représente un investissement conséquent de l'ordre de 51 M€.

Je vais terminer brièvement pour commenter les opérations elles-mêmes et vous faire part des quelques mesures de précaution qu'il nous paraît important de prendre.

D'abord concernant le transfert des dépotages de pétrole et de gaz sur le site du Ricanto, au droit du poste de dépotage d'Antargaz, je pense que chacun reconnaîtra qu'il s'agit bien sûr d'une bonne idée qui répond à une demande d'ailleurs très ancienne de la ville d'Ajaccio et qui est par ailleurs en parfaite compatibilité avec son projet d'aménagement futur.

En revanche, il est une précaution à prendre : il faut absolument s'assurer que ce projet soit conduit en concertation avec GDF qui a ses propres projets en matière de réseau gaz et de stockage qui, soit dit en passant, dépendent également du GALSI ; projets qui sont bien sûr annoncés mais pas encore tout à fait finalisés. Donc s'assurer que là nous sommes véritablement en phase.

Concernant le transfert de l'activité fret à Saint Joseph, c'est l'opération la plus importante, c'est vrai, vous l'avez dit, 35 M€, sous maîtrise d'ouvrage de la CTC et elle devrait se dérouler sur la prochaine convention, au-delà de 2013. Là aussi, je dois le dire, cette opération va dans le sens des attentes de la ville et à notre sens, ici au sein du groupe, dissocier le fret et le transport passagers est tout à fait positif.

Je précise en passant que s'agissant de cargos mixtes, on délocalisera de fait une partie aussi du transport passagers sur Saint Joseph ; ce qui n'est, à mon sens, pas une mauvaise chose. Là, les soucis exprimés par Fanfan prennent toute leur importance. En effet, il faut s'assurer que compte tenu de la nécessité

d'intégrer dans le projet de Saint Joseph le centre d'échanges multimodales, cela paraît évident, puisqu'on va prendre en compte les besoins de déplacements des passagers des cargos mixtes, mais également d'une manière plus globale la problématique du transport des voyageurs et des déplacements urbains. Il faut s'assurer que le remblai sera suffisamment important pour intégrer la future plateforme multimodale, celle-là même qui nous permettra de mettre en œuvre notre TCSP (transport en commun en site propre).

Voilà, me semble t-il, une précaution qu'il nous faut prendre et de la même manière, mais là, c'est un souci d'ordre environnemental qui m'anime, compte tenu aussi de l'importance du remblai qui est envisagé, il faut quand même se poser la question, mais je pense que cela a déjà été fait sur des études préalables, des conséquences environnementales de ce remblai qui va effectivement rentrer très largement dans la mer et qui risque de fait d'entraîner un certain nombre de modifications au niveau des courants.

Alors, certes des études ont été lancées, mais je le redis, il faudra être vigilant sur des études complémentaires et sur des études d'impact, on a vu les conséquences quand même négatives sur l'environnement de l'empierrement Place Miot qui a entraîné la quasi disparition de la plage Saint François qui aujourd'hui n'existe quasiment plus.

Pour terminer sur les quelques recommandations mais qui ne remettent pas, à notre sens, en cause la pertinence du projet, toujours sur Saint Joseph, nous pensons que l'ensemble des collectivités intéressées doivent avoir une réflexion partagée sur au moins deux autres points : le risque pluvial, parce que cela paraît important de pouvoir connecter les projets d'aménagement de la baie sur les conséquences que cela aura de toute façon avec la ville et la connexion sur les Cannes/Salines ; notamment le projet de doublement de l'exutoire des Cannes et du renforcement de l'exécutoire des Salines, tout cela est sous maîtrise d'ouvrage de la ville, on est bien d'accord, mais néanmoins cela paraît important que les réflexions soient menées de manière concertée.

Je conclurai de la même manière sur le projet de déplacement de la voie ferrée, c'est ce qu'évoquait Fanfan tout à l'heure, il est important de penser dès aujourd'hui à l'articulation du chemin de fer et du transport en commun en site propre avec le projet de déplacement du fret sur Saint Joseph.

Voilà toutes les remarques que je voulais faire sur ce projet, mais vous l'avez bien compris, nous nous félicitons bien sûr de la globalité et de la chronologie du projet.

Je vous remercie.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Merci Madame. La parole est à Mme BRUNELLI.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Bien évidemment, je partage en grande partie ce que vient de dire Maria GUIDICELLI. Juste un petit regret : elle revendique la paternité, ou plutôt la maternité de la motion visant à constituer ce comité de suivi. Je pense que notre groupe a largement participé à la constitution de ce comité de suivi. Vous savez l'importance que j'accorde notamment à l'aménagement de ce terrain gare-amirauté, puisque depuis 2004 je n'ai cessé d'intervenir sur le sujet et je pense que cette motion est le fruit d'un travail commun et aujourd'hui on doit tous s'en féliciter. Si les services techniques ont réussi déjà dans un premier temps à se mettre d'accord avant que les politiques ne prennent les décisions qui s'imposent, je crois qu'on peut tous s'en féliciter.

Alors bien évidemment, je ne pense pas que ce soit aujourd'hui le débat, mais on peut en parler : il n'est pas question de décorréliser ce projet de celui de l'aménagement global de la baie et je voudrais également parler de l'activité plaisance qui, de notre point de vue, joue aussi un rôle fondamental dans l'essor économique de la cité, du plan de déplacement urbain qui, de ce point de vue, et Fanfan l'a dit tout à l'heure, doit être corrélé à ce projet.

En revanche, il est important aussi et il faut le dire, même si ça peut froisser certains, que corréliser tous les projets, cela passe forcément par un projet déposé par la ville d'Ajaccio, puisque forcément elle doit être à l'initiative. Aujourd'hui, en tant qu'Ajaccienne, en tant que résidente à Ajaccio, je trouve dommage que la ville d'Ajaccio n'ait pas, à ce jour, proposé un véritable projet d'aménagement qui inclut à la fois l'espace, le terrain gare-amirauté de l'aménagement de ce fond de baie.

Voilà ce que je voulais dire et j'en resterai là.

Merci.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

M. BUCCHINI, vous avez la parole.

M. Dominique BUCCHINI

Justement on est à l'Assemblée de Corse, on ne va pas faire forcément de guerre de tranchées. Ce qui est évident, c'est que j'avais cru comprendre que la

motion avait été déposée par le groupe ici et moi je voudrais féliciter l'Exécutif, une fois n'est pas coutume, de la manière dont le travail a été effectué.

Je ne connaissais pas l'intervention de Maria, je trouve qu'elle est positive. Et comme il y a eu, c'est le moins que l'on puisse dire, d'une manière triviale « des fritures sur la ligne », c'est une très bonne chose que les rapports entre l'Exécutif actuel et la municipalité d'Ajaccio se soient stabilisés. Et quel que soit le résultat des élections à venir, il faut souhaiter que cet exercice en commun qui est fait dans des projets aussi porteurs même si on peut les améliorer, sûrement, continue dans cet esprit-là. C'est comme ça qu'on doit travailler dans l'intérêt de la Corse et je pense que c'est une bonne chose.

Je vais donc remercier M. SINDALI qui, je suppose, a managé ces réunions et en particulier les services techniques sous l'autorité de M. CAGNIART qui ont travaillé de concert avec les techniciens et les élus de la ville d'Ajaccio. C'est du travail utile et bien fait lorsqu'on travaille comme cela pour la Corse, il faut le dire en toute honnêteté et il faut poursuivre dans cette voie-là.

M. Jean BIANCUCCI

Maria, bien entendu, a dit un certain nombre de choses que l'on partage tous, c'est-à-dire que c'est un projet d'ensemble, c'est un projet intégré, c'est un projet sur lequel sont associées plusieurs collectivités et institutions et qui correspond effectivement à un intérêt qu'on pourrait définir comme l'intérêt général.

Toutefois, je veux quand même profiter de l'occasion pour, une nouvelle fois, poser le problème d'Aspretto, parce que si on disposait, si la ville d'Ajaccio notamment disposait du site d'Aspretto, je pense, effectivement, que l'aménagement, à ce moment-là, aurait été un peu plus complet et notamment en matière de transports, mais aussi en matière d'aménagements proprement dits, sachant que c'est quand même un lieu stratégique, c'est à l'entrée de la ville. Et bien évidemment nous aurions souhaité que dans ce projet soit inclus la nécessité pour que le site d'Aspretto puisse... En tout cas, cela peut être un souhait, on peut émettre aussi des souhaits que le site d'Aspretto soit inclus dans ces opérations, si ce n'est immédiatement, parce que des travaux vont démarrer je crois dans le courant de 2010, mais dans les années qui viennent.

Bien entendu, nous allons voter ce rapport, mais nous souhaiterions que vous partagiez avec nous ce souhait que nous formons.

M. Antoine SINDALI

Je souhaite que ce soit bien inscrit au PV, je voudrais remercier Dominique BUCCHINI d'avoir remercié l'Exécutif ! Je redeviens sérieux et je vais parler du dossier proprement dit.

Pour revenir sur le fond du dossier, je vous ai dit d'emblée que le point central, c'est la délibération qui porte sur le transfert des dépotages de pétrole et de gaz sur le site du Ricanto et puis aussi d'acter qu'il y aura en corollaire de l'activité fret à Saint Joseph ; j'ai dit que c'était pour vous présenter l'ensemble du projet de développement du port. J'attends que Maria écoute, mais il faut dire qu'elle a apporté les réponses dans son intervention, donc je ne vais pouvoir que les confirmer, complétées ensuite par Fanfan qui est intervenu avant et par Marie-Antoinette BRUNELLI. Quant au site d'Aspretto, je ne ferai pas de commentaires, c'est un autre débat. Le site d'Aspretto n'est pas dans les concessions portuaires actuellement.

Je reviens pour dire que c'était le projet de développement du port de commerce d'Ajaccio et qu'il y avait à formaliser, par les délibérations, des actions qui doivent se dérouler soit dans la concession actuelle ou qui doivent se préparer en fonction de la future concession.

Mais pour le reste, bien évidemment, et d'ailleurs Maria GUIDICELLI l'a dit dans son intervention et complétée par Marie-Antoinette qui a dit qu'il faut corréliser le projet à tout l'aménagement. Maria a également rappelé qu'il y avait un groupe de travail concernant l'Amirauté fond de baie qui associait et la CAPA, et la ville d'Ajaccio, qu'il y avait des réunions techniques qui se passaient très bien entre les services de la direction générale des services techniques, les services de la ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie, qu'il y avait des études qui se déroulaient et pendant que les études se déroulent, il est bien certain qu'il y a des périodes où le groupe de travail ne se réunit pas.

Donc tout le monde se félicite, et moi avec, des bonnes relations qui existent entre les différents services d'ingénierie, les services techniques de toutes les collectivités, organismes et institutions qui sont partie prenante dans ce dossier. Il est bien évident que ce qui vous a été présenté et j'avais pris soin de le dire, c'était les trois actions concernant le développement du port de commerce de Bastia, l'ensemble s'intégrant, puisqu'il y a des groupes de travail là-dessus, dans tout le projet d'aménagement avec toutes les précautions qu'il faudra prendre en termes de protection de l'environnement, en termes de nœud multimodal au niveau des transports, en termes de voie ferrée. Bien évidemment, tout ceci va faire l'objet d'un plan d'ensemble et les choses vont venir au fur et à mesure.

Aujourd'hui, nous étions uniquement dans le cadre réglementaire et formel par rapport à la délibération dont nous avons besoin, du projet de développement du port de commerce. Mais bien entendu, tout va se faire dans un schéma d'aménagement global.

Mme Joselyne FAZI-MATTEI

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTE à l'unanimité.

<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

* Rapport n° 013 : Habilitation du Président du Conseil Exécutif à signer et exécuter les marchés de location relatifs à la mise en place et à la maintenance de matériels de reprographie pour les services de la Collectivité Territoriale de Corse

M. Antoine GIORGI

Il s'agit d'autoriser le Président à signer les marchés relatifs à la mise en place et à la maintenance des matériels de reprographie des services de la Collectivité Territoriale de Corse.

Il y a eu une procédure d'appel d'offres sur ce marché. Trois lots étaient en présence. La commission d'appel d'offres s'est réunie et le choix des différentes entreprises a été réalisé. Il s'agit, pour les lots 1 et 2, de la SARL SAVENE et pour le lot 3, il s'agit de la SARL Copie Conforme.

Les trois marchés ont donc été attribués. Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer les marchés correspondants.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTE à l'unanimité.

* Rapport n° 017 : autorisation de certaines communes (Novale et Talasani) à mettre en œuvre un régime exceptionnel de tarification de l'eau.

M. Antoine GIORGI

Il s'agit de la loi du 22 janvier 2002 qui demande à notre Collectivité d'autoriser la mise en œuvre d'une tarification spécifique compte tenu (je l'ai dit hier aussi) de la spécificité particulière d'un certain nombre de communes. Après autorisation et après consultation des différentes associations de consommateurs qui sont agréées, il vous est proposé d'autoriser les deux communes de Novale et de Talasani à pratiquer une tarification ne comportant pas de terme directement proportionnel au volume total consommé.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Je mets le rapport aux voix.

Il est ADOPTE à l'unanimité.

* Rapport n° 018 : Candidature au programme MED – Projet « ODYSSEA ILES MED ».

M. Jérôme POLVERINI

C'est moi qui vais rapporter. C'est un rapport qui a été élaboré sous l'autorité directe du Président du Conseil Exécutif, puisque vous constatez qu'il est lui même partenaire et chef de file. Il s'agit d'un rapport qui relève de la mise en œuvre du programme transnational de coopération transfrontalière.

Vous savez qu'il y a, en matière de coopération transfrontalière européenne avec des aides européennes qui montent en gros à 75 %, l'aspect interrégional, transfrontalier, transnational et l'aspect interrégional.

Là, on est dans le domaine transnational qui intéresse plusieurs unités et partenaires relevant de plusieurs états de l'Union Européenne.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de consolider et de créer un pôle d'excellence nautique entre les différents partenaires qui consiste à créer une plate-forme commune d'informations utilisant les nouvelles technologies, orientant les différents usagers, c'est-à-dire les plaisanciers, à la fois sur le domaine de la mer et sur le domaine de la terre.

Il y a, parallèlement, un projet ODYSSEA qui intéresse la Corse et pour lequel la Corse est chef de file sous l'égide de l'Agence du Tourisme de la Corse

qui se situe dans le cadre de ce qu'on appelle la coopération transfrontalière qui intéresse la Corse, la Sardaigne, la Ligurie et la Toscane. Mais là, vous voyez qu'on dépasse le cadre de cette petite eurorégion en formation qui regroupe les quatre régions européennes dont je viens de parler.

Vous avez plusieurs partenaires : d'abord le partenaire 1 et chef de file qui est la Collectivité Territoriale de Corse à travers la Direction des Affaires Européennes et de la Coopération ; ensuite la région Sardaigne, l'association « Rete dei porti Sardegna » ; la région Sicile qui représente les différents ports correspondants ; les Baléares ; l'Union des ports de plaisance de Corse qui est animée et dirigée par notre collègue ou ex-collègue Jean TOMA, en tout cas collègue maire, et puis l'Institut des études touristiques de Malte.

Qu'est-ce que ça va nous coûter en contrepartie nationale ? Pour ce qui nous concerne, rien du tout, puisque nous apportons la contrepartie de l'engagement des personnels correspondants de la Direction des Affaires Européennes et de la Coopération. Vous voyez que le FEDER finance à 75 %. Vous avez un tableau de financement en page 2 qui indique qui finance quoi pour les différents partenaires. Projet dans son ensemble qui s'élève à 2,171 M€ dont 227 000 € pour la Collectivité Territoriale de Corse.

Vous avez un projet de délibération qui autorise le Président du Conseil Exécutif à signer les documents de candidature, c'est-à-dire qu'il y a une convention interpartenariale qui est jointe à votre dossier. Ce sont des modèles qui sont élaborés dans le cadre de la réglementation européenne correspondante et qui sont sous le contrôle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est la région autorité de gestion de ce programme transnational.

Vous savez que pour la coopération transfrontalière, c'est la Toscane, et pour les instruments européens de proximité qui intéressent également la rive sud, c'est la Sardaigne.

Vous avez un document de candidature, les lettres d'engagement. Tout ceci est réglementaire.

Je rapporte pour le compte de notre Président qui a été appelé à s'absenter momentanément.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Qui demande la parole sur ce projet ? M. BUCCHINI.

M. Dominique BUCCHINI intervient sans micro, inaudible.

M. Jérôme POLVERINI

Il y a peut-être un problème de délais et d'urgence. Je répète, je ne maîtrise pas directement ce dossier, mais je vais demander au chef de l'administration si un report de l'examen de ce dossier ne compromet pas. M. le Directeur ? On a un problème de délais, je m'en doutais, sans ça vous imaginez bien que nous ne nous serions jamais permis de précipiter ou de forcer votre consentement sans passer par les procédures habituelles.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Personne ne demande la parole ? Je mets le rapport aux voix...

M. François DOMINICI

C'est vrai Jérôme que c'est un dossier qui pèse 2,171 M€. On peut se poser des questions sur les financeurs aussi. On l'a lu en vitesse parce qu'on n'a pas eu le temps d'approfondir ce dossier. On l'a eu ce matin en commission permanente et il est arrivé sur notre table. Entre-temps, on venait travailler, on n'a pas pu le lire.

Quand on prend une telle opération, toutes tendances confondues, 2 M€, on dit que la durée de la convention, en fait on ne la connaît pas, et « prendra fin à la date à laquelle chacun des partenaires du projet recevra du CDF sa part de paiement final ». Ce n'est pas une durée, c'est très aléatoire. Comme dit Dominique, on ne va pas reporter le dossier, mais à mon avis il faut un peu de sérieux, quelques précisions et on n'arrive pas à les avoir.

C'est un très beau document qui fait une quarantaine de pages en tout, il y a des tas de chiffres et même si on sait les lire, on se rend compte qu'on a du mal à suivre l'ensemble des projets.

Mme Véronique SCIARETTI

Je voudrais avoir quelques précisions. En quelque sorte, c'est un dossier qui a déjà demandé un travail important en amont puisque je vois qu'il y a pas mal de partenaires. C'est un projet européen. C'est vrai qu'on a eu le document ce matin, c'est dommage parce qu'on n'a pas pu le lire et c'est pour ça que je me permets de poser quelques questions. Je ne vois pas comment on pourrait être contre, pour notre groupe, puisque visiblement ce dossier est ficelé et en plus il ne va rien nous coûter. Si vous pouviez m'expliquer un peu plus précisément, parce

que je n'ai pas bien compris en quoi il ne nous coûterait rien. Mais nous sommes tout à fait favorables et nous voterons ce dossier.

M. Jérôme POLVERINI

Je vais répondre sur un dossier que je n'ai pas instruit mais je connais la mécanique. Je n'ai pas bien entendu ce que disait notre collègue Fanfan DOMINICI, il y avait de la friture sur la ligne, je n'ai pas bien compris. En revanche, j'ai bien compris ce que disait notre collègue SCIARETTI.

Prenons un peu de hauteur dans cette affaire. On se gargarise depuis toujours de la nécessité d'ancrer la Corse dans sa vocation européenne et méditerranéenne. Voilà un projet méditerranéen par excellence, alors que dans d'autres domaines, on est en plein vide. On parle de l'union pour la Méditerranée, on parle du rôle de la Corse comme plate-forme centrale, comme pont, comme trait d'union entre la rive nord et la rive sud. Tout ça, ce sont des mots. Là, il y a des réalités, il y a des gens qui ont travaillé, il y a l'Union des ports de plaisance de Corse qui a travaillé avec ses collègues. C'est très difficile de nouer des contacts à une échelle aussi vaste avec Malte, avec les Baléares, avec la Sicile. C'est un tour de force et on va s'étonner que le dossier... C'est un dossier qui permet d'engager maintenant des actions concrètes, de les développer, au fur et à mesure de les présenter, on a cinq ans puisque c'est jusqu'en 2013. Il faut s'en féliciter.

Alors, on a une problématique de délais, mais les plans de financement ont été établis et je répète que ça ne va rien coûter en sortie d'argent frais à la CTC puisque dans les règlements européens on peut payer en nature. Quel est le paiement en nature ? Le paiement en nature, en l'occurrence, c'est le travail des agents de la Direction des Affaires Européennes et de la Coopération. Vous avez un tableau à la fin qui vous donne le détail de cette contribution en nature qui met en quelque sorte au pot leur rémunération, les charges sociales et leur temps de travail correspondant. Donc, il n'y a pas véritablement de sortie de fonds.

Je pense que c'est un dossier exemplaire sur lequel les ports de Corse se sont fortement investis depuis longtemps. Il faut souhaiter maintenant qu'on passe à la phase concrète. Mais là, c'est en quelque sorte le contrat de mariage et maintenant le mariage va se dérouler.

M. François DOMINICI

Ce n'est pas un contrat de mariage, c'est une demande en mariage ! On fait acte de candidature.

M. Jérôme POLVERINI

On vous demande une autorisation de mariage.

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTE à l'unanimité. Merci.

Nous passons au dernier rapport.

* Rapport n° 020 : Attribution d'un soutien financier de la CTC en faveur des populations sinistrées du séisme en Haïti - Subvention à la Croix Rouge Française.

M. Antoine GIORGI

C'est un rapport concernant le séisme qui a frappé Haïti et qui a créé, comme chacun le sait, une tragédie humaine d'une ampleur sans précédent.

Notre Collectivité, comme par le passé, a souvent manifesté sa solidarité envers les populations touchées par des catastrophes naturelles. Le Président du Conseil Exécutif propose que la Collectivité Territoriale de Corse s'associe à l'exceptionnel effort de solidarité internationale entrepris au bénéfice des sinistrés d'Haïti en attribuant une dotation de 50 000 € versés à la Croix Rouge Française.

Mme Pascaline CASTELLANI

Bien entendu nous sommes tout à fait d'accord pour ce don. Mais je me pose la question : pourquoi pas la Fondation de France puisque l'on voit actuellement que c'est elle qui récolte les dons ? Pourquoi la Croix Rouge ?

M. Antoine GIORGI

Pourquoi ce serait la Fondation de France ?

Mme Joselyne MATTEI-FAZI

J'ai une réponse à apporter à votre questionnement. Le Ministère des Affaires Etrangères a été contacté par la présidence et on a dit que c'était la Croix Rouge qui était la mieux adaptée.

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est ADOPTE à l'unanimité. Je vous remercie.

Prochaine réunion de notre Assemblée le 15 février, c'est un lundi.

La séance est levée. Je vous remercie, passez une bonne soirée.

La séance est levée à 18h 20.

COMPTES RENDUS IN EXTENSO
1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010
REUNION DU 21 JANVIER 2010

INDEX DES INTERVENTIONS

1 Janvier 2010

(pages 1 à 102)

NOM DES INTERVENANTS	PAGES
ALLEGRI-SIMONETTI Jean Joseph	36 37
BIANCARELLI Gaby	75
BIANCUCCI Jean	41 42 43 82 94
BUCCHINI Dominique	40 61 62 82 93 94
CASTELLANI Pascaline	58 101
CHAUBON Pierre	22 23 47 58 59 63 65
COLONNA-VELLUTINI Dorothée	10 11
DOMINICI François	22 28 29 31 32 52 53 61 65 66 76 88 89 99 100

GUIDICELLI Maria	62 63 72 89 90 91 92
LUCIANI-PADOVANI H�el�ene	12 23 43 44
MATTEI-FAZI Joselyne	52 64 66 72 73 101 102
MOZZICONACCI Madeleine	38 39 40 75 76
NIVAGGIONI Nadine	20 21 23 24 56 57 58 64 74
PROSPERI Rose-Marie	66
de ROCCA SERRA Camille	2 11 15 16 24 29 30 31 36 45 46 47 48 49
SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette	7 93
SCIARETTI V�eronique	56 99 100
SIMEONI Edmond	40 41 53 54 55 56 63
STEFANI Michel	2 3 4

CONSEIL EXECUTIF**SANTINI Ange**

4 5 6 13 14 15 16 17 18
19 24 25 26 27 28 30 32 33
34 35 36 44 45 48 49 50 51
52 53 54 59 60 61 65 66 67
68 69 70 71

GIORGI Antoine

73 74 76 77 78 79 96 97
101

GUERRINI Simone

79 80

POLVERINI Jérôme

15 97 98 99 100 101

SINDALI Antoine

8 9 81 82 83 84 85 86 87
88 95 96

SUSINI Marie Ange

11

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE

1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010

COMPTE RENDU IN EXTENSO
REUNION DU 21 JANVIER 2010

S O M M A I R E

SEANCE DU 21 JANVIER 2010

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
2	Ouverture de la séance par M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse	
2 à 15	QUESTIONS ORALES	
2 à 4	Question posée par M. Michel STEFANI, au nom du groupe Communiste, Républicain et Citoyen : évaluation du dispositif d'aide aux low cost pour les liaisons étrangères. Reversement de la taxe sur les transports par les compagnies exerçant leur activité à destination de la Corse	
4 à 6	Réponse du Président du Conseil Exécutif, M. Ange SANTINI	
7	Question posée par Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, au nom du groupe Rassembler pour la Corse : impact du nouveau môle croisière par rapport aux dégâts causés par les récentes intempéries	
8 à 9	Réponse du Conseiller Exécutif, M. Antoine SINDALI	
10 à 11	Question posée par Mme Dorothée COLONNA VELLUTINI, au nom du groupe La Corse dans la République : accompagnement et transport des pathologies lourdes	

- 11 Réponse de la conseillère exécutive, Mme Marie Ange SUSINI

PAGE

INTITULE

DELIBERATION

- 12** **Question posée par Mme Hélène LUCIANI PADOVANI, au nom du groupe Corse Nouvelle : mise en œuvre du plan énergétique adopté par notre Assemblée le 24 Novembre 2005**
- 13 à 15 Réponse du Président du Conseil Exécutif, M. Ange SANTINI et intervention de M. Jérôme POLVERINI
- 16 à 72** **ACTION ECONOMIQUE - ENERGIE**
- 16 à 30** **Approbation de l'accord-cadre pluriannuel 2010/2013 entre la CTC et l'EDF sur le développement de la maîtrise de la demande d'électricité** *N° 10/004/AC*
- Présentation du rapport par le Président du Conseil Exécutif, M. Ange SANTINI
- Interviennent Mmes Nadine NIVAGGIONI, Hélène LUCIANI-PADOVANI et MM. François DOMINICI, Pierre CHAUBON, Camille de ROCCA SERRA, Ange SANTINI
- 31 à 32 Rappel au règlement de M. François DOMINICI concernant la CADEC
- 32 à 48** **Approbation du plan de relance des activités de la Caisse de Développement Economique de la Corse (CADEC)** *N° 10/002/AC*
- Présentation du rapport par le Président du Conseil Exécutif, M. Ange SANTINI
- Intervention du Président de l'Assemblée de Corse, M. Camille de ROCCA SERRA
- Lecture de l'avis de la commission des finances par M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI
- Interviennent Mmes Madeleine MOZZICONACCI, Hélène LUCIANI-PADOVANI et MM. Dominique BUCCHINI, Edmond SIMEONI, Jean BIANCUCCI, Ange SANTINI, Camille de ROCCA SERRA

PAGE

INTITULE

DELIBERATION

- 48 à 66** **Avis de la Collectivité Territoriale de Corse sur les projets de centrales photovoltaïques au sol avec stockage de l'énergie** *N° 10/001/AC*

Présentation du rapport par le Président du Conseil Exécutif, M. Ange SANTINI

Lecture de l'avis de la commission du développement économique par Mme Joselyne MATTEI-FAZI

Interviennent MM. François DOMINICI, Edmond SIMEONI, Ange SANTINI, Pierre CHAUBON, Dominique BUCCHINI et Mmes Véronique SCIARETTI, Nadine NIVAGGIONI, Pascaline CASTELLANI, Maria GUIDICELLI, Joselyne MATTEI-FAZI, Rose PROSPERI

- 67 à 72** **Approbation du bilan (2005-2008) et des perspectives (2009-2011) du volet corse du pôle de compétitivité CAPENERGIES** *N° 10/003/AC*

Présentation du rapport par le Président du Conseil Exécutif, M. Ange SANTINI

Intervention de Mme Maria GUIDICELLI

- 72 à 79** **EDUCATION – FORMATION**

- 72 à 78** **Approbation de la convention de partenariat entre le Rectorat d'Académie de Corse, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la CTC pour la formation continue en langue corse des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)** *N° 10/005/AC*

Présentation du rapport par le conseiller exécutif, M. Antoine GIORGI

Interviennent Mmes Nadine NIVAGGIONI, Gaby BIANCARELLI, Madeleine MOZZICONACCI et MM. François DOMINICI, Antoine GIORGI

PAGE

INTITULE

DELIBERATION

- 78 à 79** **Résiliation d'un marché de prestations de service
« maîtrise et technique de reproduction ovins »** *N° 10/006/AC*
(formation continue)
- Présentation du rapport par le conseiller excutif,
M. Antoine GIORGI
- Lecture du rapport de la commission de la culture par
Mme Christine GUERRINI
- 79 à 81** **CULTURE**
- 79 à 80** **Fonctionnement de la régie des recettes du Musée
de la Corse** *N° 10/007/AC*
- Présentation du rapport par la conseillère exécutive,
Mme Simone GUERRINI
- 80 à 81** **Avis sur le projet de décret relatif aux Directions
Régionales des Affaires Culturelles** *N° 10/020/AC*
- Présentation du rapport par la conseillère exécutive,
Mme Simone GUERRINI
- 81 à 96** **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**
- Présentation des rapports par le conseiller exécutif,
M. Antoine SINDALI
- 81 à 82** **Approbation du contrat administratif
d'occupation du domaine privé de la CTC relatif
au délaissé de l'ancienne RN 197 situé sur le
territoire de la commune de Belgodère** *N° 10/008/AC*
- 82 à 83** **Approbation de la cession d'une partie d'un
délaissé de la RN 197 situé sur le territoire de la
commune d'Algajola au profit de M. et Mme Jean
François LOVERINI** *N° 10/009/AC*
- 83 à à 84** **Autorisation du Président du Conseil Exécutif de
Corse à signer et à mettre en œuvre l'accord-cadre
pour des travaux d'enrobés sur les routes
nationales de Haute-Corse** *N° 10/010/AC*

PAGE	INTITULE	DELIBERATION
84 à 85	Approbation de l'aménagement de la traverse de Poggio Mezzana (RN 198)	<i>N° 10/011/AC</i>
84 à 85	Approbation de l'aménagement de la traverse de Sainte Lucie de Moriani (RN 198)	<i>N° 10/012/AC</i>
85	Approbation du principe de la cession au profit de la commune de Sorbo Ocagnano des parcelles de l'ancienne voie ferrée de la plaine orientale cadastrées A 323, A 479, A 507, A 538, A 558 et A 745 appartenant à la CTC	<i>N° 10/013/AC</i>
86	Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché de fourniture industrielle ayant pour objet l'acquisition d'un équipement de reprofilage	<i>N° 10/014/AC</i>
86 à 96	Approbation du plan de développement du port de commerce d'Ajaccio	<i>N° 10/015/AC</i>
96 à 102	QUESTIONS DIVERSES	
96	Autorisation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés de location, mise en place et maintenance de matériels de reprographie pour les services de la CTC	<i>N° 10/016/AC</i>
	Présentation du rapport par le conseiller exécutif, M. Antoine GIORGI	
97	Autorisation pour certaines communes à mettre en œuvre un régime exceptionnel de tarification de l'eau	<i>N° 10/017/AC</i>
	Présentation du rapport par le conseiller exécutif, M. Antoine GIORGI	
97 à 101	Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les documents de candidature finale du projet « Odyssea Iles Med »	<i>N° 10/018/AC</i>
	Présentation du rapport par le conseiller exécutif, M. Jérôme POLVERINI	

PAGE**INTITULE*****DELIBERATION***

Interviennent MM. Jérôme POLVERINI, François DOMINICI et Mme Véronique SCIARETTI

101 à 102**Attribution d'une subvention à la Croix Rouge Française oeuvrant pour les sinistrés d'Haïti*****N° 10/019/AC***

Présentation du rapport par le conseiller exécutif, M. Antoine GIORGI

Interviennent Mmes Pascaline CASTELLANI, Joselyne MATTEI-FAZI et M. Antoine GIORGI